

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les budgets de 1963 et de 1964 — Le budget économique de 1964 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES BUDGETS DE 1963 ET DE 1964

L'objet du présent article est d'exposer dans un but d'information les aspects les plus significatifs des budgets de 1963 et de 1964 suivant l'« Exposé général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1964 ». L'article retrace d'abord les grandes lignes de la politique financière du Gouvernement et traite ensuite de manière plus détaillée des budgets de 1963 et de 1964. Il décrit également les regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires du Pouvoir central et de l'ensemble des Pouvoirs publics. Enfin, une dernière section est consacrée à une comparaison des budgets des pays membres de Benelux et de la Communauté Economique Européenne.

1. La politique financière du Gouvernement

Dans la ligne des deux années précédentes, le maintien de l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires, non seulement de l'Etat mais des autres pouvoirs publics, demeure la préoccupation fondamentale du Gouvernement.

Le déficit budgétaire correspondant à la différence entre les dépenses et recettes effectives par

année civile, s'était réduit de 26 milliards en 1959 et 1960 à 19,8 milliards en 1961 et à 16,2 milliards en 1962. L'augmentation annuelle de la dette publique avait en conséquence été ramenée de quelque 22 milliards pour chacune des années 1958 à 1960, à 18,5 milliards en 1961 et à 12,1 milliards en 1962.

Cette amélioration ne s'est toutefois pas poursuivie en 1963, l'impasse de trésorerie se montant pour les huit premiers mois de l'année à 19,4 milliards, soit 4 milliards de plus que pour la période correspondante de l'année 1962. Cet élargissement du déficit tient exclusivement à l'augmentation des décaissements sur le budget extraordinaire (+3,5 milliards) au titre de la dette congolaise garantie et des immobilisations nouvelles, et sur les fonds de tiers⁽¹⁾ (+2,1 milliards), le découvert du budget ordinaire ayant été réduit de 1,6 milliard. Ce gonflement du déficit global, auquel s'est ajoutée une hausse des dépenses du Fonds des Routes, a affecté l'évolution de la dette publique. Pour les huit premiers mois de l'année, celle-ci a augmenté, abstraction faite des

(1) Il s'agit de fonds dont l'Etat est institué caissier ou banquier (par exemple, les fonds transitant par l'Administration des Postes, les fonds destinés à couvrir les charges financières des emprunts garantis par l'Etat, la quote-part des pouvoirs locaux dans les impôts perçus par l'Etat, etc.).

opérations avec le Fonds Monétaire International, de 13,6 milliards contre 9,7 milliards au cours de la période correspondante de 1962. L'effort de consolidation et de remboursement de la dette extérieure à court terme a dû être provisoirement interrompu. Ces résultats ont été atteints, bien que les prévisions initiales de recettes fiscales aient été dépassées. C'est pourquoi, alors que l'on prévoit des recettes accrues pour l'année prochaine, les dépenses du budget de 1964 doivent être contenues dans des limites étroites, afin de maintenir l'équilibre du budget ordinaire et d'éviter un recours excessif au marché des capitaux. Dès lors, seules sont prises en considération les dépenses inéluctables dont la progression est automatique et celles qui bénéficient d'une priorité élevée dans le cadre du programme gouvernemental.

Le budget de 1964 accorde une place de premier plan aux dépenses à caractère social. La revalorisation de la fonction publique dont la charge avait été évaluée dans le budget de 1963 à 3 milliards, entraînera en 1964 des dépenses estimées à 5,4 milliards. Ceci marque la continuation des efforts entrepris par le Gouvernement couvrant une période de deux ans et demi, soit du 1^{er} juillet 1962 au 31 décembre 1964.

L'application des lois en matière de pensions ouvrières et de pensions des indépendants entraîne des majorations respectives de 250 et de 430 millions. Il faut y ajouter la majoration de 3 p.c. des

pensions du secteur public prévue par la loi du 2 août 1962.

La réorganisation de l'assurance maladie-invalidité suivant la loi du 9 août 1963 et le projet de loi sur les hôpitaux entraîneront des dépenses supplémentaires estimées respectivement à 1,2 milliard et 400 millions.

Les crédits à l'enseignement s'accroissent de plus de 1 milliard par suite surtout de l'augmentation du nombre d'élèves dans les enseignements moyen, technique et supérieur, et de la hausse des traitements du personnel enseignant.

Enfin, la réforme des finances communales entraîne une hausse des dépenses de l'Etat de 400 millions.

Si l'on ajoute à ces diverses dépenses entraînées par l'application du programme gouvernemental, l'accroissement des charges de la dette publique, amortissements compris, de 2 milliards, on aboutit à un supplément de dépenses de plus de 10 milliards par rapport au budget initial de 1963. La réalisation des objectifs considérés par le Gouvernement comme prioritaires, principalement dans le domaine social, n'a donc été possible que grâce à une politique de stricte économie dans tous les autres domaines.

Sur le plan des investissements publics, le Gouvernement a décidé, vu les tensions conjoncturelles actuelles, d'étaler l'exécution de certaines parties de son programme sur une période plus longue que celle qui avait été initialement prévue. Toutefois, les cré-

Tableau I. **Evolution de l'ensemble des dépenses budgétaires** ¹
(millions de francs)

	1962 2	1963 2	1964	Différence de 1963 à 1964
1. Education Nationale et Culture.....	24.603	27.579	29.013	+ 1.434
2. Dette Publique	23.698	25.956	27.300	+ 1.344
3. Pensions	19.018	20.237	21.134	+ 897
4. Défense Nationale	18.051	19.064	20.617	+ 1.553
5. Intérieur et Fonction Publique	10.829	10.112	10.548	+ 436
6. Communications et P.T.T.	11.744	13.164	12.631	- 533
7. Travaux Publics	9.149	12.083	9.483	- 2.600
8. Prévoyance Sociale	7.027	7.694	9.371	+ 1.677
9. Finances	6.400	6.200	5.719	- 481
10. Santé Publique et Famille	4.677	5.444	5.451	+ 7
11. Affaires Economiques et Energie	2.768	2.802	2.876	+ 74
12. Justice	2.423	2.884	2.927	+ 43
13. Emploi et Travail	2.624	2.770	2.266	- 504
14. Agriculture	1.847	1.902	2.116	+ 214
15. Gendarmerie	1.708	2.044	1.998	- 46
16. Affaires Etrangères et Commerce Extérieur	5.186	4.262	3.510	- 752
17. Dotations	412	442	469	+ 27
18. Classes Moyennes	300	319	336	+ 17
19. Premier Ministre	154	239	251	+ 12
20. Non-Valeurs et Remboursements	111	135	130	- 5
Total ...	152.729	165.332	168.146	+ 2.814

¹ Dépenses ordinaires et extraordinaires (crédits de paiement).

² Budgets ajustés, non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

Supplément au *Bulletin d'Information et de Documentation* de novembre 1963.

STATISTIQUES ECONOMIQUES BELGES 1919-1928

Le lecteur désireux de se procurer le numéro spécial « Statistiques économiques belges 1919-1928 », dont le stock permet une nouvelle distribution, peut l'obtenir contre versement d'une somme de 100 francs pour la Belgique et de 150 francs pour l'étranger, au compte de chèque postal n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, sous la mention « *Bulletin d'Information et de Documentation*, numéro statistique 1919-1928 ».

II. Le budget de l'exercice 1963

dits d'engagement étant maintenus, des mesures d'accélération pourraient être prises au cas où l'évolution de l'activité économique les justifierait.

Le Gouvernement a introduit en 1962 une réforme du système des impôts directs décrite dans l'Exposé Général du budget de 1963 (1). Certaines mesures nouvelles ont été prises cette année en vue de favoriser le développement des entreprises. L'arrêté royal du 8 octobre 1963 instaure un régime d'amortissements dégressifs encourageant l'investissement. L'arrêté royal du 30 mai 1963 détermine les limites et conditions d'immunité fiscale des provisions destinées à faire face à des pertes ou charges fiscales. D'autre part, le régime d'exemption d'impôt introduit antérieurement en ce qui concerne les plus-values réalisées à l'occasion de l'apport d'une ou de plusieurs branches d'activité à une société belge, est maintenu dans les conditions fixées par l'arrêté royal du 26 avril 1963.

Enfin, conformément à la promesse faite à l'occasion de la discussion de la réforme fiscale, il y a un an, de revoir l'incidence de certains impôts lorsque les prix de détail auraient dépassé un certain seuil, le Gouvernement a décidé de soumettre au Parlement un projet de loi ayant pour objet de relever les minima exonérés et de retoucher les abattements et forfaits divers prévus dans le régime de taxation des revenus professionnels. Les barèmes de taxation intéressant les contribuables dont les revenus nets taxables sont inférieurs à 160.000 francs, seront également allégés.

Après avoir procédé à la réforme de la fiscalité directe, le Gouvernement compte introduire la réforme de la taxe de transmission et des taxes y assimilées. D'ici la fin de 1965, le système actuel des taxes en cascade est appelé à être remplacé progressivement, dans tous les secteurs et en ménageant les transitions nécessaires, par un système de taxe unique. Cette réforme permettra d'assurer la neutralité de l'impôt sur le plan de la concurrence entre entreprises intégrées et non intégrées, puisque la charge fiscale sera la même quelle que soit la longueur du circuit de production et de distribution parcouru par les marchandises. Elle permettra, en outre, le cas échéant, un dégrèvement total des marchandises exportées.

Dans le cadre de la libération des échanges à l'intérieur du Marché commun, la démobilitation tarifaire entre les Six a été amenée au 1^{er} juillet 1963 à 60 p.c. pour les produits industriels et à 40 et 45 p.c. pour les produits agricoles non soumis à une organisation commune des marchés.

Le budget de l'exercice 1963 prévoyait des recettes ordinaires de 139,8 milliards, dont 130,7 milliards pour les recettes fiscales et 9,1 milliards pour les recettes non fiscales, et des recettes extraordinaires de 0,4 milliard, soit au total 140,2 milliards. A la fin de septembre, les recettes fiscales effectives excédaient les prévisions d'environ 1,6 milliard. Pour l'ensemble de l'exercice 1963, on prévoit une plus-value des recettes fiscales de l'ordre de 1,2 milliard par rapport aux estimations initiales, ce qui porte à 141,4 milliards les recettes totales probables de l'exercice, y compris les recettes extraordinaires.

Tableau II.

Budget ordinaire de l'exercice 1963

(millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Prévisions initiales		139.760
Résultats probables		140.921
<i>Dépenses :</i>		
Budget déposé	140.023	
Amendements	+ 71	140.094
Premier feuillet d'ajustement :		
Augmentation	+2.685	
Diminution	—	2.685
Deuxième feuillet d'ajustement :		
Augmentation	+7.535	
Diminution	—5.636	1.899
Total des crédits de l'exercice ...		144.678
Crédits pour exercices antérieurs		1.390
Total des dépenses		146.068
Solde des prévisions initiales ...		—6.308
Solde des résultats probables ...		—5.147

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les évaluations contenues dans le budget initial (140 milliards) et votées par le Parlement sans modifications importantes, ont été majorées par deux feuillets d'ajustement d'un import global de 4,6 milliards. En vue d'obtenir le montant total des dépenses ordinaires de 1963, il faut ajouter à ce chiffre 1,4 milliard à titre de crédits pour exercices antérieurs. Le budget des dépenses ordinaires de 1963 s'établit ainsi à 144,7 milliards pour l'exercice courant et à 146,1 milliards si l'on considère les suppléments pour les exercices antérieurs.

Si l'on tient compte des recettes ordinaires probables estimées à 140,9 milliards, le budget ordinaire de l'exercice courant 1963 se soldera par un

(1) Voir *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1962.

déficit de 3,8 milliards. Celui-ci doit cependant être réduit à la suite des annulations de crédits en fin d'exercice, de telle sorte que le résultat final de l'exercice ne sera pas fort éloigné de l'équilibre.

Ainsi qu'on vient de le noter, l'augmentation des dépenses ordinaires se chiffre à 4,6 milliards pour l'exercice en cours et à 1,4 milliard pour les exercices antérieurs, soit au total 6 milliards de plus que prévu. Voici les principales causes de ces accroissements de crédit :

- 2.001 millions de dépenses pour le Département de l'Education Nationale et de la Culture, dont 1.778 millions pour la revalorisation des traitements et subventions-traitements;
- 1.565 millions pour le Ministère des Communications, dont 1.183 millions en vue de réaliser l'équilibre du compte d'exploitation de la Société Nationale des Chemins de fer belges;
- 969 millions pour les amortissements et les paiements d'intérêts de la dette publique;
- 552 millions pour la Défense Nationale, dus principalement aux dépenses de personnel, dont 335 millions pour la revalorisation des traitements;
- 508 millions pour le Ministère de la Justice, constitués en majeure partie par les revisions des barèmes et traitements;
- 446 millions de travaux publics, par suite essentiellement des dégâts occasionnés au réseau routier par les rigueurs de l'hiver 1962-1963;
- 457 millions de crédits supplémentaires pour les pensions, en rapport notamment avec l'application des lois des 2 août 1962 et 31 août 1963 relatives à la péréquation des pensions civiles et à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

Au budget extraordinaire, les crédits d'engagement (15,7 milliards en tenant compte des amendements) sont augmentés de 2,5 milliards et diminués de 0,8 milliard, de telle sorte que leur total est porté à 17,4 milliards, chiffre auquel il faut ajouter le report de l'exercice antérieur de 7 milliards, ce qui donne au total 24,4 milliards de crédits disponibles en 1963.

En crédits de paiement, les majorations atteignent 2,8 milliards et les réductions 0,2 milliard, ce qui fait passer le total des crédits votés à 20,7 milliards; des crédits de l'exercice précédent ayant été reportés à concurrence de 7 milliards, le total des crédits de paiement disponibles en 1963 s'élève à 27,7 milliards.

Les majorations en matière de crédits de paiement sont influencées surtout par les travaux publics, à la suite principalement des dépenses exceptionnelles dues aux rigueurs de l'hiver (1,1 milliard), et par les avances de 300 et 470 millions accordées respectivement à la Société Nationale des Chemins de fer belges et à la Sabena par le Ministère des Communications, en vue de pallier partiellement leurs difficultés de trésorerie.

Avant de terminer ce chapitre, il convient de signaler que la partie des crédits d'engagement ou de paiement non utilisée à la fin de 1963 sera

reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1964, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

III. Le budget de l'exercice 1964

Le budget général pour l'exercice 1964 s'élève à 168,1 milliards de dépenses et à 149,3 milliards de recettes. Au budget ordinaire présenté en équilibre, sont inscrits 148,7 milliards de dépenses et un montant correspondant de recettes. Le budget extraordinaire comprend 19,5 milliards de crédits de paiement et 0,6 milliard de recettes.

Par rapport au budget ordinaire ajusté de 1963, les dépenses marquent une augmentation de 4 milliards, tandis que la comparaison des recettes pour 1964 par rapport à l'évaluation initiale de 1963 indique un accroissement de l'ordre de 9 milliards et de 7,8 milliards par rapport aux prévisions actuelles de l'exercice en cours. La progression des recettes fiscales comparativement aux recettes probables de 1963 serait de 5,5 p.c., chiffre égal, voire inférieur, à l'expansion escomptée du produit national brut à prix courants, qui est de 6 p.c. Ceci correspond à une hausse de 4 p.c. en volume et de 2 p.c. en prix.

1. BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire pour l'exercice 1964 est présenté en équilibre au niveau de 148,7 milliards, laissant même un boni de 68 millions.

Tableau III.

Budget ordinaire (milliards de francs)

	1962 (réalisations)	1963 (résultats probables)	1964 (prévisions)
Dépenses	135,3	144,7 ¹	148,7
Recettes	132,3	140,9	148,8
Solde ...	- 3,0	- 3,8	+ 0,1

¹ Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

A. DEPENSES ORDINAIRES.

Les dépenses ordinaires pour 1964 seront supérieures de 2,7 p.c. aux crédits ordinaires prévisibles pour l'exercice en cours.

Le tableau IV, ainsi que tous ceux qui sont compris dans cette section, donne un aperçu de la structure des dépenses ordinaires figurant au budget de 1964 et la compare aux chiffres ajustés de 1963.

Tableau IV.

Dépenses ordinaires

(millions de francs)

Titre des dépenses	1962 ajusté 1	1963 ajusté 1	1964	Comparaison entre 1964 et 1963 ajusté
1. Dette publique	23.698	25.957	27.300	+ 1.343
2. Pensions	19.018	20.237	21.134	+ 897
3. Dotations	412	442	469	+ 27
Total de 1 à 3 ...	43.128	46.636	48.903	+ 2.267
4. Dépenses d'administration générale :				
a) dépenses de personnel	26.318	29.403	30.695	+ 1.292
b) dépenses de matériel	8.532	8.399	8.464	+ 65
5. Subventions	45.347	49.374	50.279	+ 905
6. Travaux	1.399	1.869	1.416	- 453
7. Autres dépenses	10.488	8.863	8.795	- 68
Total de 4 à 7 ...	92.084	97.908	99.649	+ 1.741
Total de 1 à 7 ...	135.212	144.544	148.552	+ 4.008
Non-valeurs et remboursements	111	135	130	- 5
	135.323	144.679	148.682	+ 4.003

1 Non compris les suppléments de crédits pour exercices antérieurs.

Dette publique.

Le montant des crédits postulés au budget de la dette publique pour l'exercice 1964 à titre de dépenses ordinaires s'élève à 27,3 milliards, soit une augmentation de 1,3 milliard comparativement aux crédits de l'exercice 1963, qui, compte tenu des ajustements des crédits sollicités, s'établissent à quelque 26 milliards.

Parmi les dépenses nouvelles, on relève 1.066 millions pour la charge des émissions nouvelles et renouvellements effectués en 1963 et 495 millions pour les charges d'émissions nouvelles en dette consolidée à effectuer jusqu'à la fin de 1964; par contre, on enregistre une diminution de 317 millions des charges d'intérêt corrélative au remboursement du solde de l'emprunt 4,5 p.c. 1952-1962 et une réduction d'intérêt de 381 millions corrélative au remboursement ou à la consolidation de certificats de trésorerie à moyen terme libellés en francs belges.

Voici comment se répartissent les crédits inscrits au budget de la dette publique entre les amortissements, les intérêts et les autres charges.

	Milliards de francs	
	1963	1964
Amortissements	10,3	11,3
Intérêts	15,0	15,5
Autres charges	0,6	0,5
	<u>25,9</u>	<u>27,3</u>

Pensions.

Le budget des Pensions pour 1964 s'établit à 21,1 milliards, accusant une augmentation de 0,9 milliard par rapport aux chiffres ajustés de 1963. Il

absorbe ainsi 14,2 p.c. du budget ordinaire de l'Etat. On relève une augmentation dans chacune des grandes catégories de pensions.

Les crédits prévus pour le paiement des pensions civiles, ecclésiastiques et militaires s'élèvent à 6,4 milliards, en augmentation de 265 millions. Cette augmentation résulte d'une majoration des pensions et d'un accroissement du nombre de pensionnés.

Tableau V.

Budget des Pensions

(millions de francs)

Chapitres	1962	1963 ajusté	1964	Différence entre 1964 et 1963 ajusté
Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires	5.785	6.170	6.435	+ 265
Pensions de guerre .	4.170	4.322	4.341	+ 19
Pensions de vieillesse	8.815	9.363	9.912	+ 549
Pensions provisoires et divers	248	382	446	+ 64
Total ...	19.018	20.237	21.134	+ 897

Les dépenses pour les pensions et rentes de guerre demeurent approximativement au niveau de 4,3 milliards.

Quant aux pensions de vieillesse, l'augmentation de 549 millions découle principalement de l'application de la loi du 3 avril 1962 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers et employés, et de l'intervention accrue de l'Etat en matière de pensions des travailleurs indépendants. Ces pensions, y

compris celles des assurés libres et des ouvriers mineurs, s'élèvent au total à la somme de 9,9 milliards.

Dépenses d'administration et travaux.

Les dépenses de personnel pour 1964 se montent à 30,7 milliards, marquant un accroissement de 1,3 milliard par rapport à 1963, soit 4,3 p.c., qui résulte, pour la plupart des départements, de facteurs normaux (recrutement, augmentations statutaires et promotions) auxquels s'ajoutent les effets de la revalorisation de la fonction publique. Les augmentations les plus importantes se situent à la Défense Nationale (348 millions), à l'Education Nationale (613 millions) et aux Finances (129 millions).

Quant aux dépenses de matériel et de fonctionnement, elles atteignent à peu près le niveau de l'exercice courant, soit 8,5 milliards.

Enfin, les dépenses pour travaux diminuent de 453 millions et reviennent à 1,4 milliard, par suite de la réduction des crédits pour l'entretien des routes par le Ministère des Travaux Publics.

Subventions et autres dépenses.

Les subventions constituent la rubrique la plus importante, soit un tiers des dépenses ordinaires; elles passent de 49,4 à 50,3 milliards, en hausse de 0,9 milliard.

a) Interventions de caractère économique.

Les principales interventions sont recensées au tableau VI. L'effort accru en matière d'expansion économique apparaît dans l'augmentation des crédits de 143 millions, principalement sous forme d'interventions de l'Etat par le moyen de taux d'intérêt réduits.

Tableau VI.

Principales interventions de caractère économique

(millions de francs)

	1962	1963 ajusté	1964
Expansion économique	888	662	805
Agriculture	842	935	1.047
Industrie charbonnière	374	250	110
Centre d'Etude pour l'Energie Nucléaire	302	346	323
Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.)	283	300	285

L'industrie charbonnière bénéficiera d'une aide se montant à 110 millions contre 250 millions en 1963 et 374 millions en 1962. La réduction porte surtout sur les dépenses relatives à la garantie de l'Etat, qui reviennent de 250 millions en 1962 à 50 millions en 1964, en relation avec l'assainissement progressif de cette industrie.

Les interventions en faveur de l'agriculture augmentent de 112 millions, tandis que les subventions à la recherche scientifique et aux sciences nucléaires diminuent quelque peu.

b) Interventions de caractère social.

Les principales interventions de l'Etat dans le domaine social sont reprises au tableau VII.

Tableau VII.

Principales interventions de caractère social ¹

(millions de francs)

	1962	1963 ajusté	1964
A. Sécurité sociale et avantages sociaux :			
1. Assurance maladie-invalidité :			
a) assujettis	4.037	4.145	5.400
b) libres	734	805	851
2. Allocations familiales :			
a) travailleurs salariés	635	746	447
b) employeurs et travailleurs indépendants	273	397	397
3. Allocations aux estropiés, etc.	775	820	840
B. Politique de l'emploi	2.178	2.557²	1.998²
C. Politique du logement :			
1. Primes De Taeye	515	489	500
2. Autres interventions du Fonds National du Logement	985	1.022	1.103
D. Politique de santé :			
1. Œuvre Nationale de l'Enfance	430	495	557
2. Autres interventions	285	341	745

¹ Les dépenses au titre des pensions de vieillesse n'ont pas été reprises dans ce tableau parce que figurant déjà dans le tableau V.

² Compte non tenu du Fonds social européen (81 millions en 1963 et 88 millions en 1964).

L'accroissement de 1,3 milliard des subventions au titre de l'assurance maladie-invalidité obligatoire est dû à l'application de la nouvelle législation. En outre, une avance récupérable de 1 milliard sur le budget extraordinaire du Ministère de la Prévoyance Sociale est mise à la disposition de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, afin de lui permettre d'assurer les moyens de trésorerie dudit régime.

Les dépenses pour le régime de l'assurance libre ont augmenté de 46 millions, par suite principale-

ment de l'accroissement des effectifs et des interventions et de l'augmentation des cotisations.

La réduction de 300 millions des subsides pour les allocations familiales des travailleurs salariés est purement fictive. Elle est due à une question de présentation budgétaire; l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés disposera en 1964 des mêmes fonds de l'Etat qu'en 1963. Cet organisme est en effet autorisé à réduire de 300 millions les avances récupérables qui lui ont été consenties précédemment, en compensation de la diminution de même importance de la subvention que l'Etat lui accorde pour 1964.

La diminution des interventions dans le cadre de la politique de l'emploi résulte des prévisions de chômage pour 1964, basées sur une moyenne quotidienne de 100.400 chômeurs qui se compare à une moyenne de 115.750 pendant les huit premiers mois de 1963. Ce dernier chiffre est évidemment fortement influencé par l'augmentation résultant des mois d'hiver. De plus, diverses mesures sont actuellement appliquées pour favoriser l'emploi : formation professionnelle accélérée, modernisation des centres de réadaptation, interventions multiples visant à favoriser le reclassement des chômeurs ou des handicapés.

En ce qui concerne la politique de logement, les primes De Taeye demeurent approximativement au même niveau qu'en 1963, tandis que les crédits pour le Fonds National du Logement augmentent de 80 millions.

L'accroissement des subventions relatives à la politique de la santé concerne surtout les crédits prévus pour la loi en préparation sur l'hospitalisation, en vue de couvrir le déficit des hôpitaux universitaires et d'intervenir dans les frais d'entretien de tous les hôpitaux.

c) Subventions aux provinces et aux communes.

Les interventions de l'Etat en faveur des provinces et des communes s'élèvent à 10 milliards, contre 9,6 milliards en 1963 et 9,5 milliards en 1962.

d) Interventions en faveur des principaux organismes publics d'exploitation.

Dans l'ensemble, les crédits accordés varient assez peu. Les chemins de fer reçoivent, comme par le passé, une part élevée des interventions. On notera l'importance de la contribution pour l'équilibre du compte d'exploitation : 1 milliard tout comme en 1963.

e) Interventions en faveur d'organismes internationaux.

Les interventions totales en faveur d'organismes internationaux diminuent de plus de 600 millions.

Tableau VIII.

Interventions en faveur des principaux organismes publics d'exploitation (millions de francs)

	1962	1963 ajusté	1964
Total des interventions	3.950	4.701	4.648
Société Nationale des Chemins de fer belges	3.454	4.206	4.118
dont :			
Abonnements ouvriers ...	(637)	(446)	(446)
Réductions tarifaires	(129)	(128)	(128)
Abonnements scolaires ...	(30)	(30)	(30)
Pensions	(1.200)	(1.200)	(1.200)
Installations avec la route	(108)	(109)	(107)
Emprunts d'électrification	(181)	(288)	(292)
Interventions dans la dette	(632)	(714)	(711)
Subvention complémentaire à l'équilibre d'exploit- ation	(312)	(1.083)	(1.002)
Sabena (emprunts)	112	99	96

Cette réduction est cependant plus apparente que réelle. En effet, si au regard des 674 millions prévus en 1963 pour doter le Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer, ne figure en 1964 qu'un million symbolique, ceci n'exclut pas que le Fonds puisse prendre de nouveaux engagements dont le total pourrait atteindre 700 millions pour notre pays. Il n'a pas été nécessaire d'inscrire une tranche

Tableau IX.

Interventions en faveur d'organismes internationaux (millions de francs)

	1962	1963 ajusté	1964
Interventions en faveur d'orga- nismes internationaux	1.432	1.651	1.014
dont :			
Ensemble des organismes du Marché commun	1.084	1.253	601
Fonds de développement pour les pays et terri- toires d'outre-mer	(674)	(674)	(1)
Euratom	(295)	(400)	(465)
Communauté Economique Européenne	(115)	(127)	(135)

de crédits pour 1964, la nouvelle convention ne prévoyant pas d'intervention des Etats, tant que subsistent des réserves de trésorerie provenant de l'exécution de la convention précédente.

f) Vue d'ensemble.

Le tableau X présente l'évolution des principales subventions par département ministériel. Les développements les plus importants doivent être mis

en relation avec l'évolution des différentes catégories d'interventions dont il vient d'être question. L'Education Nationale constitue le plus gros poste avec 19,5 milliards, illustrant ainsi l'effort considérable que l'Etat s'est imposé dans ce domaine qui conditionne l'avenir du pays. La hausse de 400 millions des subsides inscrits au budget du Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique représente la contribution accrue au Fonds communal d'assistance publique, tandis que la hausse de quelque 900 millions des crédits provenant du Département de la

Tableau X.

Dépenses de subventions

(millions de francs)

	1962	1963 ajusté	1964
Total	45.347	49.374	50.280
dont :			
Education Nationale et Culture	(17.164)	(19.123)	(19.522)
Emploi et Travail	(2.374)	(2.538)	(1.995)
Prévoyance Sociale	(6.056)	(6.456)	(7.342)
Finances	(2.160)	(1.707)	(1.391)
Intérieur et Fonction Publique	(9.334)	(9.286)	(9.636)

Prévoyance Sociale est à mettre en relation avec la réforme de l'assurance maladie-invalidité. De même, la réforme envisagée de l'hospitalisation explique la progression des crédits de subsides prévus dans le budget du Ministère de la Santé Publique et de la Famille.

La diminution des subsides inscrits au budget du Ministère de l'Emploi et du Travail correspond à la résorption escomptée du chômage en 1964, tandis que la réduction des crédits provenant du Ministère des Finances s'explique par la baisse de la contribution accordée à la Caisse autonome des dommages de guerre.

B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau XI donne les évaluations des recettes ordinaires inscrites dans le budget des Voies et Moyens de l'exercice 1964, ainsi que les recettes ordinaires pour les exercices 1962 et 1963. Pour 1963, il s'agit des recettes probables sur base des résultats des huit premiers mois.

Le total des prévisions des recettes ordinaires pour l'exercice 1964 s'élève à 148,8 milliards, soit une augmentation de 7,8 milliards par rapport aux recettes probables de 1963. Les recettes fiscales interviennent à concurrence de 7,2 milliards dans

cette augmentation, ce qui constitue un accroissement de 5,5 p.c.; pour 1963, la hausse escomptée par rapport à 1962 est de 6 p.c.

En ce qui concerne les contributions directes, la mise en application de la réforme fiscale rend malaisées les comparaisons d'un exercice à l'autre. En 1963, en effet, le nouveau régime n'était d'application que pour certaines catégories de contribuables et notamment les sociétés par actions et entités assimilées. Pratiquement, pour tous les contribuables, les dispositions nouvelles issues de la réforme seront appliquées en 1964, qui sera donc le premier exercice d'exécution à peu près intégrale de la loi du 20 novembre 1962. Au total, on prévoit que les recettes perçues par l'Administration des Contributions directes s'élèveront en 1964 à 55,8 milliards, contre 53,7 milliards en 1963, soit une augmentation de 2,1 milliards ou 4 p.c. contre 4,4 p.c. en 1963, par rapport à 1962. Cette augmentation s'explique en ordre principal par l'accroissement du rendement du précompte professionnel de 1,5 milliard dû à l'expansion continue de la masse salariale, et par l'augmentation de 1 milliard de l'impôt sur le revenu global versé par anticipation par les non-salariés. Par contre, l'impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge des personnes physiques connaîtra une diminution de 3 milliards par rapport à la recette perçue en 1963 au titre de la taxe professionnelle et de l'impôt complémentaire personnel. Cette réduction ne sera que partiellement compensée par la hausse des versements anticipés. Le revenu de l'impôt perçu par rôles à charge des sociétés est supposé s'accroître de 1,7 milliard par rapport aux recettes de cette rubrique en 1963 auxquelles s'ajoutent les taxes professionnelles encore perçues au cours de cette année.

La taxe de circulation ainsi que la nouvelle taxe sur les appareils automatiques de divertissement dans les lieux publics rapporteront chacune un supplément de 200 millions.

Les évaluations des recettes des douanes et accises dépassent les recettes probables de 1963 de 1,4 milliard, dont 200 millions pour les droits de douane. L'accroissement du produit de ces derniers est la résultante de deux tendances opposées : l'expansion des prix et du volume des importations se trouvant en grande partie neutralisée par les modifications de tarifs dans le cadre de la Communauté Economique Européenne. Il y a eu, en effet, un abattement supplémentaire des droits d'entrée de 1/10 dans le trafic intracommunautaire au 1^{er} juillet 1963, compensé en partie par le second rapprochement des droits sur les produits industriels vers le tarif extérieur commun. Quant à la hausse de 1,2 milliard des recettes relatives aux droits

Tableau XI.

Budgets des Voies et Moyens

(millions de francs)

	1962 (résultats)	1963 (recettes probables)	1964 (prévisions)
1. Impôts :			
a) Contributions directes :			
Impôt versé par voie de précomptes :			
— précompte immobilier	—	875	900
— précompte mobilier	—	4.250	4.900
— précompte professionnel	—	21.215	22.700
Impôt sur le revenu global versé par anticipation par les non-salariés	—	10.500	11.500
Impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge :			
— des personnes physiques	—	—	4.000
— des sociétés	—	1.250	3.500
— des non-résidents	—	100	200
Impôts perçus sous l'ancien régime fiscal :			
— contribution foncière	732	135	—
— taxe mobilière	4.297	400	25
— taxe professionnelle	34.364	6.850	1.850
— impôt complémentaire personnel	6.026	3.385	750
— contribution nationale de crise	1.764	160	15
Taxe exceptionnelle de redressement financier	526	—	—
Taxe de circulation	3.174	3.300	3.500
Autres produits ¹	536	1.260	1.990
Total des contributions directes ...	51.419	53.680	55.830
b) Douanes et Accises :			
Droits de douane	6.602	6.850	7.050
Accises et taxe de consommation	17.598	19.133	20.369
Autres produits ²	305	279	282
Total des douanes et accises ...	24.505	26.262	27.701
c) Enregistrement :			
Droits d'enregistrement	4.251	4.462	4.744
Droits de succession	2.283	2.500	2.600
Timbre et taxes assimilées	41.428	44.400	47.600
Autres produits	539	538	556
Total de l'enregistrement ...	48.501	51.900	55.500
Total des impôts ...	124.425	131.842	139.031
2. Taxes, péages, redevances	4.739	5.184	5.877
3. Revenus	1.487	1.484	1.504
4. Remboursements	1.006	1.101	1.145
5. Produits divers	572	1.075	1.109
6. Recettes résultant de la guerre	117	235	84
TOTAL DES VOIES ET MOYENS ...	132.346	140.921	148.750

¹ Y compris la taxe sur les jeux et paris, la taxe sur les appareils automatiques de divertissement et les recettes des exercices clos.

² Y compris la taxe sur les débits de boissons fermentées ou spiritueuses.

d'accises et à la taxe spéciale de consommation, elle est due surtout aux huiles minérales (+ 0,7 milliard) et aux tabacs (+ 0,3 milliard).

En ce qui concerne la taxe de transmission et les taxes assimilées, l'accroissement prévu pour 1964 est de 3,2 milliards, sous l'influence essentiellement de l'expansion de l'activité économique.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1964 sont estimées à 568 millions, contre 435 millions de recettes probables en 1963.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits d'engagement et les crédits de paiement sollicités au

budget extraordinaire de 1964 s'élèvent respectivement à 16,7 et à 19,5 milliards, marquant ainsi une réduction par rapport aux chiffres de 1963 ajustés de 0,7 milliard de crédits d'engagement et de 1,2 milliard de crédits de paiement. Aux chiffres précités de 16,7 milliards et 19,5 milliards viendront toutefois s'ajouter les reports de l'exercice 1963. De même, selon les nécessités, les crédits non utilisés à la fin de l'exercice 1964 seront ou bien annulés ou bien reportés à l'exercice suivant. Pour la fixation des crédits de 1964, il a été tenu compte d'une évaluation provisoire des possibilités de reports de l'exercice 1963.

Si toutes les dépenses inscrites au budget extraordinaire ne sont pas productives, il existe aussi des dépenses d'investissement de l'Etat qui ne sont pas comprises dans ce budget, étant donné le développement des formes de financement « hors budget », notamment par le Fonds des Routes.

Quelles particularités ressortent de l'examen du budget extraordinaire ? Toutes les comparaisons seront faites par rapport au budget ajusté de 1963.

Le budget des Travaux Publics prévoit des crédits d'engagement pour 8 milliards, soit le même montant qu'en 1963. Ces crédits correspondent approximativement aux objectifs fixés pour ce Département

Tableau XII.

Répartition des dépenses extraordinaires
(millions de francs)

	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
	1963 ajusté	1964	Différence	1963 ajusté	1964	Différence
1. Avances	—	—		2.015	1.808	— 207
dont :						
Communications et P.T.T.	—	—		(1.045)	(442)	(— 603)
Prévoyance Sociale	—	—		(226)	(1.000)	(+ 774)
2. Participations	—	—		390	308	— 82
3. Immobilisations	15.796	16.469	+ 673	17.006	17.181	+ 175
dont :						
Défense Nationale	(4.838)	(3.829)	(— 1.009)	(4.717)	(5.792)	(+ 1.075)
Communications et P.T.T.	(3.388)	(3.363)	(— 25)	(3.214)	(3.264)	(+ 50)
Travaux Publics	(6.419)	(7.861)	(+ 1.442)	(7.699)	(6.422)	(— 1.277)
4. Autres dépenses	1.577	184	— 1.393	1.243	167	— 1.076
dont :						
Travaux Publics	(1.578)	(175)	(— 1.403)	(1.177)	(165)	(— 1.012)
Total général ...	17.373	16.653	— 720	20.654	19.464	— 1.190

par le programme d'expansion économique 1962-1965. On relève, parmi ces crédits, 2,4 milliards pour les voies navigables, 2,4 milliards également pour les ports de mer et la côte, 1,3 milliard pour la construction de bâtiments administratifs et 400 millions pour le programme de reconversion économique.

En marge du budget extraordinaire, il a été prévu 5,5 milliards de crédits d'engagement pour les investissements du Fonds des Routes et 2 milliards pour le financement spécial de l'autoroute E 3. En outre, le Département des Travaux Publics est autorisé à accorder des subventions aux administrations locales pour l'exécution de travaux à concurrence de 1,2 milliard qui sera financé intégralement par le Crédit Communal.

Les crédits de paiement inscrits au budget des Travaux Publics pour 1964 s'élèvent à 6,6 milliards et comprennent notamment 1,7 milliard pour le

Fonds des constructions scolaires. Il y a ici une diminution de 2,3 milliards par rapport aux crédits de 1963 qui avaient été gonflés par les frais des dégâts occasionnés par l'hiver. D'autre part, eu égard à l'évolution conjoncturelle, le Gouvernement a décidé d'étaler l'exécution de certaines parties du programme de travaux publics tout en maintenant les crédits d'engagement. Ainsi, des mesures d'accélération peuvent être prises à tout moment si la situation le justifie.

Les dépenses extraordinaires prévues pour le budget de la Défense Nationale s'élèvent à 3,8 milliards de crédits d'engagement et à 5,8 milliards de crédits de paiement. Les premiers diminuent et les derniers s'accroissent chacun de 1 milliard par rapport à 1963.

Au budget des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones, les crédits d'engagement et de paiements inscrits s'établissent respectivement à 3,4 milliards et 3,7 milliards. Ces derniers com-

portent une avance de 400 millions à la Sabena afin de remédier à ses difficultés de trésorerie.

Le budget de la Prévoyance Sociale comporte en crédits de paiement une avance de 1 milliard à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, afin de lui assurer le fonds de roulement initial prévu par la loi portant réforme de l'assurance-maladie invalidité.

IV. Les regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires

Le regroupement fonctionnel des dépenses permet de se faire une idée plus exacte des charges qu'entraîne chacun des grands objectifs de la politique gouvernementale.

De son côté, la classification économique des recettes et des dépenses de l'Etat poursuit un triple but.

En premier lieu, elle fournit une présentation économiquement justifiée de la gestion de l'Etat. Elle offre à ceux qui, en plus des aspects administratifs et purement politiques des finances publiques, s'intéressent également à leur répercussion économique, une perspective plus exacte et plus complète, analytique mais aussi synthétique, des recettes et des dépenses de l'Etat.

En second lieu, la classification économique doit permettre, de manière simple et aisée, d'intégrer les opérations de l'Etat, en même temps que celles des autres secteurs publics, dans le compte national et dans le budget national. C'est pour cela que cette année, pour la première fois dans l'Exposé général, on attire l'attention sur la classification économique des opérations de l'ensemble des Pouvoirs publics, à savoir : l'Etat, les fonds et institutions publiques administratives autonomes, les institutions de la sécurité sociale, les communes et les provinces.

Le troisième rôle à remplir par le schéma de classification économique, se situe sur le plan international. Ce schéma est utilisé comme instrument dans les études de comparaisons budgétaires effectuées par les Commissions compétentes de Benelux et de la Communauté Economique Européenne. Le regroupement fonctionnel des dépenses se prête, lui aussi, dans une certaine mesure, à ces comparaisons internationales. Celles-ci sont présentées à la section V.

La méthode de regroupement économique qui a été appliquée se réfère au manuel publié par le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux : « Classification économique des dépenses et recettes des Pouvoirs publics ». Cette méthode de classification a été approuvée, le 23 septembre der-

nier, par le Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux.

Comme l'année dernière, il a été jugé utile de présenter les regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires dans l'Exposé général lui-même, et non dans une « Annexe » à publier ultérieurement. Cependant, de ce fait, les opérations de tous les fonds et institutions d'utilité publique n'ont pu être intégrées dans ces regroupements. Il n'a pas non plus été tenu compte des frais imputés (et des recettes correspondantes), comme les amortissements économiques et l'intérêt imputé sur le capital investi dans les bâtiments administratifs. En effet, ces diverses opérations qui sont nécessaires pour parvenir à une présentation parfaite du compte économique et du budget des Pouvoirs publics, présentation qui est alignée sur le compte et le budget nationaux, ne pourront être effectuées qu'à un stade ultérieur.

1. REGROUPEMENT ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DES OPERATIONS BUDGETAIRES DU POUVOIR CENTRAL POUR LES EXERCICES 1962 A 1964.

Le compte économique et fonctionnel du Pouvoir central, tel qu'il est présenté ici, se limite aux dépenses et aux recettes reprises dans le budget de l'Etat (ordinaire et extraordinaire), sauf les ajustements suivants qui ont déjà pu être effectués :

1° pour les Postes et pour la Radiodiffusion-Télévision Belge, les dépenses et les recettes brutes du budget de l'Etat ont été converties en montants nets, parce que ces services sont considérés comme entreprises publiques;

2° les opérations du Fonds des Routes, qui est financé de manière autonome, sont ajoutées au budget de l'Etat;

3° les opérations de trois autres fonds importants ont été intégrées, en remplacement des subventions en faveur de ces fonds et qui figurent au budget de l'Etat. Il s'agit du Fonds de dotation pour pensions de guerre, de la Caisse autonome des dommages de guerre et du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat.

Les dépenses afférentes à la dette congolaise garantie et aux pensions, qui ne figurent pas dans les budgets respectifs, mais qui seront reprises dans les comptes budgétaires, n'ont pas été prises en considération. Elles s'élevaient, en 1962, à 1.614 millions de francs. D'autre part, les amortissements de la dette publique ne figurant pas dans le budget, n'ont pas davantage été pris en considération dans cette présentation.

Les chiffres figurant dans les tableaux de cette section sont :

a) en ce qui concerne les dépenses :

pour 1962 : les engagements pour les dépenses ordinaires, enregistrés par les comptables des dépenses engagées, et les ordonnancements (par année civile) pour les dépenses extraordinaires, enregistrés à la Trésorerie, y compris, en ce qui concerne ces dernières, les ordonnancements pour les crédits reportés de 1961 à 1962;

pour 1963 : les crédits budgétaires votés à l'origine (crédits de paiement en ce qui concerne les dépenses extraordinaires), augmentés des crédits supplémentaires votés (premier feuillet) et des crédits supplémentaires demandés (deuxième feuillet), y compris chaque fois les crédits supplémentaires pour les exercices antérieurs;

pour 1964 : les crédits initiaux;

b) en ce qui concerne les recettes :

pour 1962 : les opérations de caisse enregistrées à la Trésorerie et se rapportant à l'exercice;

pour 1963 : les évaluations ajustées;

pour 1964 : les évaluations initiales du budget des Voies et Moyens.

Si, pour les dépenses ordinaires de 1962, on a adopté les engagements au lieu des ordonnancements (ou liquidations) comme pour les années antérieures, c'est parce que de cette manière il était possible d'élaborer le regroupement en temps utile.

En ce qui concerne la comparabilité des données chiffrées pour chacune des trois années considérées, on ne peut perdre de vue que les prévisions ajustées pour les dépenses ordinaires de 1963 constituent un plafond absolu, en ce sens que l'utilisation effective des crédits sera nécessairement inférieure aux prévisions. Par contre, les dépenses extraordinaires peuvent, étant donné le régime des reports d'une année à l'autre, être soit supérieures soit inférieures au montant des crédits de paiement accordés pour l'année en question. D'autre part, les prévisions pour 1964 ne sont encore que des évaluations initiales. On doit considérer ici que le résultat définitif peut être modifié dans deux directions, d'une part, par l'adjonction de crédits supplémentaires et, d'autre part, par l'annulation de crédits non utilisés. C'est pourquoi, dans la comparaison des chiffres annuels utilisés ici, il ne faut pas perdre de vue la nature exacte des données.

A. REGROUPEMENT ECONOMIQUE.

Le regroupement économique donne lieu à l'établissement de deux comptes : le compte des opérations courantes et le compte des opérations de capital. Le solde du premier indique l'épargne ou la désépargne. Cette classification économique permet, par conséquent, de déterminer si l'Etat a employé ou emploiera des ressources courantes en vue d'investissements et autres opérations de capital, ou s'il s'est trouvé ou se trouvera dans l'obligation de contracter des emprunts afin de couvrir une partie de ses dépenses courantes.

Tableau XIII.

Regroupement économique des opérations budgétaires

(millions de francs)

	1962	1963	1964
A. Compte « Opérations courantes » :			
1. Consommation	- 40.947	- 47.987	- 48.564
2. Intérêts, pertes et profits	- 16.621	- 19.010	- 18.509
3. Transferts directs de revenus	+ 97.744	+ 103.364	+ 110.255
4. Transferts de revenus entre secteurs publics	- 35.692	- 38.247	- 40.814
Solde des opérations courantes ...	+ 4.484	- 1.880	+ 2.368
B. Compte « Opérations de capital » :			
Solde des opérations courantes ...	+ 4.484	- 1.880	+ 2.368
5. Transferts directs de capitaux	+ 455	+ 830	+ 1.518
6. Transferts de capitaux entre secteurs publics	- 3.269	- 3.285	- 3.083
7. Investissements directs	- 9.102	- 11.431	- 11.865
8. Octrois de crédits et participations	- 3.820	- 3.778	- 3.276
Solde net à financer ...	- 11.252	- 19.544	- 14.338
9. Dette publique	+ 9.851	- 6.782	- 4.552
Solde final ...	- 1.401	- 26.326	- 18.890

- : excédent des dépenses sur les recettes.
+ : excédent des recettes sur les dépenses.

Normalement, il y a lieu, à cet égard, de tenir compte des amortissements des immeubles et du matériel, que l'on peut évaluer à un montant de 800 à 900 millions de francs. Cette imputation n'a été mentionnée que pour mémoire dans le présent regroupement. Il convient néanmoins d'en tenir compte en ce qui concerne l'appréciation du solde des opérations courantes, tout comme on ne peut perdre de vue non plus les dépenses relatives à la dette congolaise garantie et aux pensions, déjà citées ci-dessus et qui n'ont pas été reprises. Si l'on avait effectivement repris ces postes, le solde d'épargne s'en trouverait influencé défavorablement, pour environ 1,8 milliard de francs pour les trois années considérées.

Le tableau XIII se borne à reprendre les soldes des opérations budgétaires, c'est-à-dire les montants nets des recettes et des dépenses par catégories économiques. Il se limite aux grandes catégories économiques et ne donne pas les détails des opérations.

En 1962, les dépenses et les recettes courantes indiquent un solde positif de 4,5 milliards. Par contre, pour 1963, on observe un déficit de 1,9 milliard, mais celui-ci disparaîtra probablement après la suppression des crédits non utilisés. Pour 1964, on prévoit 140,7 milliards de recettes et 138,3 milliards de dépenses, laissant un boni de 2,4 milliards. Les commentaires qui suivent éclairent le contenu des différentes rubriques du tableau.

On distingue parmi les opérations courantes :

1. Dépenses de consommation.

Ce compte enregistre, du côté des dépenses, les salaires et les pensions payés par l'Etat, les acquisitions courantes de biens et de services, les travaux et équipements militaires, les contributions internationales, ainsi que les frais de réparation et d'entretien des routes, des canaux, etc.

Du côté des recettes, ce compte relève les revenus provenant notamment de la ligne Ostende-Douvres.

2. Intérêts, pertes et profits.

Cette rubrique reprend les intérêts payés sur la dette publique ainsi que les contributions aux pertes et les participations dans les bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques. Les contributions aux pertes d'exploitation croissent fortement en 1963, de 3,2 à 4,6 milliards. La cause en est imputable aux Postes et à la Société Nationale des Chemins de fer belges, dont le déficit d'exploitation s'est fortement

gonflé. Pour les Postes, on prévoit une diminution du déficit en 1964.

3. Transferts directs de revenus.

Il s'agit, en l'espèce, de transferts de revenus qui ont lieu entre l'Etat et les autres secteurs ne faisant pas partie du secteur public, c'est-à-dire les entreprises tant privées que publiques, l'enseignement libre, les ménages et le reste du monde.

Du côté des dépenses, ce sont les subventions à l'enseignement libre qui constituent le poste le plus important.

Du côté des recettes, cette rubrique enregistre la perception des impôts, qui correspond à un flux monétaire sans contre-prestation directe.

4. Transferts de revenus entre secteurs publics.

Dans cette rubrique, on classe tous les transferts s'effectuant entre les divers secteurs publics, c'est-à-dire l'autorité centrale, les institutions autonomes à caractère administratif — parmi lesquelles figurent de nombreux fonds —, les institutions de sécurité sociale, les communes et les provinces.

On distingue parmi les opérations de capital :

5. Transferts directs de capitaux.

En dépenses, ce compte comprend principalement les contributions de l'autorité centrale dans les dépenses de capitaux des entreprises publiques et privées. Les contributions de l'Etat belge dans les dépenses de capitaux des institutions internationales y figurent également.

Du côté des recettes, il comprend les droits de succession et de donation et quelques autres recettes spéciales.

6. Transferts de capitaux entre secteurs publics.

Tout comme pour les opérations courantes, il s'agit ici de relations financières entre les divers secteurs publics, mais cette fois en vue d'investissements. La majeure partie des dépenses reprises dans ce compte est attribuée à des fonds autonomes. Pour le reste, les dépenses se rapportent essentiellement à des transferts de capitaux destinés aux communes et aux provinces.

Il y a lieu de remarquer que les principaux transferts de capitaux à des fonds autonomes (Caisse autonome des dommages de guerre et Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat) ne figurent pas sous cette rubrique, étant donné qu'ils sont consolidés directement avec l'Etat.

7. Investissements directs.

Les investissements directs de l'autorité centrale qui figurent sous cette rubrique comprennent également ceux du Fonds des Routes et du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat. L'augmentation de cette rubrique concerne surtout les routes et travaux de génie hydraulique.

8. Octrois de crédits et participations.

S'inscrivent sous ce compte toutes les opérations donnant lieu à une créance réelle en faveur de l'Etat, soit à titre d'actionnaire, soit à titre de bailleur de fonds. La majeure partie de ce poste consiste en octrois de capitaux à la Société Nationale des Chemins de fer belges.

En recettes, on trouve les remboursements de crédits.

9. Dette publique.

En dépenses, cette rubrique comprend les amortissements de la dette publique.

Viennent s'inscrire, du côté des recettes, en 1962, les produits d'emprunts enregistrés dans le compte budgétaire. Dans les prévisions pour 1963 et 1964, on ne mentionne provisoirement que les seuls produits d'emprunts qui se rapportent à des Fonds consolidés avec l'Etat (Fonds des Routes, Fonds de dotation des pensions de guerre et Caisse autonome des dommages de guerre).

Les soldes finals figurant dans le tableau doivent être appréciés dans cette perspective. Celui de 1962 s'explique par le financement par d'autres moyens que des emprunts à plus ou moins long terme.

Ceux de 1963 et de 1964, par contre, englobent tous les moyens de financement.

Quant au solde net à financer, il indique la mesure dans laquelle les opérations de l'Etat qui précèdent ont donné lieu à une augmentation nette de la dette publique. En 1962, ce solde était de 11,2 milliards. Pour 1963 et 1964, il atteint respectivement 19,5 et 14,3 milliards. On doit toutefois tenir compte à ce sujet des réserves formulées plus haut, relatives à la nature des données utilisées (crédits ajustés et crédits initiaux).

B. REGROUPEMENT FONCTIONNEL.

Le tableau XIV reprend les crédits prévus au budget ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 1964, en les répartissant d'après des critères fonctionnels. Cette ventilation est basée sur les mêmes chiffres que ceux du regroupement économique. D'autres tableaux, insérés ci-après, donnent une vue de l'évolution des crédits pour les principales fonctions au cours des trois exercices 1962, 1963 et 1964.

Les cinq fonctions qui absorbent les crédits les plus importants n'ont pas changé par rapport aux deux exercices précédents. Elles représentent ensemble les trois quarts du total général des dépenses, à savoir : Enseignement, culture et cultes (20,3 p.c.), Dette publique (14,6 p.c.), Interventions sociales (14,2 p.c.), Défense nationale (13,9 p.c.) et Communications (12,5 p.c.). Les autres catégories de crédits prises individuellement sont moins importantes.

La fonction « Enseignement, culture et cultes » occupe, depuis 1960, la première place parmi toutes

Tableau XIV. Répartition fonctionnelle des crédits budgétaires prévus pour l'exercice 1964
(millions de francs)

Fonctions	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1. Enseignement, culture et cultes	31.152	3.457	34.609	20,3
2. Dette publique	24.926	—	24.926	14,6
3. Interventions sociales	23.192	1.000	24.192	14,2
4. Défense nationale	17.701	5.944	23.645	13,9
5. Communications	7.755	13.591	21.346	12,5
6. Administration générale	6.512	516	7.028	4,1
7. Relations avec les pouvoirs publics subordonnés ...	8.351	—	8.351	4,9
8. Dommages de guerre et calamités	8.872	255	9.127	5,3
9. Justice et police	4.310	158	4.468	2,6
10. Industrie, commerce et classes moyennes	2.755	410	3.165	1,9
11. Relations avec l'étranger	2.675	67	2.742	1,6
12. Logement	1.892	737	2.629	1,5
13. Agriculture et ravitaillement	2.088	304	2.392	1,4
14. Santé publique	1.692	335	2.027	1,2
Total du regroupement fonctionnel	143.944	26.774	170.718	100,0
Rapprochement	+ 4.738	— 7.310	— 2.572	
Total officiel du budget ...	148.682	19.464	168.146	

les fonctions de l'Etat, avec un cinquième des dépenses. Les crédits correspondant à cette fonction sont passés de 16,1 milliards en 1958 à 29,3 milliards en 1962. Les prévisions pour les années 1963 et 1964 sont encore plus élevées : 33,9 et 34,6 milliards. L'augmentation est due principalement aux dépenses ordinaires du Département de l'Education Nationale, pour lequel 28,2 milliards sont prévus en 1964.

Tableau XV.

Enseignement, culture et cultes
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1962	26.058	3.261	29.319	19,4
1963	30.474	3.424	33.898	20,2
1964	31.152	3.457	34.609	20,3

Par ordre d'importance, les dépenses pour la « Dette publique », qui ne peuvent être réparties fonctionnellement, occupent la deuxième place et représentent près de 15 p.c. du total des dépenses. Cet ordre de grandeur dépend évidemment de la mesure dans laquelle l'amortissement de la dette se trouve inscrit dans le budget. On remarquera que le service financier des dettes prises en charge par l'Etat (service des emprunts du Fonds des Routes, de la Caisse autonome des dommages de guerre, etc.) n'est pas repris sous cette rubrique. En effet, ces charges peuvent être réparties fonctionnellement.

Tableau XVI.

Dette publique
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1962	21.515	—	21.515	14,3
1963	23.751	—	23.751	14,1
1964	24.926	—	24.926	14,6

La fonction « Interventions sociales » se classe en troisième position et représente également près de 15 p.c. du total. Les dépenses passent de 21,3 milliards en 1962 à 24,2 milliards en 1964. Cette évolution est due principalement à la forte progression des dépenses pour les pensions (sécurité sociale), qui passent de 6,3 milliards en 1962 à 7,3 milliards en 1964, et pour le secteur « Maladie et Invalidité », pour lequel 8,8 milliards sont prévus

en 1964, contre 6,3 milliards en 1962. Sous l'influence de l'hiver rigoureux, les dépenses en rapport avec la mise au travail des chômeurs atteignent en 1963 le montant de 2,1 milliards, somme qui reflète mal la conjoncture actuelle. En 1964, ces dépenses se réduisent à 1,6 milliard.

Tableau XVII.

Interventions sociales
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1962	21.281	—	21.281	14,1
1963	22.587	226	22.813	13,5
1964	23.192	1.000	24.192	14,2

La fonction « Défense nationale » occupe, depuis 1959, la quatrième place par ordre d'importance, soit 13,9 p.c. en 1964. L'augmentation des dépenses extraordinaires est relativement plus grande que celle des dépenses ordinaires, traduisant l'effort de rééquipement et de modernisation des forces aériennes et terrestres. Ces dépenses passent de 3,9 milliards en 1962 à 5,9 milliards en 1964. Parmi les dépenses totales, près de 2 milliards sont consacrés aux pensions militaires.

Tableau XVIII.

Défense nationale
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1962	16.374	3.914	20.288	13,4
1963	17.129	4.954	22.083	13,1
1964	17.701	5.944	23.645	13,9

La fonction « Communications » se place en cinquième lieu, mais passe de 11,4 p.c. du total en 1962 à 13,3 p.c. en 1963 et à 12,5 p.c. en 1964. Cette augmentation provient, d'une part, des dépenses ordinaires plus élevées, principalement pour la Société Nationale des Chemins de fer belges et l'Administration des Postes (en 1963) et, d'autre part, mais dans une moindre mesure, des dépenses extraordinaires, particulièrement les dépenses d'investissement pour la Société Nationale des Chemins de fer belges (Communications) et les réparations des routes (Travaux publics), par suite des dégâts occasionnés par l'hiver. A cela s'ajoutent les dépenses majorées du Fonds des Routes, qui passent de 3,9

Tableau XIX.

Communications
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1962	6.712	10.517	17.229	11,4
1963	8.695	13.571	22.266	13,3
1964	7.755	13.591	21.346	12,5

milliards en 1962 à 7,1 milliards en 1964, y compris la charge financière des emprunts. Pour 1964, on prévoit une légère diminution du pourcentage de cette fonction dans les dépenses globales.

**2. REGROUPEMENT ECONOMIQUE
DES DEPENSES ET DES RECETTES
DE L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS**

Pour obtenir une vue d'ensemble de la répercussion de l'économie publique sur l'économie nationale, il est nécessaire de compléter les flux économiques du Pouvoir central par les opérations des autres secteurs publics. A cet effet, l'Administration du Budget a élaboré le compte économique des Pouvoirs publics pour les années 1959, 1960, 1961 et 1962. Le tableau suivant se borne à reprendre les soldes des opérations, c'est-à-dire les montants nets des recettes et des dépenses, pour l'année 1962 uniquement. Les chiffres y figurant sont des réalisations

en ce qui concerne le budget général de l'Etat; pour les autres secteurs, il s'agit d'estimations budgétaires.

La méthode de classification est identique à celle qui a été suivie pour le budget de l'Etat. Elle correspond aux définitions et méthodes contenues dans la publication de Benelux déjà citée.

On rappellera ici que les entreprises publiques, comme les chemins de fer, les régies, les postes, les sociétés de distribution d'eau, de logement, d'exploitation portuaire et les institutions publiques de crédit, ne sont pas rangées dans le secteur des Pouvoirs publics, mais bien dans celui des entreprises. On doit également exclure du compte de l'Etat ou des comptes d'autres organismes publics certains postes, afin de séparer les activités d'exploitation des fonctions publiques proprement dites. C'est le cas, par exemple, de l'exploitation du service des paquebots Ostende-Douvres qui est à considérer comme entreprise.

Les commentaires qui suivent éclairent le contenu des différentes rubriques qui figurent au tableau ci-dessous représentant le compte économique des Pouvoirs publics.

1. Dans la première colonne figurent les réalisations de ce qu'on appelle le budget général de l'Etat. Il s'agit des départements ministériels, y compris les corps spéciaux, ainsi que de la Liste Civile, du Parlement et de la Cour des Comptes.

2. Dans la deuxième colonne sont portées les opérations des fonds et des organismes publics auto-

Tableau XX.

Compte économique des pouvoirs publics en 1962
(millions de francs)

	Budget général de l'Etat (1)	Fonds et institutions autonomes (2)	Total pouvoir central (3)	Institutions de sécurité sociale (4)	Pouvoirs publics subordonnés (5)	Total (6)
A. Compte « Opérations courantes » :						
1. Consommation	- 41.436	- 3.387	- 44.823	- 2.929	- 20.679	- 68.431
2. Intérêts, pertes et profits	- 13.017	- 1.849	- 14.866	+ 811	- 30	- 14.085
3. Transferts directs de revenus	+ 102.152	- 7.738	+ 94.414	- 14.869	+ 5.827	+ 85.372
4. Transferts de revenus entre secteurs publics	(- 41.713)	(+ 11.341)	(- 30.372)	(+ 15.767)	(+ 15.032)	(+ 427)
Solde des opérations courantes ...	+ 47.699	- 12.974	+ 34.725	- 16.987	- 14.882	+ 2.856
B. Compte « Opérations de capital » :						
Solde des opérations courantes ...	+ 47.699	- 12.974	+ 34.725	- 16.987	- 14.882	+ 2.856
5. Transferts directs de capitaux	+ 1.184	- 1.351	- 167	+ 1.500	- 143	+ 1.190
6. Transferts de capitaux entre secteurs publics	(- 8.152)	(+ 5.061)	(- 3.091)	-	(+ 1.280)	(- 1.811)
7. Investissements directs	- 3.525	- 5.114	- 8.639	- 765	- 6.602	- 16.006
8. Octrois de crédits et participations	- 3.929	- 992	- 4.921	- 1.733	- 1.982	- 8.636
Solde net à financer ...	+ 41.429	- 20.431	+ 20.998	- 17.985	- 23.609	- 20.596
9. Dette publique	+ 9.831	+ 2.430	+ 12.261	+ 2.897	+ 4.660	+ 19.818
Solde final ...	+ 51.260	- 18.001	+ 33.259	- 15.088	- 18.949	- 778

- : excédent des dépenses sur les recettes.
+ : excédent des recettes sur les dépenses.

nomes qui ont le caractère d'administrations et qui remplissent une tâche qui se rattache au Pouvoir central.

On y trouve en premier lieu les fonds dits « pour ordre » auxquels certains crédits budgétaires sont transférés. Certains fonds fonctionnent en totalité ou en partie au moyen de ressources propres; il s'agit alors de recettes qui ne figurent pas dans le compte de l'Etat, mais qui doivent néanmoins être justifiées dans le compte économique des Pouvoirs publics.

Il y a, en outre, un certain nombre d'organismes publics qui sont, ou non, financièrement dépendants, en totalité ou en partie, du budget de l'Etat. Beaucoup d'entre eux, et certainement les plus importants, sont soumis à la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

3. La troisième colonne reproduit les flux économiques du Pouvoir central au sens large; elle représente la réunion du compte général de l'Etat et les comptes des fonds et organismes publics autonomes.

4. La quatrième colonne représente le secteur de la sécurité sociale. Seuls les organismes publics de la sécurité sociale y figurent, soit, en d'autres termes, les organismes soumis à la loi précitée du 16 mars 1954.

5. Enfin, on a rassemblé dans la cinquième colonne, les dépenses et les recettes des Pouvoirs locaux ou régionaux, c'est-à-dire les provinces, les communes et les commissions d'assistance publique. Les données chiffrées utilisées ici sont le résultat d'une combinaison de sondages, d'extrapolations et même de pures estimations. Il y a lieu, de ce fait, de formuler des réserves quant à l'exactitude des chiffres. Cependant, on peut admettre que les erreurs commises ne peuvent être d'une importance telle qu'elles puissent déformer sérieusement la vue d'ensemble du compte des Pouvoirs publics.

Les dépenses de transfert et les recettes de transfert entre secteurs publics devraient, en principe, être égales et se compenser. Dans la pratique, on voit cependant surgir des différences qui sont dues principalement, d'une part, aux époques différentes de comptabilisation d'une même opération dans un secteur et dans l'autre et, d'autre part, au fait que l'on ne possède pas de données précises pour le secteur des Pouvoirs publics subordonnés. Ceci n'entraîne cependant pas de difficultés, parce que, au moment de la totalisation des montants, il n'est pas tenu compte de ces transferts entre secteurs publics. C'est pourquoi, ces dernières opérations sont placées entre parenthèses; elles sont, en fait, données « pour mémoire ». Ceci a pour conséquence que le solde des opérations courantes du « Budget général de l'Etat » [colonne (1)] accuse un solde positif très

élevé de 47,7 milliards de francs en 1962. Cependant, si l'on tient compte des transferts de revenus vers d'autres secteurs publics (fonds et organismes autonomes, sécurité sociale, pouvoirs publics subordonnés) pour un total net de 41,7 milliards de francs, le solde d'épargne est ramené à 6 milliards de francs.

Quant aux opérations relevant de la rubrique « Dette publique », on ne peut perdre de vue que seuls y sont repris les produits d'emprunts et les amortissements qui sont portés formellement au compte budgétaire. Les autres sources de financement, comme les certificats de trésorerie, n'entrent pas ici en ligne de compte et leur importance se reflète dans le solde final.

Il faut considérer qu'il ne doit pas être fait appel au marché des capitaux uniquement pour le financement du solde susdit des opérations budgétaires, mais également pour l'amortissement des emprunts arrivés à échéance. Les amortissements de la dette relatifs à l'ensemble des Pouvoirs publics ont atteint 22,5 milliards en 1962. On notera cependant que ce chiffre comprend 5,3 milliards pour l'amortissement du solde final, venu à échéance cette même année, de l'emprunt 4 $\frac{1}{2}$ % 1952-1962, opération qui a été imputée à un compte spécial du budget pour Ordre.

Si l'on additionne les opérations courantes aux opérations de capital excepté celles concernant la dette publique, on obtient le solde net à financer. Ce résultat indique la mesure dans laquelle les opérations des Pouvoirs publics ont donné lieu à une augmentation ou à une diminution nette de la dette publique. Ce solde est de quelque 21 milliards en 1962.

V. Comparaison des budgets des pays membres de la Communauté Economique Européenne et de Benelux

Le présent chapitre constitue un résumé des études budgétaires comparatives effectuées par des groupes de travail spécialisés relevant des institutions de Benelux et de la Communauté Economique Européenne. Seuls, toutefois, les chiffres budgétaires des pays de Benelux sont présentés sous forme de tableaux dans l'Exposé général. Ils sont repris dans les tableaux XXI et XXII ci-après relatifs à l'année 1962.

1. La comparaison des recettes et des dépenses de l'Etat avec le produit national brut au cours des dernières années aboutit aux constatations suivantes pour les six pays de la Communauté.

Le niveau des recettes est, en pourcentage, ordinairement le plus bas en Italie et en Belgique (± 20 p.c. en 1962) et le plus élevé aux Pays-Bas et en Allemagne (± 25 p.c. en 1962). En Belgique, de même qu'en Allemagne, en France et en Italie, on observe un net accroissement de la charge fiscale depuis 1957, bien qu'à un rythme assez différent.

En ce qui concerne les dépenses, l'Italie se trouve nettement au niveau le plus bas (18,9 p.c. en 1957 et 21,6 p.c. en 1962). La Belgique et le Luxembourg occupent une position intermédiaire (± 21 p.c. en 1957 et ± 24 p.c. en 1962). En France et en Allemagne, les dépenses dépassent 25 p.c. et, au cours de certaines années, 26 p.c. Les Pays-Bas atteignent le niveau le plus élevé (27,1 p.c. en 1962, près de 29 p.c. en 1959).

Il est à remarquer que le total des dépenses pris en considération comprend les amortissements de la dette portés aux budgets. A cet égard, la Belgique semble avoir en moyenne la charge la plus lourde,

par rapport aux cinq autres pays. En outre, le solde net à financer (avant la prise en considération de l'amortissement de la dette) semble également beaucoup plus élevé en Belgique que chez les cinq partenaires, ce qui signifie que l'accroissement de la dette publique y est également plus rapide. Ce n'est qu'en Belgique aussi que l'on constate, ces dernières années (par exemple de 1958 à 1961), une désépargne dans le chef du Pouvoir central. Il résulte des données précédentes que la Belgique occupe une position nettement détachée dans le domaine du financement des dépenses du Pouvoir central, en ce sens que notre pays paraît dépendre davantage du marché des capitaux, tant étranger qu'intérieur.

En ce qui concerne le financement au moyen d'impôts, on constate que la proportion respective d'impôts directs et indirects diffère sensiblement dans les six pays. En France et en Italie, les impôts indirects représentent 70 p.c. ou plus du total. L'Allemagne et la Belgique occupent ici une position inter-

Tableau XXI.

Comparaison Benelux des dépenses et recettes de l'Etat en 1962 ¹
selon les catégories économiques, en pour cent du revenu national

(aux prix du marché)

	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
Revenu national (milliards de francs)	584,0	590,0	20,0
A. Dépenses :			
1. Opérations courantes	22,5	22,5	23,5
Dépenses courantes pour biens et services	8,1	8,3	11,1
Intérêts, pertes et profits	3,1	1,5	1,2
Transferts directs de revenus	5,7	5,7	5,0
Transferts de revenus entre secteurs publics	5,6	7,0	6,2
2. Opérations de capital	5,3	7,8	7,7
Transferts directs de capitaux	0,4	2,1	0,8
Transferts de capitaux entre secteurs publics	0,2	0,6	1,2
Investissements directs	1,7	1,5	3,2
Octrois de crédits et participations	1,0	2,3	1,5
Dette publique (amortissements)	2,0	1,3	1,0
B. Recettes :			
1. Opérations courantes	22,1	26,7	24,2
Recettes courantes pour biens et services	0,3	0,4	1,1
Intérêts, pertes et profits	0,6	0,8	0,9
Transferts directs de revenus	21,2	25,5	21,6
Transferts de revenus entre secteurs publics	—	—	0,6
2. Opérations de capital	0,7	0,8	2,6
Transferts directs de capitaux	0,4	0,4	1,4
Transferts de capitaux entre secteurs publics	—	—	—
Investissements directs	0,2	0,2	1,2
Octrois de crédits et participations	0,1	0,2	—
Dette publique ²	—	—	—
Total des dépenses ...	27,8	30,3	31,2
Total des recettes ...	22,8	27,5	26,8

¹ Budget ajusté.

² Le produit d'emprunts, qu'il soit repris ou non dans les budgets ou comptes, n'a pas été pris en considération ici.

médiaire avec 55 à 60 p.c. Aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg, par contre, la proportion des impôts indirects est inférieure à celle des impôts directs (± 40 p.c.). Ces pourcentages sont basés sur les années 1957 à 1962.

Pendant les six années en question, les produits d'impôts ont augmenté au total de 70 p.c. environ en France, en Allemagne et en Italie. Aux Pays-Bas et en Belgique, l'augmentation se situe entre 35 et 40 p.c. Au Luxembourg, l'évolution est irrégulière et présente de toute façon une tendance à la hausse moins prononcée que dans les autres pays.

En France et en Allemagne, de 1957 à 1962, les produits d'impôts directs augmentent plus fortement que ceux des impôts indirects. En Italie, le même phénomène se produit en 1962. Aux Pays-Bas, les deux sortes d'impôts augmentent suivant le même rythme. En Belgique, ce sont les impôts indirects qui croissent plus sensiblement que les impôts directs. Mais si l'on examine l'évolution du produit des impôts belges pendant les années 1960 à 1963, on remarque que les impôts directs ont augmenté de 30 p.c., contre 29 p.c. pour les impôts indirects. Pour cette période, on ne dispose en ce moment que des données comparables des Pays-Bas, où les impôts directs progressent de 21 p.c., contre 30 p.c. pour les impôts indirects.

2. La comparaison entre la Belgique et ses partenaires de Benelux montre que les principaux écarts se manifestent dans les rubriques suivantes :

- Intérêts, pertes et profits (dépenses) où la Belgique dépense plus du double des autres pays;
- Dette publique (dépenses) où la Belgique supporte également la charge la plus lourde;

— Transferts de revenus (recettes) qui indiquent une charge fiscale plus faible en Belgique, spécialement en comparaison des Pays-Bas.

Il y a lieu de remarquer toutefois qu'en Belgique les recettes d'impôts sont passées progressivement de 19,4 p.c. du revenu national en 1960 à 21,3 p.c. en 1963. Aux Pays-Bas, elles se situent en 1963 environ au même niveau qu'en 1960, c'est-à-dire 24,7 p.c. du revenu national. Au Luxembourg, le pourcentage tend plutôt à diminuer.

Autre fait frappant, les dépenses relatives aux transferts de capitaux, aux octrois de crédits et aux participations se situent en Belgique à un niveau bien inférieur, surtout par rapport aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, les octrois de crédits aux communes pour constructions d'habitations sociales sont prépondérants. En Belgique, les transferts de capitaux aux communes et provinces (subventions pour travaux publics) accusent une tendance à la baisse. Ceci ne signifie pas que le volume des travaux des administrations locales diminue, ni que l'Etat réduit ces subventions; cette évolution n'est que le résultat d'une modification dans la méthode de financement.

La comparaison des dépenses publiques, classées en catégories fonctionnelles et exprimées en pour cent du total, fait apparaître des ordres de grandeur assez dissemblables dans les trois pays : cela provient surtout des différences de structure interne.

En Belgique, la fonction « Enseignement, culture et cultes » est devenue, depuis quelques années, le poste le plus élevé. Elle est suivie maintenant, et en faisant abstraction de la dette publique qui ne peut être répartie fonctionnellement, des « Interventions sociales ». La « Défense nationale » figure en

Tableau XXII.

Comparaison Benelux des dépenses de l'Etat en 1962 ¹ selon les catégories fonctionnelles
(pour cent du total)

Fonctions	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
1. Enseignement, culture et cultes	19,2	18,2	12,7
2. Dette publique ²	17,1	9,1	7,1
3. Interventions sociales	14,5	8,9	19,9
4. Défense nationale	13,0	16,5	6,2
5. Communications et waterstaat	9,4	7,9	13,0
6. Pouvoirs publics subordonnés ²	5,2	13,0	6,8
7. Dommages de guerre et calamités	4,5	0,8	2,5
8. Administration générale	4,4	3,6	9,8
9. Justice et police	2,4	4,0	2,6
10. Industrie, commerce et classes moyennes	2,3	1,5	4,0
11. Territoires d'outre-mer	0,4	1,1	—
12. Agriculture et ravitaillement	2,2	5,0	9,1
13. Relations avec l'étranger	2,9	2,1	2,2
14. Logement	1,6	7,6	1,0
15. Santé publique	0,9	0,7	3,1
Total ...	100,0	100,0	100,0

¹ Budget initial.² Dépenses non réparties fonctionnellement.

troisième position; en 1958, cette fonction était encore la plus importante. Le quatrième groupe est celui des « Communications ».

Aux Pays-Bas, l'« Enseignement » occupe également la première place, mais il est suivi immédiatement de la « Défense nationale »; les « Interventions sociales » viennent en troisième lieu.

Au Luxembourg, l'ordre est à nouveau différent. Les dépenses pour les « Interventions sociales » y sont les plus importantes, suivies des « Communications » et de l'« Enseignement ».

Au Luxembourg, ainsi qu'aux Pays-Bas, la fonction « Agriculture » occupe la quatrième place et est beaucoup plus importante qu'en Belgique.

LE BUDGET ECONOMIQUE DE 1964

Dans un document du 7 novembre 1963 (1), le Gouvernement a communiqué au Parlement le budget économique pour 1964. Les estimations macro-économiques de ce budget se trouvent à la base de l'estimation des recettes de l'Etat et complètent donc utilement le premier article du présent Bulletin.

*
**

APERÇU GENERAL

1. Perspectives économiques à l'étranger.

L'évolution économique la plus récente fait espérer une légère amélioration de la conjoncture mondiale en 1964.

Aux *Etats-Unis*, la conjoncture a évolué d'une manière assez favorable. Les commandes du secteur public et du secteur privé augmentent, de sorte que la production s'accroît, mais le chômage demeure considérable. On admet que le manque d'équilibre externe n'empêchera pas l'expansion en cours de progresser.

Après une période de recul provoqué par les mesures restrictives en faveur de l'équilibre externe, la production augmente de nouveau dans le *Royaume-Uni*. Le chômage a vivement reculé au cours des derniers mois. Les ventes à l'étranger sont favorisées par la situation calme en matière de salaires. On prévoit que l'expansion va se poursuivre en 1964, grâce à l'augmentation de la consommation privée, des investissements et des dépenses de l'Etat.

Pour l'ensemble de la Communauté Economique Européenne, on prévoit une expansion similaire à celle de 1963. La demande extérieure va même peut-être progresser un peu plus qu'au cours de l'année précédente. En ce qui concerne le marché intérieur, on espère un soutien plus puissant des investissements.

En *Allemagne occidentale*, la position concurrentielle s'est améliorée depuis fin 1962 par suite du ralentissement de la hausse des salaires. La tendance aux investissements en sera favorablement influen-

cée. L'augmentation de la consommation privée ne différera probablement pas beaucoup en valeur de celle de 1963 : en volume on prévoit cependant une accélération du taux d'expansion, une hausse de prix plus faible étant envisagée.

Dans l'ensemble, on estime que l'accroissement du volume du P.N.B. sera aussi un peu supérieur à celui de 1963 par suite notamment de la forte augmentation de la population active.

En *France*, les tendances inflatoires ont rendu nécessaires des mesures destinées à contenir la hausse des prix, en particulier des mesures visant à limiter le crédit, à stabiliser les salaires, les loyers et les tarifs des entreprises d'utilité publique et à réduire certains droits de douane.

L'intervention des autorités va freiner quelque peu l'expansion. On admet néanmoins que l'accroissement du P.N.B. demeurera satisfaisant. Grâce à l'augmentation de la population active, les tensions vont s'affaiblir sur le marché de la main-d'œuvre.

En *Italie*, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée a provoqué une hausse très importante des salaires, de fortes hausses de prix et un affaiblissement de la position concurrentielle. On s'attend déjà pour la fin de 1963 à une évolution plus équilibrée, grâce à des mesures susceptibles de freiner la hausse, comme les restrictions de crédit, l'augmentation des importations, etc. L'accroissement final en volume du P.N.B. sera, pense-t-on, encore un peu plus élevé en 1964 qu'en 1963.

Aux *Pays-Bas*, après le progrès modéré des années précédentes, on prévoit une expansion plus puissante en 1964. Grâce à une augmentation de l'emploi, l'expansion demeurera importante dans l'industrie de la construction. Les investissements accuseront

(1) Chambre des Représentants, session 1962-1963, document n° 649, 52 p.

en conséquence un progrès considérable, surtout en ce qui concerne les maisons d'habitation et les immeubles à usage professionnel. La hausse des salaires entraînera une expansion du pouvoir d'achat qui, en grande partie, sera absorbée par des hausses de prix. Elle provoquera aussi un affaiblissement de la compétitivité.

On prévoit une augmentation des importations des *pays exportateurs de matières premières*. Leur pouvoir d'achat va s'accroître par suite de l'amélioration de la demande et du relèvement des prix de certains produits de base.

2. Evolution intérieure en 1964.

Les principaux éléments sur lesquels s'appuient les prévisions pour 1964 sont la conjoncture mondiale, l'augmentation de la population active, le niveau des salaires ainsi que les dépenses publiques.

En ce qui concerne la conjoncture mondiale, on prévoit, comme il est indiqué ci-dessus, une légère amélioration. Ceci vaut plus spécialement pour les pays en dehors du Marché Commun. Comme l'accroissement des exportations vers les pays de la C.E.E. diminuera probablement quelque peu, la hausse du total des exportations belges devrait être du même ordre de grandeur qu'en 1963.

L'accroissement naturel de la population active sera moins important en 1964 qu'en 1963. Mais le nombre de personnes actives n'est pas seulement déterminé par des facteurs démographiques. En tenant compte d'une influence favorable de la haute conjoncture sur le niveau de l'activité et d'un solde migratoire positif, l'augmentation de la population active ne sera que de peu inférieure à celle de l'année antérieure.

En ce qui concerne l'évolution des salaires, d'après l'hypothèse retenue, le rythme d'accroissement accusera un certain fléchissement. L'augmentation de la masse salariale sera moins rapide mais le taux de croissance de la consommation privée restera néanmoins sensible.

Les dépenses publiques augmenteront en 1964. L'augmentation des rémunérations sera moins forte qu'en 1963, où elle avait été influencée encore davantage par la hausse générale des barèmes dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique. Pour les investissements publics, une augmentation est retenue. Les investissements du pouvoir central seront étalés, sans porter atteinte au schéma de priorité fixé dans le premier programme d'expansion économique. Ceci explique que les travaux portuaires et la construction d'autoroutes resteront la première préoccupation des autorités.

L'étalement des autres investissements publics visera une réduction des tensions dans le secteur de la construction. Sur base annuelle est prévue une augmentation considérable des investissements en construction. Cette augmentation est à mettre en rapport avec les très mauvaises conditions atmosphériques du premier trimestre de 1963, qui ont fort gêné l'activité dans ce secteur.

En volume, l'augmentation du produit national brut peut être évaluée à 4 p.c. Pour la plus grande part, elle devra découler d'une amélioration de la productivité, réalisée grâce aux efforts de rationalisation et d'investissement.

Selon les prévisions, l'augmentation globale du volume des investissements productifs des entreprises s'élèvera à près de 6,5 p.c. contre moins de 5 p.c. en 1963. Pour la construction d'habitations, une légère augmentation a été retenue. Ceci signifie que l'ensemble des investissements privés pourrait accuser un accroissement en volume de 5 p.c.

Du côté des dépenses, on peut envisager les augmentations ci-après en volume : consommation privée : 3,5 p.c.; consommation du secteur public : 2 p.c.; investissements du secteur public : 7,5 p.c. et exportations : 7 p.c. L'augmentation des importations est évaluée à 6,5 p.c.

Sur la base de la moyenne annuelle, l'augmentation du coût de la main-d'œuvre par ouvrier est estimée à 6 p.c. environ, dont 1,5 p.c. par suite du relèvement de diverses charges sociales et 2 p.c. par suite de l'incidence des augmentations de salaires ayant eu lieu dans le courant de 1963. La masse des salaires des entreprises augmentera de la sorte de 7 p.c., une progression d'environ 1 p.c. de l'emploi étant normalement à prévoir.

En dépit du plein emploi, l'expansion se réalisera au sein d'une situation économique relativement bien équilibrée. Il faut prévoir, il est vrai, la continuation de la pression sur les prix, mais la hausse peut demeurer assez limitée si une certaine prudence est gardée. Pour le solde des transactions courantes à la balance des paiements, un statu quo est prévu.

CHAPITRE I

PRODUCTION ET COMPTE DES ENTREPRISES

1. Production.

Pour l'année 1964, la hausse en volume du produit national brut est estimée à 4 p.c. En 1962, elle a été de 3,9 p.c. et suivant les données disponibles elle serait à peu près du même ordre de grandeur en 1963.

Dans le secteur agricole, compte tenu de la tendance observée dans le passé, on prévoit une augmentation de 2,5 p.c. de la production, pour autant que les conditions atmosphériques soient normales.

Tableau I.

Estimation de la production en 1964

Secteurs	Indice 1963 = 100
Agriculture	102,5
Industrie (Indice I.N.S. de la production industrielle)	105,0
Construction	105,5
Services	103,5
Secteur public	102,0
Total ...	104,0

Dans l'industrie, on envisage un accroissement de 5 p.c. de la production. La production de biens de consommation se ressentira peu, sans doute, du moindre accroissement de la demande, tandis que la production de biens de production et d'équipement pourra augmenter plus rapidement grâce à l'accroissement attendu de la demande étrangère et au renforcement de la tendance à investir.

Bien que la production soit freinée dans certains secteurs par le manque de main-d'œuvre, une nouvelle augmentation de 1 p.c. de l'emploi et un progrès de 3 à 3,5 p.c. de la productivité sont possibles.

Dans le secteur de la construction, une augmentation de 5,5 p.c. est prévue. Celle-ci s'explique surtout par le mauvais temps exceptionnel de l'hiver précédent, qui a réduit les possibilités de production au cours de 1963.

Le secteur des services va évoluer de manière peu différente des tendances observées en 1963. L'augmentation en volume est évaluée à 3,5 p.c. en tenant compte d'un accroissement un peu plus important des services industriels et un développement plus lent des services destinés à la consommation privée.

Les pages suivantes tentent de donner un aperçu de l'évolution prévue par ce secteur, sur la base d'un commentaire restreint concernant la production et les ventes.

En agriculture, la production est fortement influencée par les conditions atmosphériques du moins en ce qui concerne les cultures végétales.

Quant à la production animale, sa hausse continuera probablement. Le cheptel va sans doute s'accroître. Le nombre des porcs peut encore augmenter, mais c'est en ce qui concerne les bovins que l'on s'attend à la hausse la plus importante. Une légère

progression de la production laitière est considérée comme probable, grâce à une hausse de la production par vache.

En horticulture, la valeur de la production a augmenté régulièrement de 10 à 15 p.c. au cours des dernières années. Etant donné la tendance des petits exploitants agricoles à se tourner de plus en plus vers l'horticulture, cette augmentation continuera vraisemblablement en 1964. Pour l'année en question, une hausse d'environ 10 p.c. est attendue.

En 1964, les efforts seront poursuivis pour arriver à une politique agricole dans le cadre de la C.E.E.

On peut s'attendre en 1964 à un fléchissement du taux de croissance de la consommation d'énergie, étant donné que les besoins de chauffage n'atteindront en effet manifestement plus le niveau anormal des deux années antérieures. La consommation industrielle va, par contre, progresser à peu près autant qu'en 1962 et en 1963.

La production charbonnière évolue depuis 1962 indépendamment des besoins, ceux-ci dépassant largement l'offre intérieure, contrairement à ce qui s'est passé au cours de la période du milieu de 1957 à 1961. Il n'y a pratiquement plus de stocks. La production de 1964 dépend donc seulement des possibilités techniques et, dans certains cas, du rapport entre les recettes et les coûts de production. Techniquement, elle dépend du nombre des travailleurs et de leur productivité ainsi que de l'épuisement éventuel des couches économiquement exploitables.

La production charbonnière atteindra, semble-t-il, au moins le niveau de 1963.

La part de la production charbonnière de la Campine dans la production totale est de plus en plus importante; elle atteint progressivement 50 p.c.

Pour 1964, on peut prévoir un taux d'accroissement de la production d'électricité plus faible si l'on prend pour point de départ un hiver normal et un solde d'exportation moins élevé. L'augmentation relativement forte de la consommation industrielle et surtout de la consommation privée due à la pénétration favorisée par la baisse des tarifs de l'électricité dans tous les secteurs de consommation va cependant se poursuivre.

L'augmentation de la production et de la consommation peut en conséquence être évaluée pour 1964 de 6 à 7 p.c.

La production d'acier, demeurée à peu près constante en 1961, 1962 et 1963, augmenterait de nouveau en 1964 ce qui ferait progresser les besoins en coke de cette industrie. Les autres besoins intérieurs de coke, qui avaient fort augmenté en 1962

et au début de 1963, par suite du froid, n'augmenteraient plus; car un fléchissement en dehors de l'industrie des fabrications métalliques neutraliserait un progrès de la demande dans ce secteur. L'exportation demeurerait à peu près inchangée, tandis que l'importation augmenterait légèrement.

Pour le gaz (production nette du secteur cokeries et usines à gaz), on peut prévoir un fléchissement du rythme d'accroissement, après la hausse anormale de 1962 et 1963 qui était due aux importants besoins de gaz pour le chauffage. Les livraisons nettes à la sidérurgie seront cependant de nouveau en progrès. La production de gaz par les cokeries évoluera parallèlement à celle de coke.

De nouvelles unités de production ont été mises en marche en 1963, de sorte que la quantité de pétrole brut travaillée dans les raffineries belges va augmenter de plus de 40 p.c. Pour 1964, il n'y aurait plus, par contre, qu'un léger progrès.

La demande intérieure d'essence ne progresse que lentement. On peut prévoir une nouvelle augmentation considérable pour la plupart des autres produits énergétiques et pétrochimiques. Les difficultés de l'approvisionnement en bon charbon domestique vont favoriser la substitution du mazout au charbon. Les entreprises de distribution du gaz vont utiliser dans une mesure croissante le gaz de raffinerie. La pétroléochimie prend un large essor, non seulement dans de nouvelles entreprises mais aussi par suite du remplacement de certains procédés de production.

Le commerce extérieur de produits raffinés va accuser de nouveau un solde positif grâce à l'importance de la capacité de raffinage qui freine l'importation et favorise l'exportation.

L'évolution de l'industrie sidérurgique demeure très incertaine en 1964. On prévoit cependant un nouveau progrès de la production, compte tenu non seulement de l'élargissement des ventes sur le marché intérieur mais aussi de l'augmentation des exportations. Une part importante de la capacité de production demeurera néanmoins inutilisée en 1964.

La concurrence internationale demeure très vive, de sorte que des réductions de prix doivent souvent être consenties pour favoriser l'exportation.

En dépit de l'évolution défavorable des marges bénéficiaires, la capacité de production va encore être accrue par l'érection de nouveaux hauts fourneaux.

Une nouvelle augmentation de la production dans l'industrie des métaux non ferreux semble possible, du moins en ce qui concerne le zinc. L'approvisionnement en minerai de ce métal sera plus abondant

en 1964, à la suite du contrat de vente conclu avec une importante société minière canadienne.

L'élargissement continu des possibilités d'utilisation de métaux spéciaux et rares va favoriser leur production sur une échelle industrielle.

Globalement on prévoit pour les secteurs sidérurgie et métaux non ferreux une augmentation de près de 4,5 p.c. de la production.

Dans l'industrie des fabrications métalliques, on s'attend à une nouvelle augmentation de 6 p.c. de la production. Les commandes de 1963 sont un peu plus élevées que l'année antérieure, et les carnets d'ordres demeurent suffisamment garnis pour justifier l'augmentation de production envisagée ci-dessus. En outre, une avance des commandes tant intérieures qu'étrangères est attendue pour 1964.

La production de biens de consommation favorisée par un nouvel accroissement de la consommation privée continuera d'augmenter mais la hausse sera probablement moins importante qu'en 1963, vu le léger fléchissement de la demande et le renforcement de la concurrence étrangère.

Dans le secteur des biens d'équipement, l'évolution diffère fort d'après le secteur. La demande d'appareils électriques, de produits de la construction métallique et de voitures demeure très bonne; en matière de navires, la situation est cependant fort défavorable.

Dans l'industrie chimique, le taux d'expansion est évalué à 7 p.c. Si les entreprises productrices d'azote doivent faire face à une concurrence internationale croissante, les divers secteurs de l'industrie chimique demeurent très dynamiques. La production de couleurs et de vernis, de produits photosensibles, de matières plastiques artificielles et de produits pharmaceutiques surtout peut encore augmenter.

Dans l'industrie du bois et du papier, une augmentation de 6 p.c. de la production est prévue. Pour le bois, la progression doit être attribuée aux secteurs des meubles et des panneaux comprimés. Le fort accroissement de la consommation intérieure de papier justifie l'extension de la production de papier.

Dans les secteurs textile, habillement et cuir, on prévoit une augmentation de 4,5 p.c. de la production. La consommation intérieure de produits textiles augmentera en 1964 et nos possibilités d'exportation seront encore accrues par suite notamment de la suppression des barrières douanières à l'intérieur de la C.E.E. Ces prévisions favorables valent cependant moins pour l'industrie cotonnière, affectée par la concurrence internationale, notamment celle des

pays sous-développés; la production cotonnière se maintiendra néanmoins au niveau relativement élevé connu depuis fin 1962. Le secteur de la laine connaîtra un progrès prononcé; dans le secteur du lin, on prévoit également une forte expansion, l'augmentation la plus importante concernera sans doute le secteur des fibres artificielles.

On prévoit aussi une augmentation de la production dans l'industrie de la bonneterie où les diffi-

cultés structurelles de l'industrie des bas de femmes et des chaussettes semblent diminuer.

Dans les secteurs traditionnels des *industries alimentaires*, le rythme de l'expansion est plutôt faible mais des modifications dans les habitudes des consommateurs et des possibilités d'exportation croissantes stimulent considérablement la production de conserves, de pain d'épices, de chocolat, de con-

Tableau II.

Evolution de la production pendant la période 1959-1964

(indices 1959 = 100)

Source : Institut National de Statistique, Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

	Réalizations		Prévisions d'après le budget économique	
	1961	1962	1963	1964
Agriculture ¹	119,5	113,6	117,0	120,0
Pétrole	119,5	127,6	178,6	187,5
Charbonnages	94,6	93,3	93,3	93,3
Coke et gaz	101,4	102,0	102,0	103,0
Electricité ¹	117,3	133,4	149,4	159,9
Sidérurgie	106,2	115,3	118,2	122,9
Non ferreux	120,9	116,2	123,2	130,6
Fabrications métalliques	118,0	127,4	137,6	145,9
Chimie	120,6	140,0	145,6	155,8
Matériaux de construction	114,2	128,4	127,8	132,9
Textile, confection et cuir	111,5	115,2	122,7	128,2
Bois et papier ¹	117,7	127,0	135,9	144,1
Alimentation	109,8	108,3	112,6	117,1
Industries diverses ¹	107,0	115,1	120,9	126,9
Construction ¹	110,8	114,1	115,2	121,5
Habitations ¹	102,3	102,9	103,9	104,9
Autres services ¹	107,4	111,8	116,3	121,0
Pouvoirs publics ¹	103,8	105,6	107,7	109,8

¹ Indices de la valeur ajoutée d'après la comptabilité nationale.

Tableau III.

Comparaison de l'évolution de la production pendant la période 1959-1964 et des prévisions d'après le programme d'expansion économique

Sources : Institut National de Statistique; Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie; Bureau de Programmation Economique.

Secteurs	Augmentation annuelle pendant la période 1959-1962	Augmentation en 1963 prévue dans le budget économique	Augmentation en 1964 prévue dans le budget économique	Programme d'expansion Augmentation moyenne annuelle 1959-1965
Agriculture ¹	4,3	3,0	2,5	1,7
Pétrole	8,5	40,0	5,0	8,7
Charbonnages	- 2,2	—	—	- 2,2
Coke et gaz	0,7	—	1,0	3,0
Electricité ¹	10,1	12,0	7,0	8,3
Sidérurgie	4,9	2,5	4,0	5,9
Non ferreux	5,1	6,0	6,0	6,4
Fabrications métalliques	8,4	8,0	6,0	8,3
Chimie	11,9	4,0	7,0	8,0
Matériaux de construction	8,7	- 0,5	4,0	5,6
Textile, confection et cuir	4,9	6,5	4,5	4,2
Bois et papier ¹	8,3	7,0	6,0	5,2
Alimentation	2,7	4,0	4,0	3,5
Industries diverses ¹	4,8	5,0	5,0	6,0
Construction ¹	4,5	1,0	5,5	5,0
Habitations ¹	1,0	1,0	1,0	0,9
Autres services ¹	3,8	4,0	4,0	3,8
Pouvoirs publics ¹	1,8	2,0	2,0	1,8

¹ Indices de la valeur ajoutée d'après la comptabilité nationale.

fiserie, etc. Globalement, l'accroissement de la production est évalué à 4 p.c.

En liaison avec les perspectives en matière d'activité de la construction, l'augmentation de la production de *matériaux de construction* est évaluée à 4 p.c. en 1964. Il faut en outre tenir compte des difficultés d'exportation croissantes du ciment. En verrerie, les perspectives sont encore incertaines.

Dans l'*industrie de la construction*, on s'attend pour l'ensemble de l'année 1964 à une augmentation considérable de la production (+ 5,5 p.c.). Compte tenu de conditions atmosphériques normales le volume du travail fourni doit dépasser d'environ 3 p.c. le niveau de 1963, car au cours de cette année le nombre d'heures par ouvrier n'a pas atteint le niveau normal par suite de l'hiver rigoureux; l'estimation retenue est basée sur l'hypothèse que l'emploi ne varie guère. Une nouvelle augmentation de 2,5 p.c. de la productivité paraît possible. D'après ce qui précède, le volume de l'emploi dépend surtout d'éléments de l'offre, bien que dans le secteur de l'habitation la demande se fasse moins pressante, notamment par suite de la hausse des prix.

Dans le secteur des services, on prévoit une augmentation de près de 3,5 p.c. de la production. En ce qui concerne les services financiers et commerciaux, on prévoit un progrès supérieur à la moyenne. Les efforts de rationalisation seront poursuivis surtout dans le secteur de la distribution.

L'augmentation de l'activité des transports peut également être légèrement supérieure à la moyenne. Dans le secteur des services divers et dans la construction d'habitations, l'augmentation probable, si l'on s'en réfère au passé, sera inférieure à la moyenne.

2. Prix à la production.

Il ressort de l'hypothèse retenue pour la détermination des mouvements de prix pour l'année 1964, dans le secteur de la production, qu'une certaine tendance à la hausse persistera.

Ceci vaut en premier lieu pour la construction et l'agriculture, sauf que la hausse sera vraisemblablement plus faible qu'en 1963.

Pour les produits industriels, on a envisagé une modification des prix peu importante. Pour l'acier, la capacité de production inutilisée continuera d'influer sur le mouvement des prix. Pour les biens d'équipement, on estime probable une évolution assez paisible, l'augmentation de la demande demeurant assez limitée. Les prix des biens de consommation n'accuseront pas non plus vraisemblablement de fortes différences.

3. Emploi.

L'augmentation globale de la population active, y compris le nombre des chômeurs, est évaluée à 20.000 unités en 1964, contre 25.000 en 1963.

L'accroissement naturel de la population au travail sera plus lent en 1964 qu'un an auparavant. En effet, d'une part, le groupe accédant à l'âge de la pension sera un peu plus important et, d'autre part, ceux qui atteignent l'âge actif seront moins nombreux qu'en 1963. A l'accroissement naturel s'ajoutera un excédent migratoire, tandis que la haute conjoncture influencera favorablement le niveau de l'activité. Par ailleurs, il faut tenir compte d'un accroissement de la scolarité.

On admet que la main-d'œuvre supplémentaire qui deviendra disponible sera, dans l'ensemble, incorporée dans le processus de production, de sorte qu'il n'y aura pas de gonflement des effectifs de la réserve de main-d'œuvre. Bien au contraire, on prévoit encore un léger fléchissement du nombre des chômeurs complets. Les efforts considérables fournis dans le domaine de la réadaptation professionnelle peuvent contribuer à la réutilisation dans le processus de production d'un certain nombre de chômeurs difficiles à placer. En outre, une partie des chômeurs parvenus à l'âge de la pension ne seront pas remplacés dans la réserve de main-d'œuvre par de plus jeunes, de sorte qu'en fin de compte on peut conclure à une légère diminution.

Dans l'hypothèse d'un hiver normal, le chômage partiel, qui a atteint au cours du premier trimestre de 1963 un niveau particulièrement élevé, sera plus faible.

Bien que l'emploi ne doive augmenter que faiblement dans les entreprises, son volume, par suite du fléchissement du chômage partiel, pourra encore être d'environ 1 p.c. plus élevé qu'en 1963. Ceci suppose que la productivité de la main-d'œuvre dans les entreprises augmenterait de près de 3 p.c., soit un peu plus qu'en 1963. Il a été fait abstraction d'une éventuelle diminution de la durée du travail.

Les industries alimentaires, l'industrie des fabrications métalliques et le secteur des industries diverses recruteront de la main-d'œuvre nouvelle. On peut admettre encore un léger accroissement dans l'industrie de la construction, tandis que le statu quo caractériserait l'industrie textile.

Dans le secteur des services, le nombre des salaires peut augmenter surtout dans le secteur des banques et du commerce.

On prévoit une nouvelle diminution d'environ 7.000 unités du nombre des indépendants, due surtout au fléchissement graduel du nombre des cultivateurs.

4. Investissements.

Une hausse des salaires plus lente peut contribuer à prévenir un nouveau fléchissement des marges bénéficiaires. La propension à investir peut s'en trouver de nouveau encouragée. Son influence sur le niveau global des investissements demeurera cependant très limitée en 1964. Avant que la décision d'accroître les dépenses d'investissement se manifeste dans les statistiques d'ordres et ensuite dans celles de la production, de nombreux mois s'écoulent en effet. On prévoit que l'influence favorable des facteurs ci-dessus ne se manifesterait pas avant le deuxième semestre de 1964.

L'accroissement attendu des commandes de l'étranger — conséquence de l'amélioration de la conjoncture mondiale — va aussi favoriser la tendance aux investissements. Dans les autres pays de la C.E.E., on prévoit d'ailleurs une évolution similaire.

Selon les prévisions, l'augmentation globale du volume des investissements productifs des entreprises s'élèvera à près de 6,5 p.c., contre 4,5 p.c. en 1963. Pour les investissements en outillage, l'augmentation sera assez sensible. Cet accroissement sera défavorablement influencé par la surcapacité de production dans certains secteurs. En revanche, la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs stimulera les investissements de rationalisation. La nécessité sinon d'améliorer du moins de maintenir la position concurrentielle oblige les hommes d'affaires à continuer la rationalisation de l'appareil de production.

Dans la construction, l'activité va dépasser notablement le niveau de l'année antérieure. Contrairement à 1963, une légère augmentation est prévue dans le secteur de la construction d'habitations. Bien que le nombre d'autorisations de bâtir ait été moins élevé au cours du premier semestre de 1963

Tableau IV.

Estimation des investissements en 1964 (milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

Secteurs	1963 à prix courants	1964 à prix courants
Investissements des entreprises en capital fixe :	111,3	120,1
— Logements	38,2	40,5
— Equipement et construction	74,8	81,3
— Ajustement statistique	-1,7	-1,7
Stocks	4,0	5,0
Investissements des pouvoirs publics	17,6	19,4
Total ...	132,9	144,5

que durant la période correspondante de l'année précédente, l'activité assurée du secteur demeure encore fort élevée, de sorte que l'offre demeure l'élément le plus important dans la détermination du volume prévisible de la construction. Cette offre va probablement croître par suite d'une activité plus intense au cours de l'hiver. La construction d'immeubles professionnels augmentera bien plus fort qu'en 1963.

Les investissements des pouvoirs publics accuseront encore une augmentation estimée à 5 p.c.

Divers indices, tels le peu d'importance de la mise en stock en 1963, le relèvement du rythme de l'expansion, la hausse des cours des matières premières et l'augmentation des importations, font prévoir une hausse des stocks plus importante en 1964 que durant l'année précédente.

CHAPITRE II

CONSOMMATION ET COMPTE DES PARTICULIERS

1. Revenus.

Il est très difficile de prévoir avec certitude l'évolution des salaires. Il faut néanmoins choisir comme point de départ des évaluations ultérieures, un certain niveau des salaires.

Suivant l'hypothèse de travail choisie, le taux d'augmentation du coût de la main-d'œuvre se ralentira quelque peu en 1964 après l'importante augmentation enregistrée en 1962 et en 1963. L'augmentation du coût salarial par ouvrier est estimée à 6 p.c. environ.

Diverses charges sociales seront de nouveau relevées; leur influence sur le coût des salaires est évaluée à environ 1,5 p.c. En outre, l'incidence sur la moyenne de 1964 des augmentations de salaires ayant eu lieu dans le courant de 1963 et non au début de l'année est estimée à plus de 2 p.c. Le restant de la hausse salariale résulte de nouvelles conventions et de l'adaptation des salaires à l'indice des prix de détail dans certaines branches d'activité.

La masse des salaires des entreprises augmentera de la sorte de 7 p.c., une progression d'environ 1 p.c. de l'emploi étant normalement à prévoir.

L'augmentation des rémunérations à charge de l'Etat sera moins forte qu'en 1963, année pendant laquelle elle a été très considérable à la suite de la revalorisation des traitements au milieu de 1962.

Les salaires des travailleurs frontaliers vont encore augmenter, mais cette hausse sera en partie annulée

COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS

par un fléchissement du nombre de ces travailleurs. En conséquence, la masse salariale elle-même ne variera guère.

La part des salariés dans le revenu national global passera de 59,5 p.c. en 1963 à 60 p.c. en 1964.

Pour les revenus de la propriété, on prévoit une continuation de l'accroissement en 1964. Le montant des dividendes payés et des tantièmes progressera. Les bénéfices réservés des sociétés, qui n'augmenteront probablement pas en 1963, peuvent aussi croître de nouveau. En ce qui concerne les intérêts, on prévoit une augmentation considérable vu l'accroissement important du volume de l'épargne.

Les revenus des indépendants vont évoluer à peu près parallèlement à la tendance prévue pour 1963. Cela signifie un accroissement du revenu des cultivateurs et une tendance assez forte à la progression des revenus des professions libérales et des bénéfices des commerçants.

Les transferts à caractère social vont de nouveau progresser, seules les allocations de chômage seront, estime-t-on, moins élevées qu'en 1963.

2. Consommation et prix à la consommation.

On admet que l'augmentation un peu plus lente de la masse salariale — source de revenus dont la part consacrée aux dépenses est la plus élevée — aura pour conséquence que la consommation privée augmentera moins fort qu'en 1963, à savoir 5,5 p.c. contre 6 p.c. l'année précédente.

D'après les prévisions, la hausse des prix à la consommation sera du même ordre de grandeur qu'en 1963; ceci implique que l'accroissement en volume de la consommation se réduira : elle est estimée à 3,5 p.c. contre 4 p.c. l'année précédente.

L'augmentation en valeur de la consommation privée est estimée égale à celle du revenu disponible, contrairement à 1963.

En ce qui concerne la structure de la consommation, elle différera peu de celle prévue pour 1963. Dans le secteur des produits alimentaires et des boissons, l'augmentation en volume sera inférieure à la moyenne générale. Pour l'habillement et le loyer, l'augmentation pourrait s'élever à près de 3,5 p.c.. Les dépenses de chauffage n'augmenteront pratiquement pas, pour autant que l'hiver ne soit pas anormalement froid.

Les dépenses de voyages, d'hygiène et de soins personnels et les achats d'articles de ménage durables vont augmenter considérablement. Dans ce dernier secteur peuvent augmenter surtout les ventes d'appareils électriques, d'installations de chauffage et de voitures.

D'après les prévisions, les dépenses de consommation de l'Etat augmenteraient de près de 5,5 p.c. Ce taux est beaucoup plus faible qu'en 1963, où il est estimé à près de 12 p.c. C'est en matière de salaires surtout qu'on prévoit une hausse moins considérable. Outre le recrutement normal de personnel, on a aussi tenu compte des dernières répercussions de la revalorisation des traitements. L'influence de celle-ci sera également beaucoup plus faible qu'en 1963. Par suite de l'augmentation plus lente des rémunérations, la contribution du secteur public au produit national va également croître moins fort. On s'attend aussi à un fléchissement du taux d'augmentation en ce qui concerne les achats de biens et de services. En 1963, ces dépenses avaient d'ailleurs fort augmenté, par suite de la rigueur de l'hiver.

L'augmentation du volume des dépenses de consommation est estimée à près de 2 p.c., taux un peu inférieur au chiffre retenu dans le programme d'expansion.

En ce qui concerne les subsides aux divers secteurs de l'économie, on a admis dans l'ensemble une légère augmentation.

Les transferts aux particuliers vont encore progresser en 1964. On a tenu compte d'une tendance similaire en ce qui concerne les dépenses pour les allocations familiales, les pensions et les vacances annuelles. Les dépenses pour maladie et invalidité vont également croître à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1964, de la nouvelle législation visant à assainir ce secteur. Le financement du nouveau système va exiger une augmentation de l'intervention de l'Etat. La moyenne annuelle du montant des pensions pour indépendants sera influencée par le relèvement du milieu de 1963. Seules les dépenses globales d'allocations de chômage — qui n'ont augmenté en 1963 que par suite de la longue période de froid — ont été fixées à un niveau moins élevé qu'un an auparavant. En fin de compte, l'accroissement total des transferts de la sécurité sociale a été estimé à près de 3 milliards de francs. En ce qui concerne les autres transferts de revenus aux ménages, on a adopté un montant à peu près inchangé.

En ce qui concerne les recettes courantes du Trésor, il faut remarquer qu'une augmentation de près de 5,5 p.c. du produit des impôts a été prévue. Cette évaluation prudente est basée sur une augmentation de plus de 6 p.c. du produit national brut.

Les cotisations à la sécurité sociale augmenteront assez sensiblement. On a tenu compte ici non seule-

ment de l'augmentation assez forte du salaire direct mais aussi d'un relèvement des cotisations, notamment de celles pour les pensions et pour la maladie et l'invalidité. Les efforts d'assainissement des finances de l'Etat, qui visent à réserver le produit des emprunts aux dépenses d'investissement, sont poursuivis. Les dépenses courantes augmentant moins que les recettes, il y aura une amélioration du solde de l'épargne publique.

CHAPITRE IV

RELATIONS EXTERIEURES

1. Exportations.

Pour le total des ventes intérieures, une augmentation d'à peu près 3,75 p.c. est prévue. C'est moins que l'accroissement possible de notre production, qui est estimé à 4 p.c. Il subsistera donc des possibilités supplémentaires d'accroissement des exportations.

D'autre part, il faut aussi tenir compte d'une augmentation de la demande extérieure grâce à une amélioration de la conjoncture mondiale.

Les importations à l'étranger augmenteraient de presque 8 p.c. en 1964. Ceci signifie que les exportations de marchandises augmenteront d'environ 8 p.c., car l'élasticité de la demande de nos produits d'exportation est estimée à un, environ. Les exportations vers les pays de la C.E.E., favorisées par une nouvelle réduction des tarifs douaniers, peuvent augmenter de 10 p.c., celles vers les autres pays de 4 p.c. En ce qui concerne les autres pays, on escompte, entre autres, une amélioration des ventes aux Etats-Unis.

Notre position concurrentielle par rapport à l'étranger s'est améliorée au cours des dernières années. En 1964, ceci pourrait prendre fin, car il est possible que le coût de la main-d'œuvre va augmenter à peu près autant que chez nos principaux

concurrents. L'instauration d'une taxe de transmission forfaitaire pourrait cependant favoriser dans certaines branches notre compétitivité par rapport à l'étranger.

Une augmentation importante des exportations est attendue dans les secteurs des produits alimentaires, des produits textiles, des produits chimiques et du matériel de transport. On prévoit aussi un redressement en ce qui concerne les métaux communs.

Les exportations de services, qui constituent plus de 15 p.c. du total, augmenteront moins que les exportations de marchandises.

En ce qui concerne les revenus de facteurs, on prévoit une légère amélioration en 1964, aussi bien en ce qui concerne les revenus du travail que ceux de la propriété.

L'augmentation totale des exportations (biens, services et revenus de facteurs pris ensemble) est en conséquence estimée à 7 p.c.

2. Importations.

Les importations de marchandises augmenteront probablement moins vite qu'en 1963. L'augmentation totale peut s'élever à 6,5 p.c., compte tenu des prévisions d'exportations de nos principaux fournisseurs. Pour les biens de consommation, un accroissement moindre est prévu. Quant aux importations de biens d'équipement et de matières premières, le taux d'accroissement ne varierait guère.

Suivant les prévisions, les importations de services, y compris les revenus de facteurs, augmenteront parallèlement à celles des marchandises. Globalement, la hausse est estimée à 6,5 p.c. en volume. Compte tenu d'une hausse de prix de 0,5 p.c., la valeur augmenterait de 7 p.c.

3. Balance des paiements.

La situation du compte des transactions courantes de la balance des paiements ne variera guère.

Tableau V.

**Quelques données macro-économiques d'après le programme d'expansion 1962-1965
et d'après le budget économique 1964**

Sources : Institut National de Statistique; Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie; Bureau de Programmation Economique.

Données macro-économiques	Augmentation réalisée en 1962	Augmentation prévue en 1963	Augmentation prévue en 1964	Programme d'expansion 1962-1965 Augmentation moyenne annuelle
<i>A. — Emplois</i>				
1. Consommation privée	4,0	4,0	3,5	3,4
2. Consommation publique	6,0	5,5	2,0	2,6
3. Investissements bruts :				
a) Entreprises (investissements productifs)	2,0	4,5	6,5	7,6
b) Logements	— 3,5	— 3,0	1,0	—
c) Pouvoirs publics	13,0	10,0	5,0	10,1
4. Exportations	9,0	7,0	7,0	7,7
<i>B. — Ressources</i>				
5. Importations	8,5	8,0	6,5	7,7
6. P.N.B.	4,0	3,75	4,0	4,0
<i>C. — Autres données</i>				
7. Salaires dans les entreprises :				
— Emploi	2,5	1,5	1,0	1,2
— Coût salarial	6,0	7,5	6,0	4,5
8. Prix à la consommation	1,5	2,0	2,0	0,9

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1963. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

Evolution récente du volume monétaire en Belgique. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, II, n° 21, novembre 1963, pp. 1-5.*)

GROSFILS M., Pour une programmation financière. (*La Revue nouvelle, Bruxelles, XIX, n° 10, 15 octobre 1963, pp. 257-269.*)

La dette publique et la politique de l'intérêt. (*Bulletin de la Kredietbank, Bruxelles, XVIII, n° 42, 2 novembre 1963, pp. 373-376.*)

MERTENS de WILMARS J., De financiële problemen van de economische expansie. Het verslag van de Regeringscommissie. (*Centre d'Etudes bancaires, Bruxelles, Cahier n° 93, septembre 1963, 28 p.*)

VERFAILLE G., Le crédit agricole. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVII, n° 6, 1963, pp. 649-672.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

de BRABANDERE E., Prospective bancaire ? (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVII, n° 6, 1963, pp. 615-620.*)

Huit banques centrales européennes. (*Presses universitaires de France, Paris, 1963, 391 p.*)

Les banques belges depuis la réforme de 1962. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVIII, n° 37, 28 septembre 1963, pp. 325-328.*)

3. INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

De emissieactiviteit in 1962. (*Tijd, Anvers, XXXVIII, n° 31, 1 novembre 1963, pp. 9-12.*)

Les fonds communs de placement et les valeurs belges. (*Bulletin financier de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 39, 21 octobre 1963, pp. 1-2.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

DALOZE J., Les voies et moyens de M. Dequae. (*Revue générale belge, Bruxelles, XCIX, n° 11, novembre 1963, pp. 115-120.*)

de RUITER G., Les dépenses et recettes des pouvoirs publics dans l'optique des comptes nationaux. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, n° 5, 1963, pp. 56-64.*)

Impôts directs. Amortissements dégressifs. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVIII, n° 27, 1 novembre 1963, pp. 2432-2438.*)

La nouvelle fiscalité communale. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, XVIII, n° 27, 1 novembre 1963, pp. 2438-2442.*)

MARIEN S., Les marchés de l'Etat en Belgique (II). (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 8, août 1963, pp. 71-75.*)

Regroupement économique et fonctionnel des opérations budgétaires des années 1961-1962-1963. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 8, août 1963, pp. 5-70.*)

Taxe de transmission. Importantes modifications en perspective. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 904, 2 novembre 1963, pp. 787-790.*)

VERSTRAELEN R., Etude des impôts sur la circulation juridique des biens (suite). (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, n° 3, septembre 1963, pp. 2-44.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

Le rendement des sociétés belges par actions en 1962. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, XLIX, n° 9-10, septembre-octobre 1963, pp. 1875-1884.*)

7. PRIX ET SALAIRES

ARETS P., Travailler moins, gagner plus ? (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVIII, n° 27, 1 novembre 1963, pp. III-VI.*)

Enquête sur les salaires dans l'industrie belge. Octobre 1962. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, XLIX, n° 9-10, septembre-octobre 1963, pp. 1856-1864.*)

LAEVAERT W., Le salaire direct et indirect des ouvriers et employés (1948-1961). (*Les Dossiers de l'Action catholique, Bruxelles, XL, n° 8, 15 octobre 1963, pp. 683-698.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

Le Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXIV, n° 7, juillet 1963, pp. 668-672.*)

LENAERTS H., L'octroi d'avantages aux travailleurs syndiqués implique-t-il une violation de la liberté d'association et du principe d'égalité ? (*Revue du Travail, Bruxelles, LIV, n° 7, juillet 1963, pp. 581-593.*)

9. SECURITE SOCIALE

Données de base pour la politique sociale. (*Documents CEPESS, Bruxelles, II, n° 4, 1963, 64 p.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

Aperçu de la conjoncture économique en Belgique. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XXI, n° 4, octobre 1963, pp. 401-403.*)

DUPRIEZ L.-H., Le diagnostic de la conjoncture économique de la Belgique. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 7, 7 novembre 1963, pp. 675-691.*)

La F.I.B. fait part au gouvernement de ses appréhensions sur l'évolution économique et sociale. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVIII, n° 28, 10 novembre 1963, pp. III-VI.*)

LAMALLE (Chevalier), Lignes de chance et lignes de force d'un renouveau luxembourgeois. (*Discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil Provincial, le 1 octobre 1963.*) (*Province de Luxembourg, s.l., 1963, 92 p.*)

La situation économique de la Belgique. 3^e trimestre 1963. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVIII, n° 41, 26 octobre 1963, pp. 361-368.*)

L'économie belge à l'automne 1963. (*Notes rapides, Paris, XIV, n° 180, 22 octobre 1963, pp. 3-8.*)

PERSOONS F., Implication économique du développement et de l'aménagement du territoire. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXV, n° 300, pp. 368-377.*)

URBAIN Y., Principes du développement régional. Orientations fondamentales d'une politique de croissance en pays wallon. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXV, n° 300, pp. 363-366.*)

WASTIELS F., Ruimtelijke ordening over de landgrenzen heen. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, XVIII, n°s 4-5, juillet-octobre 1963, pp. 330-343.*)

12. TRANSPORTS

BART J., De haven van Antwerpen en de Belgische betalingsbalans. (*Tijd, Anvers, XXXVIII, n° 32, 8 novembre 1963, pp. 21-23.*)

CORTENBOSCH M., Le plan financier pour la construction de l'autoroute E3. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XVII, n° 66, octobre 1963, pp. 188-192.*)

13. COMMERCE INTERIEUR

KIRSCHEN E.S., Les méthodes de promotion des ventes au détail en Belgique. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXVIII, n° 135, septembre 1963, pp. 123-139.*)

14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS

Le commerce extérieur de l'U.E.B.L., premier semestre 1963. (*Informations du Commerce extérieur, Bruxelles, I, n° 68, 30 octobre 1963, pp. 1; 4-6.*)

Notre commerce extérieur au cours du troisième trimestre 1963. (*Informations du Commerce extérieur, Bruxelles, n° 70, 6 novembre 1963, pp. 1-8.*)

15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CARLI G., L'opera delle istituzioni finanziarie internazionali. (*Bancaria, Rome, XIX, n° 9, septembre 1963, pp. 999-1002.*)

COOMBS C., Treasury and Federal Reserve Foreign Exchange Operations. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLV, n° 10, octobre 1963, pp. 147-151.*)

COOMBS C., IKLE M., RANALLI E. & TUENGER J., Gespräche über internationale Währungsfragen. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVIII, n° 3, septembre 1963, pp. 289-300.*)

LUEBBERT J., Internationale Kapitalbewegungen als Problem und Instrument der Zahlungsbilanzpolitik. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCI, n° 1, 1963, pp. 61-81.*)

POSTHUMA S., The International Monetary System. (*Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, Rome, n° 66, septembre 1963, pp. 239-261.*)

TOULEMON A., Situation paradoxale de l'or dans le monde. (*Sirey, Paris, 1963, 113 p.*)

ZOLOTAS X., The Multicurrency Standard and the International Monetary Fund. (*Bank of Greece, Athènes, 1963, 18 p.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ALDER C., Die Befugnisse der Organe der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft gegenüber Mitgliedstaaten und Privatunternehmen. (*von Helbing & Lichtenhahn, Bâle, 1962, X + 184 p.*)

BELOFF M., The United States and the Unity of Europe. (*Faber & Faber, Londres, 1963, XII+124 p.*)

Besteuerung und Währung im Gemeinsamen Markt. (*Institut « Finanzen und Steuern », Bonn, 1963, 75 p.*)

BRUGGEMAN E., Les progrès de la coopération Benelux dans le domaine des transports par route. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, n° 5, 1963, pp. 48-55.*)

CARTOU L., Le Marché commun et les capitaux. (*Revue de Science financière, Paris, LV, n° 3, juillet 1963, pp. 332-353.*)

DE BROECK G., De sociale harmonisering in E.E.G.-verband. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, XVIII, n°s 4-5, juillet-octobre 1963, pp. 321-329.*)

FINIT J., L'étude de la situation financière de l'entreprise dans le Marché commun. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVII, n° 6, 1963, pp. 689-703.*)

JEFFERYS J. & KNEE D., Le commerce de détail en Europe. (*Presses universitaires de France, Paris, 1963, pp. VI + 172 p.*)

KAISER K., EWG und Freihandelszone. England und der Kontinent in der europäischen Integration. (*Sythoff, Leyde, 1963, XII + 270 p.*)

Les institutions du Marché commun. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, II, n° 21, novembre 1963, pp. 5-8.*)

MALGRAIN Y., Notes sur les problèmes de politique agricole commune. (*Revue économique, Paris, XIV, n° 5, septembre 1963, pp. 652-658.*)

NAETS G., Naar een Europese T.V.A. (*Tijd, Anvers, XXXVIII, n° 31, 1 novembre 1963, pp. 3-5; n° 32, 8 novembre 1963, pp. 5-7.*)

PEERENBOOM K., De rechtstreekse overheidsmaatregelen ter bevordering van de industriële investeringen en het E.E.G.-verdrag. (*Tijdschrift voor*

Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, Bruxelles, XVIII, n° 4-5, juillet-octobre 1963, pp. 307-320.)

Probleme europäischer Wirtschaft. (*Duncker & Humblot, Berlin, 1963, 95 p.*)

Problems concerning E.E.C. and E.F.T.A. (*General Confederation of Italian Industries, Rome, 1962, VIII+287 p.*)

VAN DE WOESTIJNE W., Verticale prijsverbinding in de E.E.G. (*De Economist, Haarlem, CXI, n° 10, octobre 1963, pp. 670-675.*)



LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

D'autre part, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal Officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

1. — ECONOMIE GENERALE

Loi du 16 août 1963

modifiant la loi du 3 juillet 1956 sur le registre du commerce et l'article 217 du Code civil. Erratum (Moniteur du 26 octobre 1963, p. 10411).

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Relèvement du plafond des engagements (Moniteur du 25 octobre 1963, p. 10389).

Par arrêté royal du 9 octobre 1963 le montant de onze milliards de francs, fixé par la loi du 28 mars 1963, portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel est porté, par libération d'une première tranche d'un milliard de francs, à douze milliards de francs.

Arrêté ministériel du 11 septembre 1963

approuvant des modifications du règlement des prêts à consentir par le « Fonds du Logement de la Ligue

des Familles Nombreuses de Belgique », au moyen des capitaux du Fonds B. 2 (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10056).

Arrêté royal du 1^{er} octobre 1963

modifiant l'arrêté royal du 14 décembre 1960 fixant : a) les conditions de revenus pour la prise en location des logements vacants appartenant aux sociétés agréées par la Société Nationale du Logement ou à la Société Nationale elle-même; b) le taux des loyers des logements appartenant auxdites sociétés (Moniteur du 19 octobre 1963, p. 10256).

3. — FINANCES PUBLIQUES

Arrêté royal du 2 septembre 1963

portant modification de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'églises et associations des polders ou de wateringues (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9690).

Arrêté royal du 23 septembre 1963

d'exécution de l'article 98 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, et des articles 1 et 4 de la loi du 31 juillet 1963 modifiant, en ce qui concerne la fiscalité au profit des communes, les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus et les lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles (Moniteur du 18 octobre 1963, p. 10229).

Arrêté royal et arrêté ministériel du 26 septembre 1963

relatif à l'émission de l'emprunt 6 p.c. 1963 à 20 ans (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9664).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 6 p.c. 1963 à 20 ans. »

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt au taux de 6 p.c. l'an à partir du 15 octobre 1963.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la troisième année (...).

Les obligations désignées par le tirage au sort sont remboursables au pair de leur valeur nominale le 15 octobre suivant.

Les obligations non amorties avant le 15 octobre 1983 sont remboursables à cette date au pair de leur valeur nominale.

Les dotations d'amortissement de cet emprunt pourront être confondues avec celles d'autres emprunts portant le même taux d'intérêt et remboursables au pair, aux mêmes échéances et selon les mêmes modalités d'amortissement.

..

Art. 3. — Le prix d'émission est fixé à 1.000 francs net par 1.000 francs de capital nominal (...).

Art. 5. — Les certificats de trésorerie de 1943 remis en paiement de souscriptions sont déposés tous coupons détachés.

Ils sont repris à 115 p.c. de leur valeur nominale et donnent droit à un capital nominal égal d'obligations du nouvel emprunt et au paiement en espèces de la différence entre la valeur de reprise de ces certificats et le prix d'émission des obligations de l'emprunt.

Art. 12. — Il est alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

Arrêté royal et arrêté ministériel du 26 septembre 1963

relatif à l'émission de l'emprunt 1963-1983, 3^e série (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9667).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 1963-1983, 3^e série ».

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

5,50 p.c. l'an à partir du 15 octobre 1963 jusqu'au 14 octobre 1973;

5,75 p.c. l'an à partir du 15 octobre 1973 jusqu'au 14 octobre 1983.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la troisième année (...).

Les obligations désignées par le tirage au sort sont remboursables le 15 octobre suivant.

Ce remboursement est effectué aux taux ci-après :
le 15 octobre des années 1966 à 1977 : au pair;
le 15 octobre des années 1978 à 1982 : à 103 p.c.

Les obligations non amorties avant le 15 octobre 1983 sont remboursables à cette date à 108 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations :

le 15 octobre 1973, au pair de leur valeur nominale,
ou le 15 octobre 1978, à 103 p.c. de leur valeur nominale.

..

Art. 3. — Le prix d'émission est fixé à 985 francs net par 1.000 francs de capital nominal (...).

Art. 5. — Les certificats de trésorerie de 1943, remis en paiement de souscriptions sont déposés tous coupons détachés.

Ils sont repris à 115 p.c. de leur valeur nominale et donnent droit à un capital nominal égal d'obligations du nouvel emprunt et au paiement en espèces de la différence entre la valeur de reprise de ces certificats et le prix d'émission des obligations de l'emprunt.

Art. 13. — Il est alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

Arrêté ministériel du 27 septembre 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 1^{er} octobre 1963, p. 9627).

Arrêté royal du 2 octobre 1963

relatif à la taxe sur les jeux et paris afférente aux paris engagés à l'occasion de courses de chevaux (Moniteur du 17 octobre 1963, p. 10187).

Arrêté royal du 7 octobre 1963

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 9 octobre 1963, p. 9899).

Arrêté ministériel du 4 octobre 1963

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10055).

Arrêté royal du 8 octobre 1963

organisant un régime d'option d'amortissements dégressifs (Moniteur du 19 octobre 1963, p. 10251).

5. — INDUSTRIE

Arrêté royal du 11 septembre 1963

modifiant et complétant l'arrêté royal du 23 avril 1959 prescrivant une statistique annuelle de la production dans l'industrie du sciage du bois (Moniteur du 5 octobre 1963, p. 9821).

Arrêté royal du 15 octobre 1963

instituant un Comité national de promotion du charbon (Moniteur du 24 octobre 1963, p. 10355).

Article 1^{er}. — Il est institué auprès du Directoire de l'Industrie Charbonnière un comité consultatif dénommé : « Comité national de promotion du charbon ».

Art. 2. — Le comité visé à l'article 1^{er} a pour mission d'assurer la promotion du charbon, et notamment :

d'étudier sur le plan technique et commercial, les moyens à mettre en œuvre en vue de promouvoir et de rationaliser l'utilisation du charbon et de donner aux autorités publiques des avis sur ces problèmes pour l'élaboration d'une politique destinée à recommander les moyens préconisés;

d'examiner et de donner son avis sur toutes les études, programmes ou autres questions ayant trait aux problèmes visés à l'alinéa précédent qui lui sont soumis par les organismes intéressés poursuivant le même but;

d'orienter les travaux des organismes qui poursuivent le même but.

.....

Arrêté ministériel du 3 octobre 1963

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10046).

6. — TRAVAIL

Arrêté royal du 24 septembre 1963

rendant obligatoire la décision du 18 décembre 1962 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire modifiant sa décision du 7 juillet 1958 concernant la réduction de la durée du travail dans les boulangeries industrielles, rendue obligatoire par arrêté royal du 19 janvier 1959 (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9687).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 27 septembre 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 1^{er} octobre 1963, p. 9627).

Arrêté ministériel du 27 septembre 1963

relatif à l'importation et à l'exportation de volaille abattue (Moniteur du 5 octobre 1963, p. 9819).

Arrêté ministériel du 4 octobre 1963

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10055).

10. — **PRIX ET SALAIRES**

Arrêté royal du 18 juillet 1963

rendant obligatoire la décision du 26 mars 1963 de la Commission paritaire nationale pour la transformation du papier et du carton, fixant des conditions de travail dans certaines entreprises (Moniteur du 16 octobre 1963, p. 10153).

peaux de lapins (Moniteur du 29 octobre 1963, p. 10446).

Arrêté royal du 15 octobre 1963

rendant obligatoire la décision du 4 juin 1963 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de graviers et sables exploitées à ciel ouvert des provinces de Limbourg, d'Anvers, de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale fixant les salaires des ouvriers (Moniteur du 30 octobre 1963, p. 10489).

Arrêté royal du 27 septembre 1963

rendant obligatoire la décision du 20 mai 1963 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers du commerce alimentaire (Moniteur du 9 octobre 1963, p. 9907).

Arrêté royal du 15 octobre 1963

rendant obligatoire la décision du 24 juillet 1963 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire fixant la classification professionnelle et les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les ateliers de pâtisserie des pâtisseries et boulangeries artisanales, des grands magasins et des autres entreprises relevant de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire (Moniteur du 30 octobre 1963, p. 10491).

Arrêté royal du 10 octobre 1963

rendant obligatoire la décision du 26 juin 1963 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil, fixant les salaires horaires minimums et les salaires minimums à la pièce dans l'industrie de l'apprêt et de la teinture de

11. — **PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS**

Règlement

pris en exécution de l'article 103ter de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office National de l'Emploi, modifié par l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1955 (Moniteur du 18 octobre 1963, p. 10238).

Arrêté royal du 16 septembre 1963

modifiant l'arrêté du Régent du 23 mai 1949 octroyant des allocations supplémentaires à certains bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1927 sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9670).

Loi du 31 août 1963

relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 1^{er} octobre 1963, p. 9562).

Arrêté royal du 16 septembre 1963

relatif aux versements supplémentaires effectués dans le cadre de la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés, (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9673).

Arrêté royal du 16 septembre 1963

réglementant l'affectation des versements supplémentaires effectués dans le cadre de la loi du 12 juillet 1957, relative à la pension de retraite et de survie des employés, en ce qui concerne la période du 1^{er} juillet 1957 au 31 décembre 1959 (Moniteur du 2 octobre 1963, p. 9676).

Arrêté royal du 24 septembre 1963

portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 1^{er} octobre 1963, p. 9580).

Arrêté royal du 24 septembre 1963

rendant obligatoire la décision du 8 mai 1963 de la Commission paritaire nationale de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois concernant la sécurité d'existence des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises relevant de cette commission (Moniteur du 8 octobre 1963, p. 9860).

Arrêté royal du 15 octobre 1963

modifiant l'article 77septies, § 4, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 25 octobre 1963, p. 10390).

Arrêté royal du 30 septembre 1963

modifiant l'arrêté royal du 17 juin 1955 portant règlement général du régime de retraite et de survie des ouvriers (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10048).

Arrêté royal du 30 septembre 1963

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1957 portant règlement général du régime de retraite et de survie des employés (Moniteur du 12 octobre 1963, p. 10049).

Arrêté royal du 10 octobre 1963

rendant obligatoire la décision du 26 juin 1963 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil, instaurant un système de sécurité d'existence pour les ouvriers des couperies de poils (Moniteur du 29 octobre 1963, p. 10448).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Décision de la Commission du 26 septembre 1963
(63/582/C.E.E.)**

portant octroi du concours du Fonds social européen au bénéfice du Royaume de Belgique pour des dépenses relatives à des opérations de rééducation professionnelle (Journal Officiel du 26 octobre 1963, p. 2570/63).

**Directive de la Commission du 15 octobre 1963
(63/600/C.E.E.)**

portant fixation du rythme de suppression du droit spécial à l'importation sur le pain d'épices appli-

qué par le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis des autres Etats membres (Journal Officiel du 29 octobre 1963, p. 2605/63).

**Recommandation de la Commission
du 15 octobre 1963 (63/603/C.E.E.)**

adressée au Royaume de Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, au sujet de l'accélération du rythme prévu par sa directive du 15 octobre 1963 concernant la suppression du droit spécial à l'importation sur le pain d'épices appliqué par le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis des autres Etats membres (Journal Officiel du 29 octobre 1963, p. 2611/63).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1980	1981	1982
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.178	9.190	9.251
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.906	5.921	
dont : Hommes	»	2.902	2.928	2.937	
Femmes	»	2.948	2.978	2.984	
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.504	3.525	3.571
dont : Agriculture	»	423	257	249	240
Industries extractives	»	191	131	115	105
Industries manufacturières	»	1.311	1.203	1.235	1.259
Bâtiments et construction	»	197	241	249	263
Transports	»	243	240	243	241
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.312	1.339	1.386
Chômeurs complets	»	92	120	95	77

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Rémunération des salaires ¹										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	105,9	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	7,8	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,5	13,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,3	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,8
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	42,8	44,7	47,7	49,8	52,6	57,6	59,1	63,0	64,3	69,7
e) Corrections et compléments	12,0	11,9	11,9	13,8	17,2	16,9	16,5	20,0	17,7	18,8
Total ...	184,8	190,5	201,9	217,6	239,0	246,3	246,6	265,8	276,1	299,8
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,9	19,5	20,3	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	23,6
b) Professions libérales ¹	8,7	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,3	13,8
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	66,1	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	83,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	4,9	5,3	6,0	6,4	6,1	5,5	5,9	6,4	7,0	7,3
e) Ajustement statistique	2,1	1,9	1,2	1,7	3,2	3,0	2,4	3,3	1,5	1,0
Total ...	101,7	105,3	108,6	111,5	115,3	113,6	116,5	121,9	127,9	128,7
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	10,4	11,4	12,4	13,5	14,4	15,8	17,1	19,1	20,8	23,0
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	29,4	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,1	9,3	11,0	12,5	13,4	12,2	11,4	13,2	14,6	15,5
Total ...	48,9	53,6	56,9	59,7	61,9	62,1	62,8	66,4	69,6	72,5
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	6,8	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,9	13,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	7,3	6,8	6,7	8,3	8,7	7,8	7,6	9,2	8,9	8,9
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	3,4	4,0	4,0	4,2	5,1	4,2	4,4	5,3	5,0	5,3
7. Intérêt de la dette publique	- 8,8	- 9,2	-10,1	-11,0	-11,7	-11,8	-12,5	-14,5	-16,7	-16,8
Revenu national net au coût des facteurs	344,1	360,5	380,3	403,6	428,5	429,4	436,0	465,5	484,7	512,3
8. Amortissements	33,6	35,8	38,5	42,3	43,5	44,2	46,2	48,0	50,0	53,2
Revenu national brut au coût des facteurs	377,7	396,3	418,8	445,9	472,0	473,6	482,2	513,5	534,7	565,5
9. Impôts indirects	40,7	41,7	46,2	50,8	54,2	55,2	60,1	65,2	73,2	79,5
10. Subsidés	- 3,4	- 5,0	- 4,1	- 6,5	- 6,5	- 6,9	- 6,4	- 6,5	- 6,7	- 7,8
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHE

(Estimations à prix courants, système normalisé)

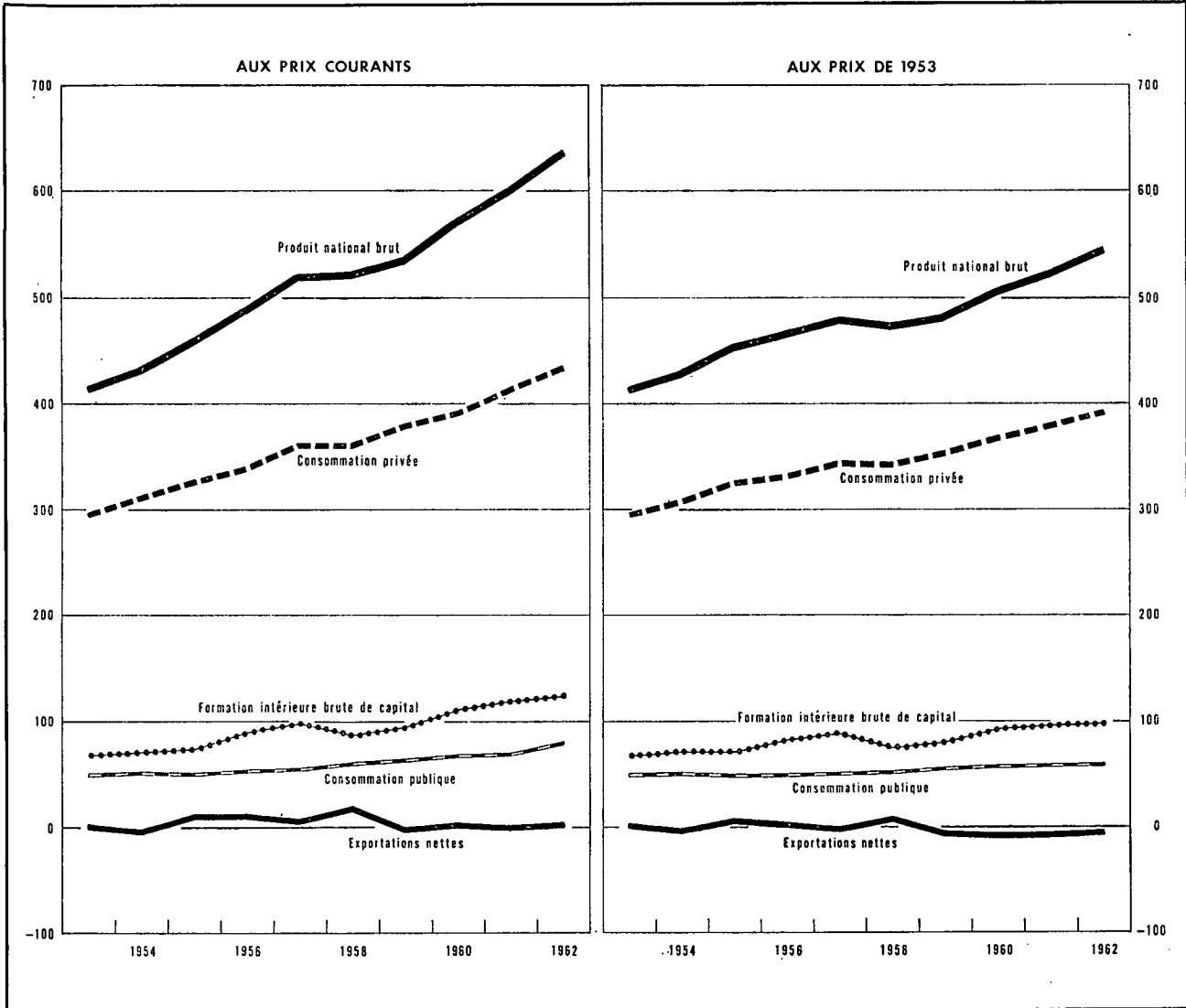
(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,3	31,2	32,6	31,8	35,5	33,8	35,1	36,2	40,0	37,1
2. Industries extractives	17,6	16,8	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	13,6	13,7
3. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	37,7	38,9	39,4	41,1	41,6	42,3	43,5	44,6	47,2	48,7
b) Textiles	13,0	13,9	13,6	14,9	15,8	13,0	14,2	15,6	16,2	16,7
c) Vêtements et chaussures	5,5	5,7	6,0	6,3	6,9	6,6	6,9	7,3	8,0	8,6
d) Bois et meubles	4,3	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,6	5,7	6,8	7,9
e) Papier, impression, édition	5,9	6,6	6,6	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,3	9,6
f) Industries chimiques et activités connexes	10,6	11,9	12,3	13,4	13,3	12,9	13,7	14,5	15,4	17,1
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	5,8	6,1	7,0	7,5	8,0	7,8	9,0	10,1	10,4	11,3
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	12,0	10,5	14,2	14,9	15,4	13,6	14,5	18,7	17,2	17,9
i) Fabrications métalliques et constructions navales	27,4	29,2	29,4	31,6	35,2	33,7	33,2	36,8	41,3	45,9
j) Industries non dénommées ailleurs	9,3	10,0	10,9	11,7	12,5	12,6	13,2	14,8	15,5	16,8
Total des industries manufacturières (rub. 3)	131,5	137,1	144,2	153,3	161,4	155,6	161,6	176,6	187,3	200,5
4. Construction	29,0	31,0	30,8	34,0	39,9	38,0	40,2	43,1	45,8	49,5
5. Electricité, gaz et eau	8,4	9,1	9,1	9,7	10,2	10,8	10,7	11,1	11,6	12,5
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	45,6	46,6	50,8	53,7	56,6	58,0	63,7	67,2	72,5	79,1
b) Services financiers et assurances ...	8,9	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,3	19,2
c) Immeubles d'habitation	30,8	34,7	35,6	36,3	37,0	37,5	38,0	38,4	38,9	39,3
Total de la rubrique 6 ...	85,3	90,7	97,9	102,0	106,6	108,9	116,7	121,6	128,7	137,6
7. Transports et communications	30,3	30,8	33,7	37,0	38,0	38,7	40,9	44,1	46,1	47,4
8. Services	81,5	84,7	89,7	93,7	100,1	107,6	110,6	117,0	121,9	128,1
9. Corrections	-3,7	-2,5	-0,3	2,4	-1,2	2,7	0,9	1,7	-0,2	5,5
Produit intérieur brut aux prix du marché	411,2	428,9	455,5	482,5	511,7	514,3	531,0	565,4	594,8	631,9
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	3,8	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,4	5,3
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses
(Système normalisé)
(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique - Commission de la Comptabilité Nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Consommation privée										
a) Produits alimentaires	88,7	91,9	94,2	99,4	102,6	103,5	106,9	108,2	113,0	119,1
b) Boissons et tabac	23,0	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,5	31,0
c) Vêtements et autres effets personnels	29,4	31,1	34,1	34,7	36,4	36,5	37,7	39,1	40,5	42,0
d) Loyers, taxes, eau	38,1	42,6	44,1	45,1	46,6	47,5	48,7	49,4	50,3	51,2
e) Chauffage et éclairage	15,5	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,0	24,4
f) Articles ménagers durables	20,8	22,1	23,7	25,6	28,7	27,0	28,7	32,9	34,6	36,9
g) Entretien de la maison	13,9	14,6	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	18,9	19,5	20,3
h) Soins personnels et hygiène	16,2	17,0	17,7	18,5	19,8	22,1	23,6	25,3	26,8	28,6
i) Transports et communications	21,1	22,9	24,7	27,0	29,2	29,3	31,3	35,4	36,0	37,5
j) Loisirs	22,8	23,2	24,3	25,3	27,4	30,3	29,5	29,6	31,5	32,5
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,5	6,1	7,0	4,0	4,3	- 1,8	6,9	4,1	10,4	9,3
<i>Total ...</i>	<i>296,0</i>	<i>310,6</i>	<i>325,9</i>	<i>338,6</i>	<i>358,6</i>	<i>358,0</i>	<i>378,7</i>	<i>391,7</i>	<i>413,1</i>	<i>432,8</i>
2. Consommation publique										
a) Rémunérations et pensions	31,9	33,5	35,7	37,0	39,3	43,3	45,3	49,3	51,1	55,4
b) Biens et services	17,7	16,6	13,6	14,5	14,4	15,4	16,5	17,6	17,4	21,0
c) Loyer net imputé	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0
<i>Total ...</i>	<i>51,3</i>	<i>51,9</i>	<i>51,2</i>	<i>53,5</i>	<i>55,9</i>	<i>61,0</i>	<i>64,3</i>	<i>69,5</i>	<i>71,4</i>	<i>79,5</i>
3. Formation intérieure brute de capital										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,2	3,3	3,8	3,9	4,0	3,8	4,0	4,5	4,9	4,7
b) Industries extractives	2,4	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	1,4	1,4
c) Industries manufacturières	13,9	14,0	16,7	20,1	20,0	18,3	18,7	26,4	28,8	31,9
d) Construction	1,5	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	3,7
e) Electricité, gaz et eau	3,4	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,2	5,4
f) Commerce, banques, assurances	4,4	4,6	4,8	5,3	5,5	4,9	5,5	6,2	6,6	7,0
g) Immeubles d'habitation	18,3	22,2	20,6	23,0	31,2	26,0	29,7	33,1	35,9	36,5
h) Transports et communications	9,1	9,3	10,7	12,1	11,9	13,4	12,8	14,4	13,0	12,8
i) Pouvoirs publics et enseignement ...	6,6	7,4	8,3	9,1	8,4	8,9	12,2	12,3	12,4	14,9
j) Autres services	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4
k) Variations de stocks	1,8	2,9	-0,4	4,0	6,6	0,8	-1,2	3,7	4,2	3,3
l) Ajustement statistique	-0,3	-0,4	-0,5	-1,3	-1,5	- 2,1	-1,5	-2,4	-0,8	-1,7
<i>Total ...</i>	<i>66,3</i>	<i>73,1</i>	<i>74,3</i>	<i>88,3</i>	<i>98,9</i>	<i>86,0</i>	<i>93,1</i>	<i>110,0</i>	<i>117,2</i>	<i>123,9</i>
4. Exportations nettes de biens et services										
a) Exportations totales	121,9	129,0	155,2	179,6	184,4	177,1	176,1	199,8	214,3	231,4
b) Importations totales	120,5	131,6	145,7	169,8	178,1	160,2	176,3	198,8	214,8	229,8
c) Exportations nettes	+1,4	-2,6	+9,5	+9,8	+6,3	+16,9	-0,2	+1,0	-0,5	+1,6
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Consommation privée									
a) Produits alimentaires	101	106	108	108	111	111	114	118	120
b) Boissons et tabac	100	104	104	112	111	116	118	124	126
c) Vêtements et autres effets personnels	106	117	119	120	119	122	124	128	132
d) Loyers, taxes, eau	102	105	105	106	107	108	109	110	110
e) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	121	147
f) Articles ménagers durables	108	118	125	134	125	133	158	162	171
g) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	120	123
h) Soins personnels et hygiène	105	108	111	113	123	128	134	138	145
i) Transports et communications	109	118	124	129	131	137	149	151	160
j) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	120	121
<i>Total ...</i>	<i>104</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>119</i>	<i>124</i>	<i>128</i>	<i>133</i>
2. Consommation publique									
a) Rémunérations et pensions	106	109	109	109	114	121	122	124	126
b) Biens et services	94	74	76	72	79	84	89	87	103
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	97	103	110	116	122	126	136	147	162
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>97</i>	<i>97</i>	<i>97</i>	<i>102</i>	<i>108</i>	<i>111</i>	<i>112</i>	<i>119</i>
3. Formation intérieure brute de capital									
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	99	112	111	109	99	103	112	120	111
b) Industries extractives	102	88	111	104	93	63	51	44	44
c) Industries manufacturières	100	115	130	121	109	111	152	165	172
d) Construction	111	112	126	131	106	133	145	184	195
e) Electricité, gaz et eau	102	115	122	125	120	148	115	100	120
f) Commerce, banques, assurances	104	103	110	108	96	108	117	128	126
g) Immeubles d'habitation	121	109	117	147	117	133	146	153	148
h) Transports et communications	103	115	123	115	129	123	139	123	119
i) Pouvoirs publics et enseignement ...	112	123	128	109	110	150	148	145	164
j) Autres services	104	103	110	108	107	116	121	136	135
<i>Total ...</i>	<i>111</i>	<i>109</i>	<i>124</i>	<i>132</i>	<i>111</i>	<i>120</i>	<i>140</i>	<i>145</i>	<i>146</i>
4. Exportations nettes de biens et services									
a) Exportations totales	111	128	141	141	144	149	166	179	195
b) Importations totales	114	125	141	144	140	156	175	186	202
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,8	109,6	112,3	115,4	114,2	116,2	122,5	126,5	131,5

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.
 Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*, juin 1963, p. 1121. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1961 4 ^e trimestre .	100,9	64,6	105,7	108,1	109,9	122,9	118,3	91,1	98,7	103,6	
1962 1 ^{er} trimestre .	100,4	62,9	104,9	106,6	109,2	124,0	118,1	95,8	98,0	101,1	
2 ^e trimestre .	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
3 ^e trimestre .	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
4 ^e trimestre .	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	110,0	
1963 1 ^{er} trimestre .	98,2	60,0	105,8	103,4	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
2 ^e trimestre .	105,5	59,9	107,9	105,8	118,5	131,0	110,7	101,7	98,6	116,9	
1962 Juin	104,2	61,9	105,6	105,4	106,7	125,2	113,4	101,2	96,6	107,9	
Juillet	104,0	61,8	105,3	104,9	107,0	125,8	113,0	101,0	97,0	107,8	
Août	104,1	61,4	105,8	104,9	107,2	128,1	112,8	101,1	97,2	110,3	
Septembre	103,2	61,2	106,8	105,8	110,7	129,3	112,9	101,3	97,5	110,3	
Octobre	103,4	61,6	106,9	105,8	110,3	130,9	113,7	101,9	99,3	110,9	
Novembre	103,1	62,0	106,7	105,9	113,2	130,2	116,3	98,4	98,9	109,8	
Décembre	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,3	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
Mars	103,2	60,7	106,3	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	
Avril	105,6	60,4	108,5	105,7	116,3	131,4	110,8	100,6	98,6	114,7	
Mai	105,6	59,7	107,9	105,9	119,7	130,7	110,4	102,9	98,9	117,9	
Juin	105,3	59,6	107,4	105,1	119,5	131,0	110,8	101,5	98,2	118,1	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0	111,4	25,7	7,2
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1962 1 ^{er} trimestre	* 60	140,9	74,6	66,3	2.818	16,1	6,8	4,4	28,2	20,1	13,1
2 ^e trimestre	61	64,0	41,8	22,2	1.802	15,5	5,9	7,6	14,6	20,6	16,6
3 ^e trimestre	69	52,1	34,5	17,6	1.199	16,8	6,6	8,1	12,5	17,1	15,5
4 ^e trimestre	62	90,1	39,8	50,3	1.845	15,4	7,1	6,5	17,1	15,7	13,0
1963 1 ^{er} trimestre	65	176,1	47,0	129,1	3.816	16,9	12,0	3,4	22,3	16,6	12,2
2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
3 ^e trimestre	63	35,4	24,7	10,7	743	15,4	5,8	7,4	7,9	13,6	18,9
1962 Novembre	20	65,6	39,0	26,6	1.313	15,2	4,7	6,5	17,1	14,1	12,9
Décembre	23	143,6	44,7	98,9	3.303	17,2	8,3	5,1	21,3	12,1	11,4
1963 Janvier	20	245,7	50,9	194,8	4.914	17,1	14,8	3,0	25,9	14,8	10,2
Février	20	219,4	49,9	169,5	4.387	16,6	13,5	3,1	24,3	13,2	11,0
Mars	25	85,8	41,6	44,2	2.146	17,0	5,9	4,3	16,8	21,7	15,5
Avril	18	49,1	33,5	15,6	884	13,7	5,8	6,6	12,3	21,2	19,5
Mai	19	45,1	31,1	14,0	857	14,7	5,7	7,3	10,2	18,3	19,4
Juin	24	39,5	26,6	12,9	949	16,9	6,2	7,7	7,8	15,3	19,9
Juillet	19	35,8	25,1	10,7	680	14,9	6,0	7,1	8,0	12,0	17,8
Août	19	34,9	24,2	10,7	663	14,6	5,0	7,5	7,5	13,2	18,2
Septembre	25	35,4	24,8	10,6	886	16,5	6,3	7,6	8,4	16,6	19,8
Octobre	19	36,3	25,1	11,2	690	13,9	5,6	7,2	8,8	16,5	17,6
Novembre	19	41,7	28,0	13,7	793	14,1	5,6	6,4	11,3	11,0	15,4

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

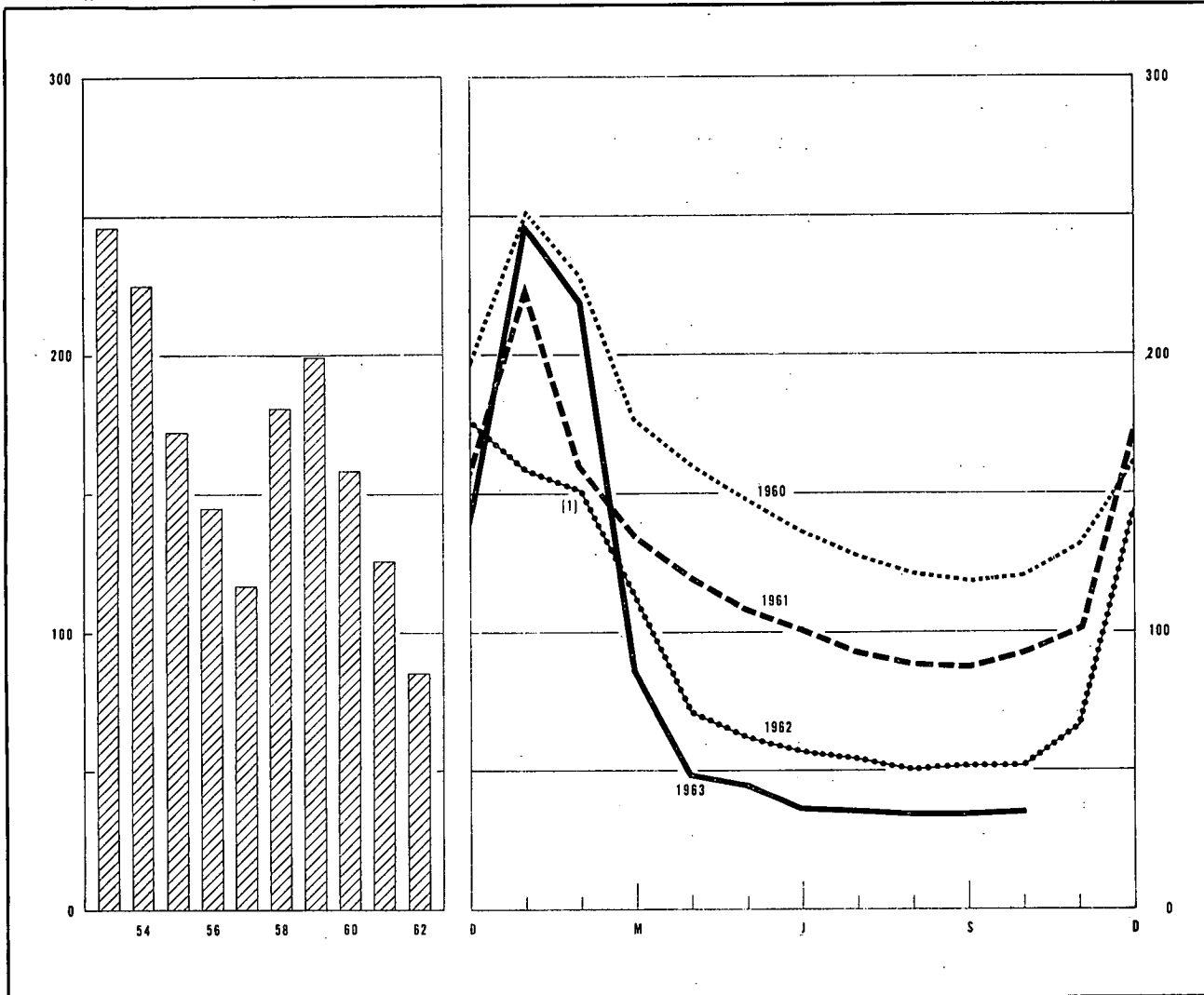
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1960	1961	1962	1963
1954	225	319	219	179	179	Janvier	252	226	158	246
1955	172	280	152	116	137	Février	229	160	151 ¹	219
1956	145	247	122	95	115	Mars	177	135	113	86
1957	117	144	96	88	138	Avril	161	120	71	49
1958	181	204	166	149	204	Mai	148	109	62	45
1959	199	292	182	150	171	Juin	137	102	57	40
1960	158	221	149	123	137	Juillet	128	93	54	36
1961	126	177	111	90	124	Août	122	89	50	35
1962	85	141	64	52	90	Septembre	119	88	51	35
1963	176	44	35			Octobre	121	93	51	36
						Novembre	132	102	66	42
						Décembre	162	176	144	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).
¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	272	260	280	296	270	273	256	252	246
dont : froment	191	188	208	219	200	203	206	209	200
seigle	74	68	66	69	62	63	44	39	41
Céréales non panifiables	234	254	238	240	255	252	263	260	255
Plantes industrielles	98	99	92	94	88	96	92	93	94
Plantes racines et tuberculifères	152	151	145	141	134	131	120	116	114
Légumes cultivés pour la graine	13	14	13	12	12	11	11	10	10
Prés et prairies	815	818	814	811	816	819	821	829	825
Divers	147	132	137	128	137	134	142	135	134
Total ...	1.731	1.728	1.719	1.722	1.712	1.716	1.705	1.695	1.678
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	714	597	751	779	793	773	722	835	
Autres céréales	1.008	985	961	983	1.046	1.036	992	1.063	
Betteraves sucrières	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	2.703	2.053	
Lin (graines et paille)	272	235	182	170	125	214	196	231	
Chicorée à café	95	54	51	56	44	55	60	37	
Pommes de terre	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	1.789	1.872	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	195	189	182	178	170	159	148	141	132
Total des bovidés	2.393	2.413	2.485	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805
dont : vaches laitières et de trait	985	974	977	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044
Porcs	1.420	1.471	1.366	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	392	400	391	412	424	441	429	462	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Aiglefin	448	546	519	445	374	232	262	285	300
Cabillaud	715	870	764	662	834	653	689	698	868
Plie	378	392	379	427	451	381	390	291	346
Sole	465	323	299	289	315	257	350	314	347
Raie	241	312	314	356	337	342	323	328	310
Hareng	1.400	1.650	716	254	201	260	528	409	273
Crevettes	192	178	266	84	64	89	39	80	48

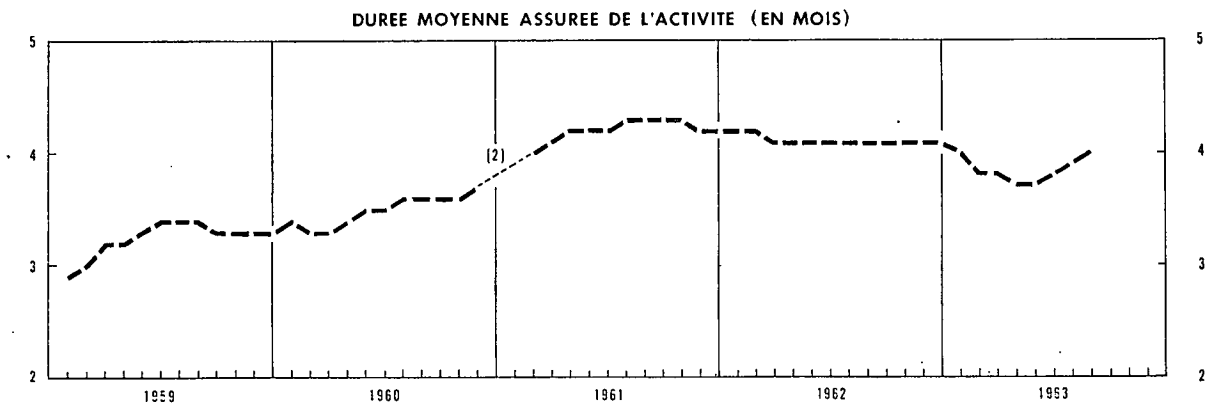
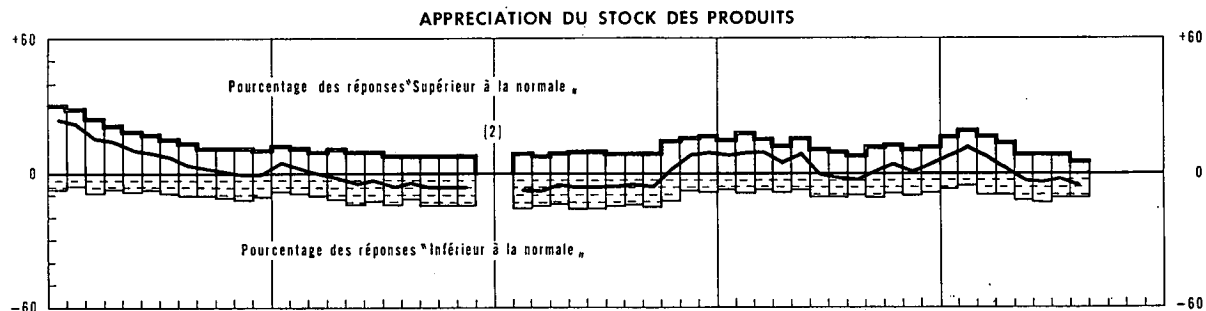
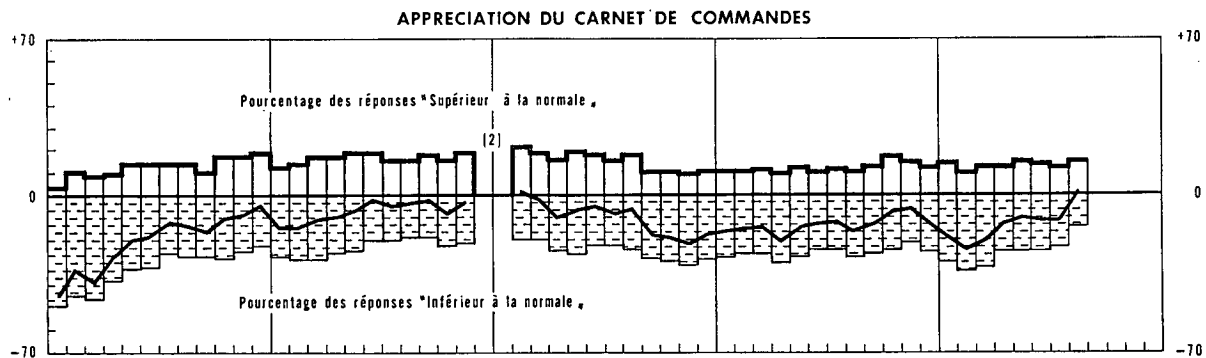
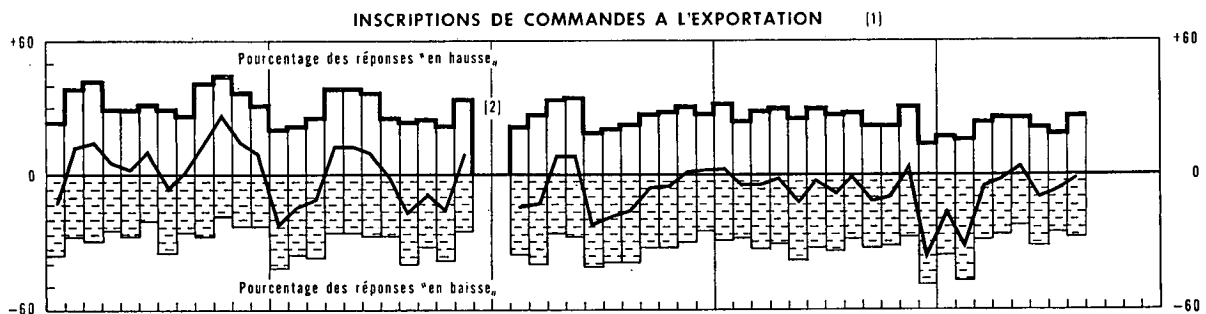
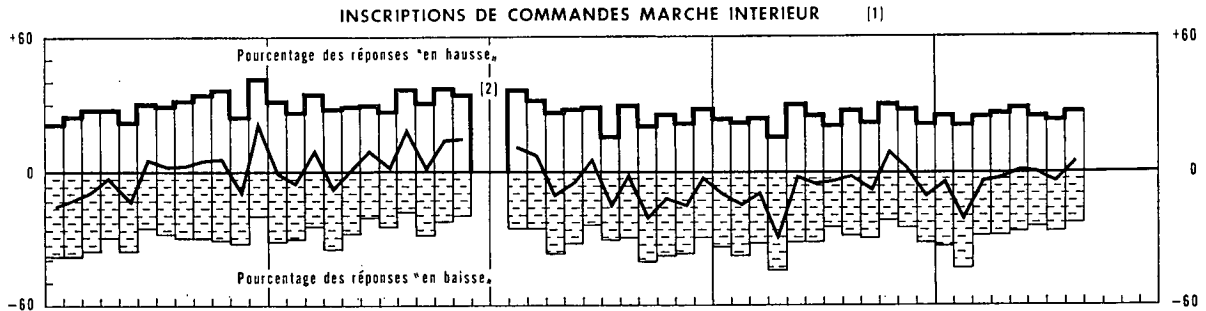
Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

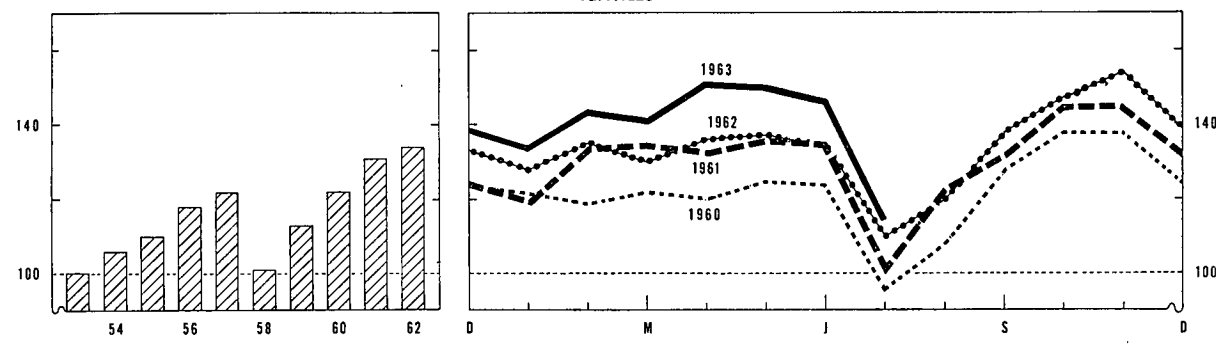
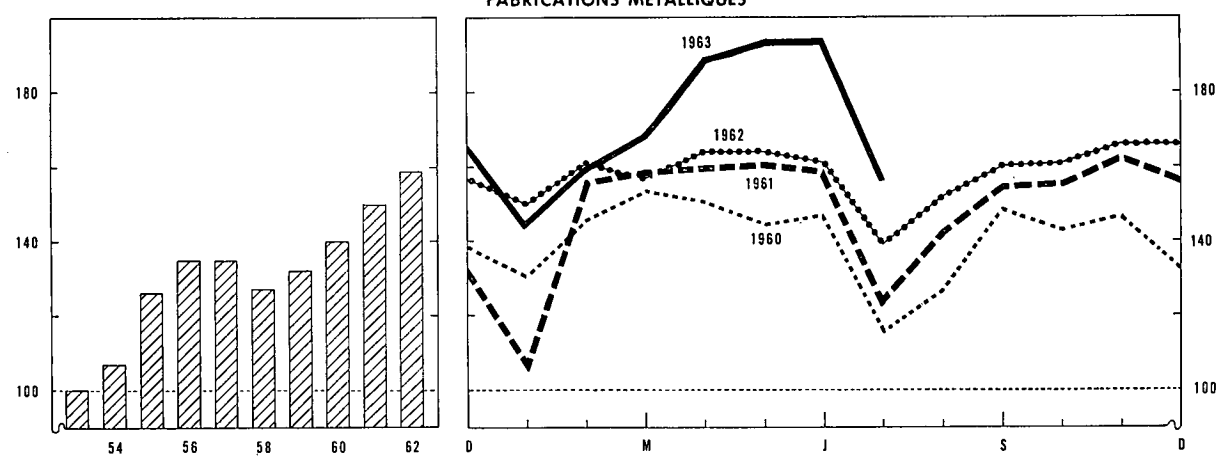
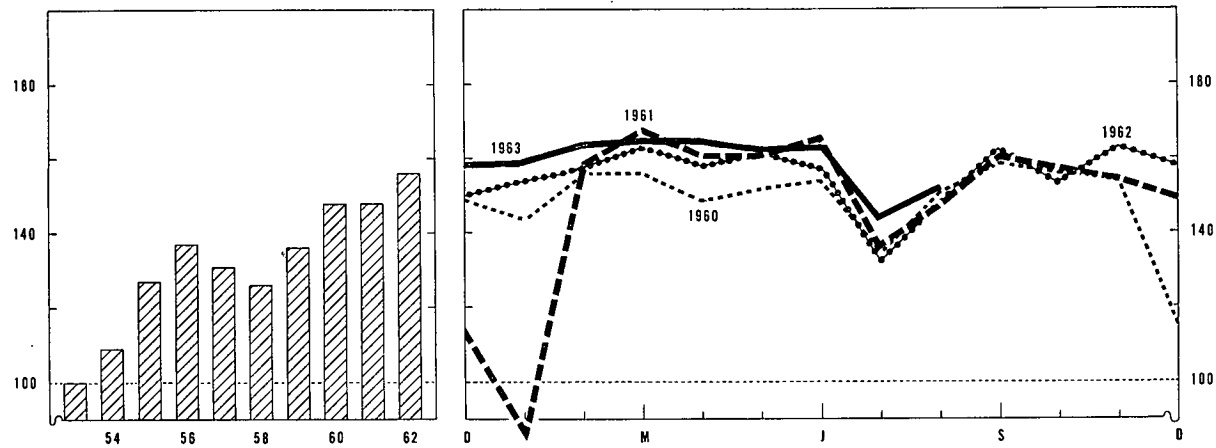
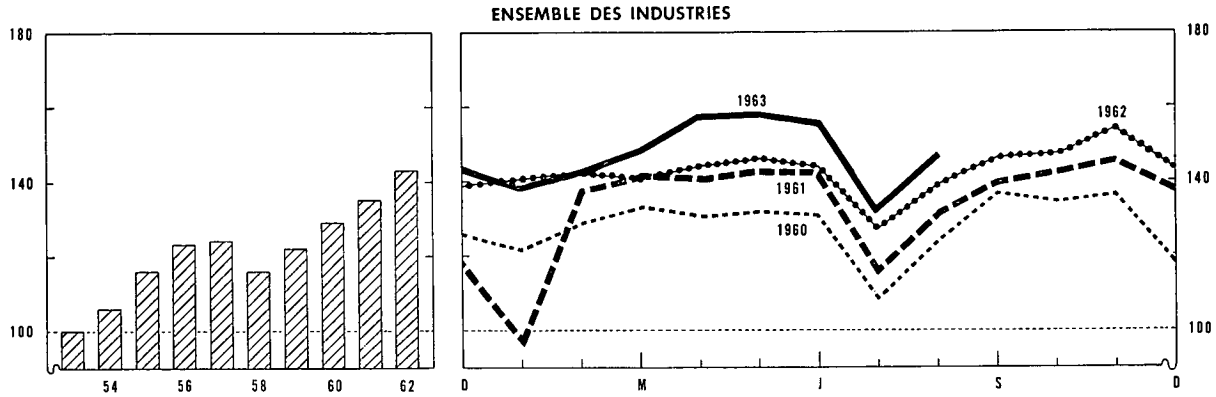
— Solde des pourcentages des réponses, abstraction faite des inchangés.



1 Pourcentage du nombre de réponses, pondérées par les chiffres d'affaires, qui indiquent la variation du mois par rapport au mois précédent. Les mouvements saisonniers ont été éliminés.
 2 Grèves dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

Base 1953 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue ¹	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinées aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	n.d.	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	n.d.	92	168
1956	2.463	179	95	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.479	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.580	1.149	1.368	705	104	214
1962 1 ^{er} trimestre	1.790	3.360	96	2.584	1.119	1.378	663	103	227
2 ^e trimestre	1.801	2.597	118	2.591	1.148	1.274	738	106	206
3 ^e trimestre	1.615	2.002	180	2.312	1.145	1.253	688	101	189
4 ^e trimestre	1.869	1.351	309	2.807	1.187	1.565	728	105	233
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	456	2.727	1.166	1.392	996	102	206
3 ^e trimestre	p 1.564	p 446	496	p 2.434	p 1.122	1.332	1.031	100	196
1962 Novembre	1.922	1.642	296	2.700	1.185	1.555	725	99	225
Décembre	1.756	1.351	377	2.848	1.206	1.600	701	110	264
1963 Janvier	2.017	1.294	202	2.515	1.181	1.665	811	103	282
Février	1.719	1.158	388	2.478	1.193	1.501	1.004	95	245
Mars	1.853	974	496	2.951	1.180	1.599	1.098	104	238
Avril	1.875	766	342	2.953	1.182	1.460	940	104	218
Mai	1.917	726	519	2.725	1.185	1.399	1.028	102	210
Juin	1.611	631	508	2.504	1.132	1.316	1.021	100	189
Juillet	1.331	563	515	2.342	1.092	1.253	1.024	96	178
Août	1.663	473	177	2.480	1.114	1.324	1.047	101	201
Septembre	p 1.699	p 446	159	p 2.479	p 1.160	1.420	1.022	101	207
Octobre	p 1.950	p 446			p 1.151	1.608	1.058		
Novembre	p 1.842	p 469			p 1.169	1.553			

¹ Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (8) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1962 1 ^{er} trimestre	622	463	5,18	4,32	9,50	8,63
2 ^e trimestre	626	458	5,20	3,84	9,04	9,00
3 ^e trimestre	592	423	5,26	3,15	8,41	8,52
4 ^e trimestre	614	462	5,74	3,67	9,41	9,63
1963 1 ^{er} trimestre	612	469	p 5,05	p 3,84	p 8,89	p 8,82
2 ^e trimestre	620	483	p 5,83	p 4,03	p 9,86	p 10,78
3 ^e trimestre	615	451	p 6,28	p 4,16	p 10,44	p 9,74
1962 Novembre	610	470	5,44	3,63	9,07	9,22
Décembre	617	449	4,72	3,81	8,53	9,68
1963 Janvier	629	477	p 4,88	p 3,65	p 8,53	p 8,27
Février	571	438	p 4,78	p 3,27	p 8,05	p 8,46
Mars	636	491	p 5,50	p 4,59	p 10,09	p 9,74
Avril	619	489	p 5,65	p 3,92	p 9,57	p 10,77
Mai	636	492	p 6,38	p 3,97	p 10,35	p 10,65
Juin	604	468	p 5,47	p 4,18	p 9,65	p 10,90
Juillet	589	418	p 5,59	p 4,98	p 10,57	p 9,22
Août	627	445	p 6,30	p 3,77	p 10,07	p 9,26
Septembre	628	489	p 6,94	p 3,73	p 10,67	p 10,74
Octobre	p 696					
Novembre	631 ¹					

¹ Estimation sur base chiffre Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.407	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962 p	39.017				32.178					5.169

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1962 1 ^{er} trimestre	3.585	1.869	613	287
2 ^e trimestre	3.158	3.294	630	474
3 ^e trimestre	3.320	3.226	1.010	476
4 ^e trimestre	2.943	2.337	897	486
1963 1 ^{er} trimestre	3.135	656	692	158
2 ^e trimestre	3.303	2.636	940	593
3 ^e trimestre p	2.890	2.395	909	480
1962 Septembre	3.044	3.353	1.052	538
Octobre	3.155	3.358	1.048	649
Novembre	2.891	2.438	842	479
Décembre	2.783	1.216	802	330
1963 Janvier	2.804	161	658	73
Février	2.884	132	641	55
Mars	3.717	1.674	777	347
Avril	3.435	2.254	920	411
Mai	3.280	2.875	981	712
Juin	3.195	2.779	919	655
Juillet	3.211	2.152	976	383
Août p	2.989	2.342	981	553
Septembre p	2.470	2.690	771	505

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

² Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale 1		
	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *
	1962	1963		1962	1963		1962	1963	
1 ^{er} trimestre	179	189	+ 5,6	126 ²	140	+ 10,6	185	188	+ 1,6
2 ^e trimestre	185	197	+ 6,5	142	146	+ 2,5	193	203	+ 5,2
3 ^e trimestre	171	182	+ 6,4	130	137	+ 6,0	181	192	+ 6,1
4 ^e trimestre	194	206	+ 6,2	143	149	+ 4,1	202	214	+ 5,9
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,7	188	192	+ 2,1
2 ^e trimestre	197	208	+ 5,6	146	157	+ 8,0	203	213	+ 4,9
3 ^e trimestre	182	191	+ 4,9	137	144	+ 5,1	192	197	+ 2,6
4 ^e trimestre	206			149			214		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *
	1962	1963		1962	1963		1962	1963	
1 ^{er} trimestre	184	196	+ 6,5	196	220	+ 12,2	160	163	+ 1,9
2 ^e trimestre	187	199	+ 6,4	199	219	+ 10,1	162	168	+ 3,7
3 ^e trimestre	158	168	+ 6,3	197	211	+ 7,1	154	162	+ 5,2
4 ^e trimestre	195	207	+ 6,2	217	236	+ 8,8	165	173	+ 4,8
1 ^{er} trimestre	196	197	+ 0,5	220	231	+ 5,0	163	164	+ 0,6
2 ^e trimestre	199	212	+ 6,5	219	243	+ 11,0	168	174	+ 3,6
3 ^e trimestre	168	178	+ 6,0	211	231	+ 9,5	162	170	+ 4,9
4 ^e trimestre	207			236			173		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

2 Grève.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Statistiques générales (O.C.D.E.)*.

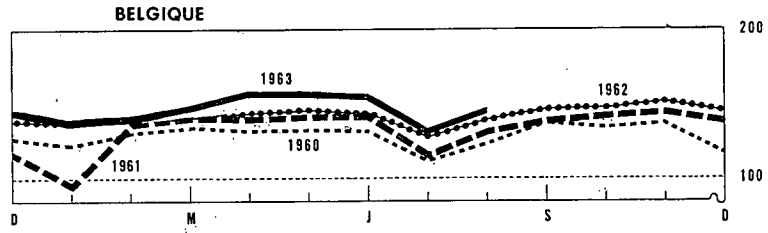
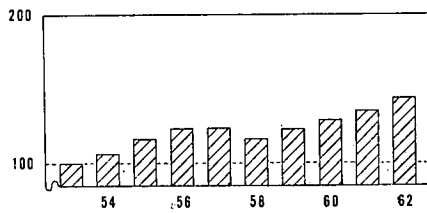
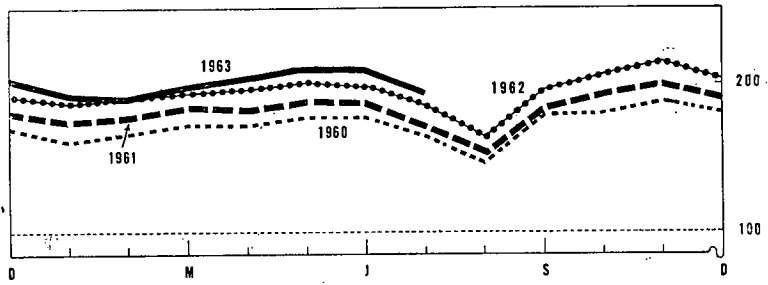
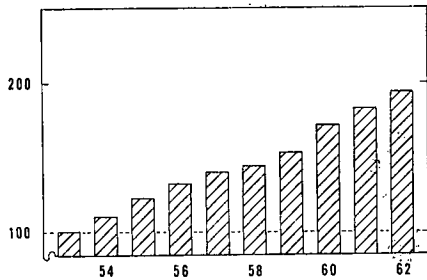
IV - 7 — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

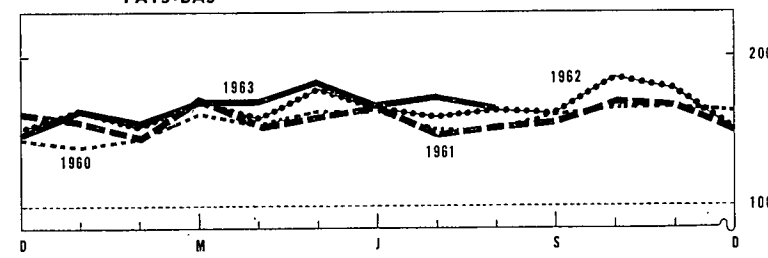
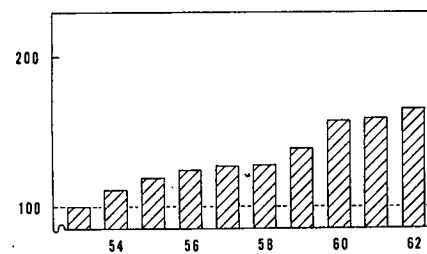
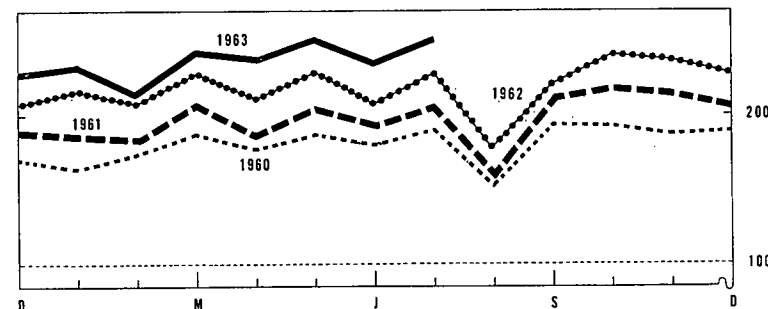
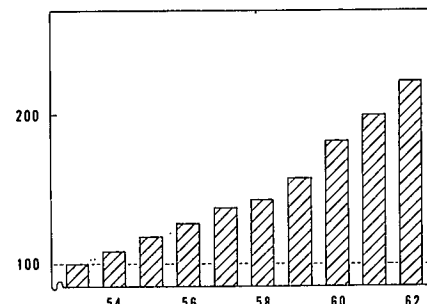
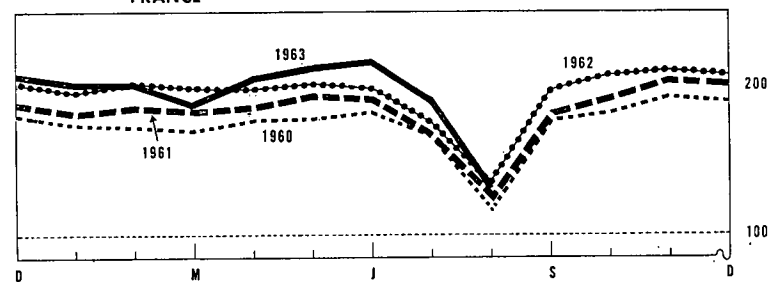
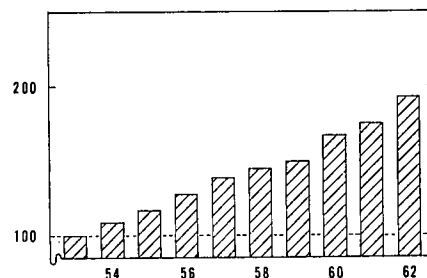
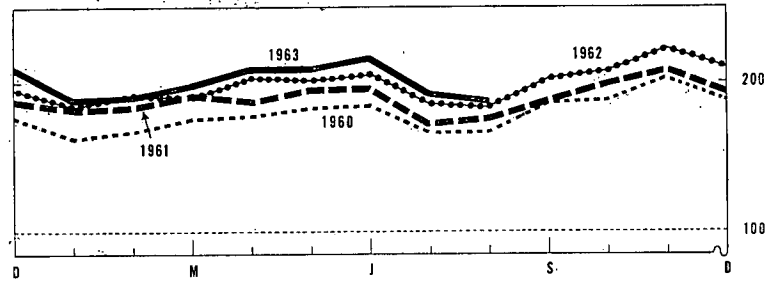
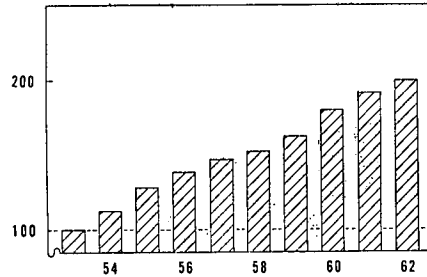
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.



ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			Trafic payant aérien régulier		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives 1	Tonnage total				
	(millions)				(milliers de tonnes)			
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1962 1 ^{er} trimestre	728	536	5.130	2.004	1.208	233	77,5	10,1
2 ^e trimestre	753	546	5.232	1.984	1.259	234	122,7	14,3
3 ^e trimestre	766	505	4.897	1.856	1.173	188	173,0	18,8
4 ^e trimestre	739	569	5.499	2.149	1.198	191	88,2	11,4
1963 1 ^{er} trimestre	p 718	617	5.615	2.358	1.090	181	74,3	10,5
2 ^e trimestre	p 760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,8	13,5
3 ^e trimestre		511	4.967	1.922	1.135			
1962 Septembre	749	511	5.032	1.949	1.154	202	165,7	18,0
Octobre	745	567	5.648	2.146	1.212	239	115,0	13,7
Novembre	749	579	5.634	2.204	1.195	183	71,4	9,7
Décembre	722	561	5.214	2.097	1.187	152	78,3	10,8
1963 Janvier	p 748	608	5.453	2.254	1.140	158	74,6	10,7
Février	p 688	643	5.647	2.273	1.134	174	61,2	9,0
Mars	p 717	601	5.744	2.548	997	212	87,2	11,7
Avril	p 767	580	5.612	2.429	1.153	175	91,0	11,4
Mai	p 756	555	5.519	2.225	1.172	169	99,2	12,2
Juin	p 756	522	5.153	1.995	1.162	153	148,2	16,9
Juillet	p 782	499	4.718	1.772	1.102	152		
Août	p 752	507	5.022	1.977	1.158	162		
Septembre		528	5.161	2.016	1.144			

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1962 1 ^{er} trimestre	4.142	2.005	1.427	121	133	70
2 ^e trimestre	4.213	2.322	1.359	127	141	71
3 ^e trimestre	4.181	1.915	1.224	153	137	68
4 ^e trimestre	4.133	2.394	1.189	146	161	71
1963 1 ^{er} trimestre	4.225	2.363	1.228	150	137	55
2 ^e trimestre	4.367	2.482	1.202	149	151	79
3 ^e trimestre	4.448			150		
1962 Novembre ...	4.139	1.950	1.319	150	168	82
Décembre ...	4.003	2.703	989	149	113	63
1963 Janvier	4.118	2.277	1.228	142	138	75
Février	3.961	2.157	1.165	152	156	27
Mars	4.597	2.656	1.292	156	117	64
Avril	4.160	2.489	1.209	128	103	75
Mai	4.497	2.458	1.205	161	158	61
Juin	4.444	2.500	1.193	158	191	100
Juillet	4.386	2.593	1.348	166	206	53
Août	4.329	2.703	1.263	166	132	80
Septembre ...	4.630			119		
Octobre	4.574			147		
Novembre ...	4.273			168		

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics 1	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.276	422
5.858	471
5.744	461
5.336	452
2.699	198
6.512	532
5.278	448
4.803	406
1.719	114
1.470	87
4.907	393
6.520	526
6.861	561
6.156	510
6.900	562

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1961 4 ^e trimestre	383	232	27	20	17	20	15
1962 1 ^{er} trimestre	322	194	22	18	13	19	12
2 ^e trimestre	1.369	997	77	36	115	42	28
3 ^e trimestre	3.590	2.852	199	70	238	82	38
4 ^e trimestre	412	248	30	22	16	23	16
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
2 ^e trimestre	1.422	1.009	83	41	125	50	31
1962 Juin	2.065	1.555	88	47	193	60	33
Juillet	4.785	4.047	159	67	273	80	46
Août	4.866	3.781	336	106	347	119	38
Septembre	1.118	728	103	37	95	46	30
Octobre	460	266	33	25	21	29	24
Novembre	391	231	31	20	14	22	15
Décembre	385	246	26	22	14	17	10
1963 Janvier	319	187	23	16	14	19	11
Février	305	182	21	16	12	18	11
Mars	379	219	29	20	16	25	15
Avril	1.272	912	102	35	89	43	20
Mai	832	520	53	36	69	41	33
Juin	2.163	1.593	95	51	217	67	40

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement 4		Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)			
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage 1		Indice général	Hommes 2			Sous-vêtements et accessoires 3	Alimentation générale	Alimentation	Grands magasins
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104	
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109	
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126	
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122	
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129	
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132	
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142	
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147	
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154	
1962 1 ^{er} trimestre	149	173	139	151	155	149	139	146	158	166	146	134	151	
2 ^e trimestre	168	168	184	153	165	149	210	129	173	166	154	135	153	
3 ^e trimestre	159	153	157	159	172	143	136	135	173	162	149	130	147	
4 ^e trimestre	205	195	209	153	191	167	181	159	187	193	155	140	164	
1963 1 ^{er} trimestre	156	182	148	155	157	160	p 158	147	p 169	189	150	140	157	
2 ^e trimestre	176	167	195	165	171	159	p 224	138	p 176	186	160	142	p 155	
3 ^e trimestre	171	159	174	172	182	153	p 161	p 121	p 183	185	156	136	p 153	
1962 Octobre	178	186	192	149	178	164	200	133	195	185	151	139	174	
Novembre	201	177	200	148	170	154	165	123	181	178	158	142	174	
Décembre	235	221	236	161	225	182	177	220	185	216	155	140	145	
1963 Janvier	153	178	153	141	148	170	p 146	213	181	188	144	148	169	
Février	147	178	127	149	158	151	p 118	109	162	184	153	139	156	
Mars	168	189	164	174	166	158	p 209	120	165	194	153	135	146	
Avril	176	177	191	167	166	155	p 258	145	174	186	154	138	154	
Mai	177	172	191	173	179	165	p 217	137	186	192	160	147	166	
Juin	174	153	203	156	169	156	p 196	132	p 167	181	165	142	p 146	
Juillet	178	147	198	177	187	147	p 175	p 148	p 185	180	151	132	p 157	
Août	172	167	164	162	185	158	p 150	p 108	p 181	186	169	144	p 149	
Septembre	163	162	159	176	175	153	p 158	p 108	p 183	189	149	131	p 153	
Octobre	188	183	211	162	188		p 222	p 154	p 190	202	155		p 164	

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.
 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 1 ^{er} semestre	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88
2 ^e semestre	1.430	625	169	636	11,75	2,92	3,80	5,03	4,99	1,67	1,51	1,81
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,86	3,15	3,91	4,80	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^e semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre ...	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4
2 ^e semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^e semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5
1963 1 ^{er} semestre	57	32	1	24	100,1	35,7	8,3	56,1

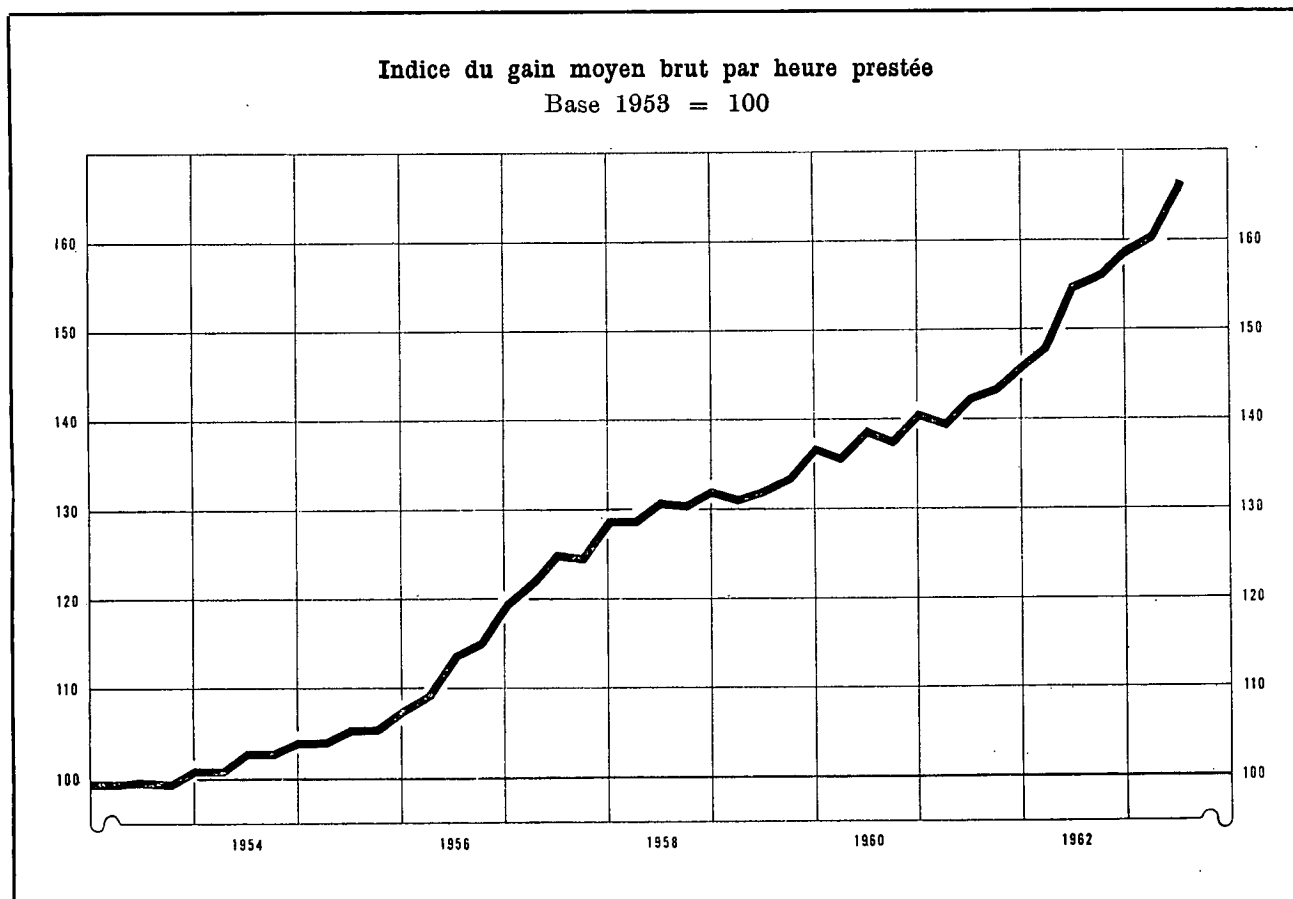
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1961 1 ^{er} semestre	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
2 ^e semestre	829	3,5	1,2	2,6	24,4	12,6	14,4	433,1	19,6	9,5	299,1	8,9
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^e semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	5,1
1963 1 ^{er} semestre ...	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
Crédit accordé (millions de francs)												
1961 1 ^{er} semestre	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
2 ^e semestre	4.991	419	66	123	1.268	334	124	354	39	444	1.751	69
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^e semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre ...	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1961 1 ^{er} semestre	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1
2 ^e semestre	100,0	8,4	1,3	2,4	25,4	6,7	2,5	7,1	0,8	8,9	35,1	1,4
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,6	0,8	8,0	31,9	0,8
2 ^e semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre ...	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel) — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	159
1962 Mars	148	144	146		153
Juin	155	149	151		161
Sept.	156	152	153		161
Déc.	159	153	154		165
1963 Mars ... p	160	156	158		168
Juin ... p	167	160	162		176
Sept. ... p	168	163	165		176

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1954	28,74	87,9	94,3	69,0	n.d.	83,7
1955	29,91	90,1	98,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,7
1960	39,71	105,2	98,4	74,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	p78,2	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	98,9	p80,3	p 98,9	p91,4
1959 Août-Octobre	38,80	96,7	94,6	68,6	n.d.	n.d.
1960 Février-Avril	39,48	99,0	97,3	72,7	n.d.	81,7
Août-Octobre	39,93	106,7	99,5	75,6	n.d.	81,4
1961 Février-Avril	41,20	107,4	100,0	p78,0	96,6	82,4
Août-Octobre	42,32	116,3	101,3	p79,0	97,7	81,7
1962 Février-Avril	43,72	120,0	100,3	p80,6	99,9	88,4
Août-Octobre	45,73	119,2	97,5	p81,2	p100,0	p94,2

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 avril	1962 octobre	1963 avril (provisoire)
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction du charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	42,66	45,70	45,70
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	35,56	37,58	38,44
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	42,13	45,10	45,16
<i>Industries manufacturières :</i>							
Dénrées alimentaires (sauf boissons) ...	24,25	25,24	25,98	27,67	28,50	29,41	30,82
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	30,35	32,30	32,91
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	24,52	26,12	26,82
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,41	27,55	30,04
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	22,10	23,16	24,24
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	29,07	30,47	31,50
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	30,97	31,38	33,91
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	31,92	33,39	35,24
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,50	37,02	37,69
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	26,48	27,82	29,11
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	32,12	34,16	35,94
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	34,87	35,08	37,86
Dérivés du pétrole et du charbon	42,54	44,20	45,29	47,48	50,12	49,97	54,36
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	33,14	34,43	35,85
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	43,12	45,11	46,24
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	34,88	35,92	38,20
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,17	37,70	40,97
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	32,24	33,57	35,39
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	40,48	42,06	44,98
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,60	26,72	28,09
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	32,32	33,26	35,17
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	36,01	37,13	38,98
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,10	22,78	24,46
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	33,68	36,21	37,76
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	33,58	35,00	36,65
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	36,33	37,99	39,54

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série, n° 52, 1959 (B.I.T.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril	
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	93	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963		p 34,5		p 35,4	p 21	p 234	p 910		
1962 2 ^e trimestre	267	34,2	97	35,8	23	234	915	28,5	2,89
1962 2 ^e trimestre	270	34,2	92	35,5	22	234	855	27,3	2,89
1962 3 ^e trimestre	273	33,5	93	34,9	24	234	863	25,0	2,89
1962 4 ^e trimestre	279	33,9	103	35,5	23	234	853	28,3	2,89
1963 1 ^{er} trimestre	273	33,5	107	35,9	22	234	898	28,7	2,89
1963 2 ^e trimestre	253	33,6	104	35,2	20	234	913	25,3	2,89
1963 4 ^e trimestre		p 37,1		p 35,1	p 20	p 235	p 976		
1962 Décembre	276	33,6	95	34,9	24	234	859	26,5	2,89
1963 Janvier	276	34,0	103	35,1	23	234	852	28,0	2,89
1963 Février	279	34,0	102	35,5	23	234	852	29,0	2,89
1963 Mars	283	33,6	106	35,8	22	234	856	28,0	2,89
1963 Avril	288	33,2	106	35,9	22	234	881	30,5	2,89
1963 Mai	274	33,4	106	35,9	22	234	905	30,5	2,89
1963 Juin	258	34,0	109	35,8	22	234	907	25,0	2,89
1963 Juillet	248	34,1	108	35,4	21	234	901	25,0	2,89
1963 Août	252	33,4	103	35,1	20	234	905	25,0	2,89
1963 Septembre	259	33,3	102	35,0	20	234	934	26,0	2,89
1963 Octobre	269	35,2	106	34,9	p 20	234	940	p 26,0	
1963 Novembre	p 269	p 36,8		p 35,1	p 21	p 234	p 976		
1963 Décembre		p 39,4		p 35,2	p 20	p 236	p 1.011		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90				
1962 2 ^e trimestre	83	89	98	101	91	90
1962 3 ^e trimestre	83	90	97	100	89	76
1962 4 ^e trimestre	85	89	97	101	89	83
1963 1 ^{er} trimestre	91	90	99	102	93	91
1963 2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
1963 3 ^e trimestre	92	89	100	102	94	101
1963 4 ^e trimestre	98	90				
1962 Décembre	87	90	98	101	90	84
1963 Janvier	90	90	99	102	92	89
1963 Février	91	90	99	102	93	90
1963 Mars	92	89	99	102	93	93
1963 Avril	93	90	99	102	93	96
1963 Mai	95	93	101	103	96	105
1963 Juin	95	91	101	103	96	101
1963 Juillet	94	90	100	102	95	97
1963 Août	91	88	99	102	92	100
1963 Septembre	91	88	100	102	94	106
1963 Octobre	97	90	102	103	100	129
1963 Novembre	99	90	103	104	101	
1963 Décembre	98	90				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

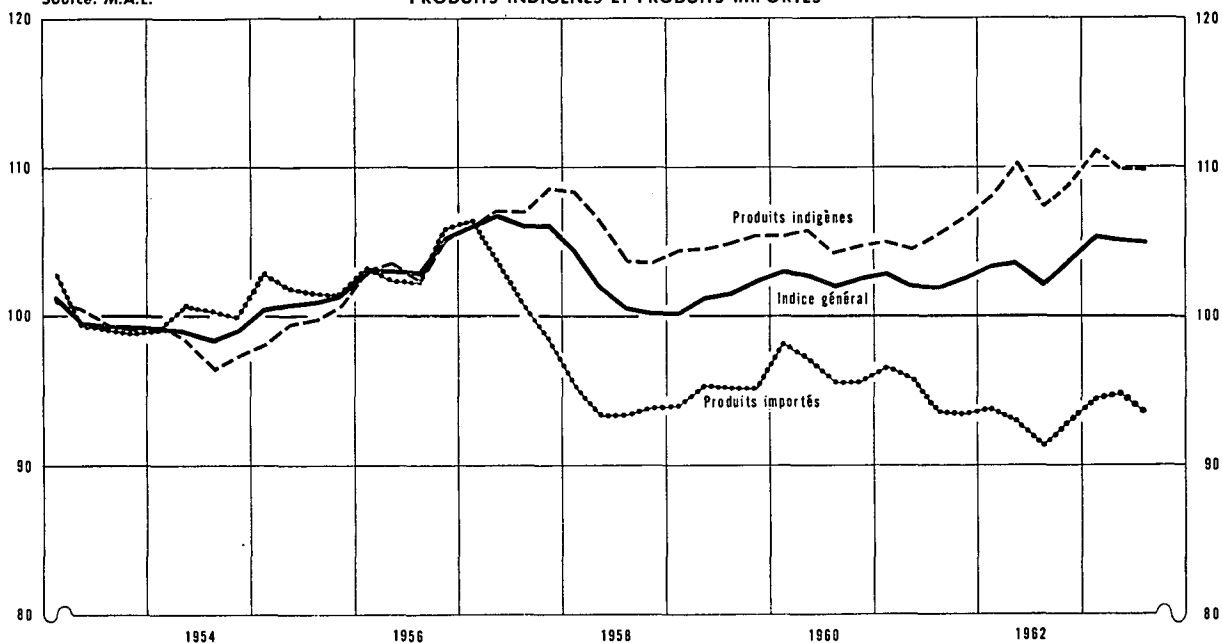
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1961	102,4	105,0	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	90,9	97,1	105,7
1962	103,2	108,7	92,7	100,7	106,9	95,1	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	89,1	95,8	103,7
1963													p91,9	p 98,7	p105,9
1962 2 ^e trimestre .	103,6	110,3	93,0	103,5	106,2	100,7	103,7	97,1	108,7	90,5	105,0	123,8	89,6	95,5	103,1
3 ^e trimestre .	102,1	107,4	91,3	96,9	102,2	92,1	103,4	97,5	108,3	89,5	103,0	127,9	88,3	95,4	103,7
4 ^e trimestre .	103,6	108,7	92,9	102,0	108,7	95,9	104,0	98,2	108,2	91,0	104,4	128,6	88,3	96,0	104,0
1963 1 ^{er} trimestre .	105,5	111,3	94,5	108,2	114,5	102,3	104,9	98,3	108,5	94,4	105,8	129,0	p90,2	p 97,2	p104,5
2 ^e trimestre .	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	p91,7	p 98,3	p105,1
3 ^e trimestre .	105,0	109,9	93,5	105,2	118,7	93,7	104,9	99,4	109,7	94,6	103,9	130,1	p92,0	p 98,9	p106,4
4 ^e trimestre .													p93,9	p100,6	p107,7
1962 Décembre	104,4	109,5	93,4	104,6	112,7	97,3	104,3	98,7	108,0	92,5	104,8	128,6	89,3	96,6	104,2
1963 Janvier	105,7	111,9	94,1	109,1	117,0	101,9	104,9	98,3	108,1	94,8	105,5	129,0	p90,0	p 96,8	p104,4
Février	105,5	111,2	94,6	107,9	113,8	102,4	104,9	98,3	108,1	94,9	105,8	129,0	p90,4	p 97,1	p104,6
Mars	105,4	110,9	94,8	107,5	112,7	102,7	104,8	98,3	109,2	93,6	106,0	129,0	p90,1	p 97,0	p104,6
Avril	105,0	110,1	94,5	104,7	110,7	99,1	105,0	99,2	108,8	93,8	106,4	129,9	p91,5	p 97,8	p104,8
Mai	105,0	109,6	95,2	104,5	113,6	96,4	105,1	99,6	109,0	94,3	105,5	129,9	p91,5	p 98,0	p105,1
Juin	105,2	110,0	94,3	105,5	116,3	96,1	105,1	99,9	108,9	95,2	104,1	130,1	p92,4	p 99,0	p105,5
Juillet	104,7	109,5	93,4	104,3	115,7	94,5	104,8	99,1	109,6	94,6	103,9	130,1	p92,0	p 98,6	p106,1
Août	104,8	109,5	93,4	104,6	119,7	92,0	104,8	99,2	109,7	94,4	104,0	130,1	p92,0	p 99,1	p106,3
Septembre .	105,4	110,7	93,6	106,7	120,8	94,7	105,0	99,9	109,9	94,9	103,8	130,1	p91,8	p 99,2	p106,5
Octobre	106,2	111,3	94,4	107,7	120,8	96,8	105,9	100,6	110,2	96,5	104,6	130,6	p92,1	p 99,8	p107,1
Novembre	107,4	112,5	95,5	109,0	124,3	96,1	107,0	101,8	110,6	99,1	105,1	130,6	p94,2	p100,5	p107,5
Décembre													p95,4	p101,4	p108,6

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

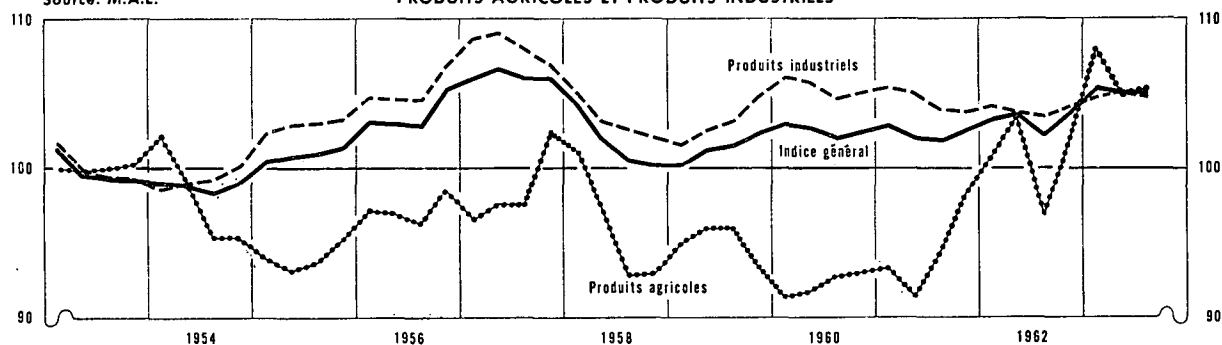
Source: M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



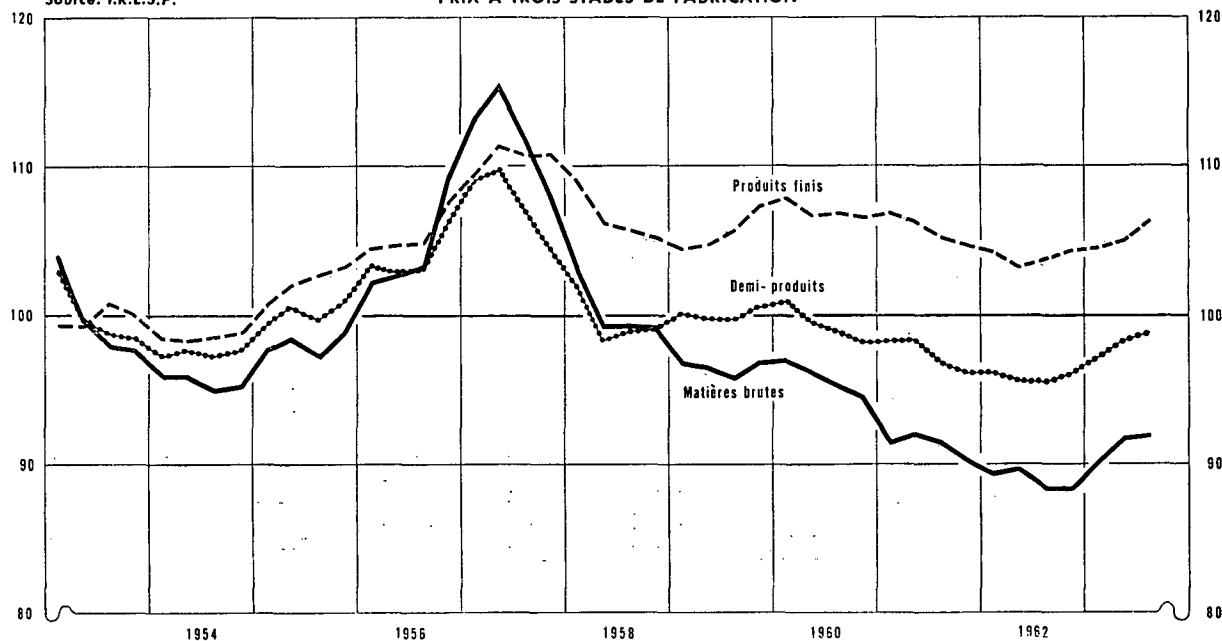
Source: M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source: I.R.E.S.P.

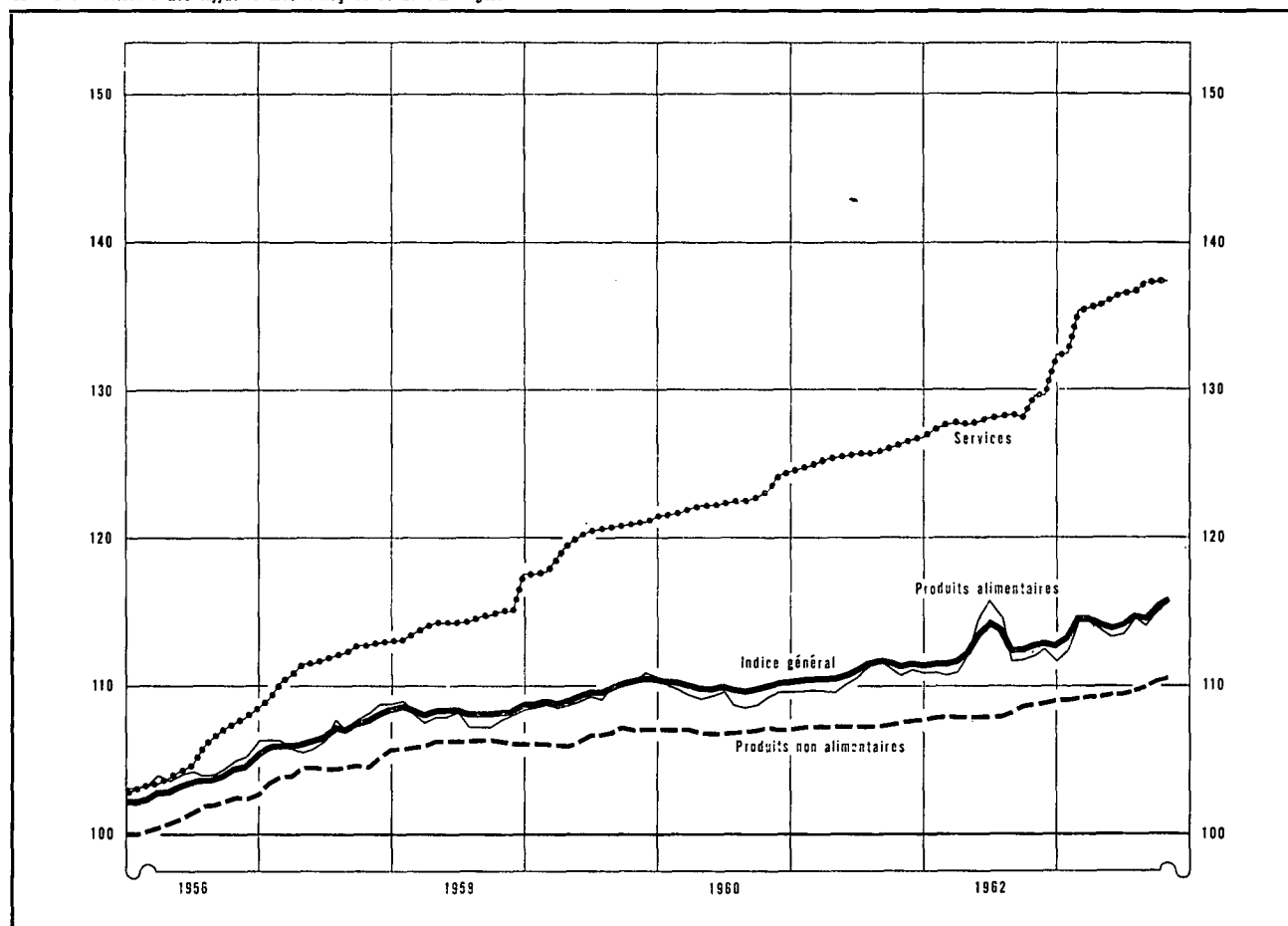
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

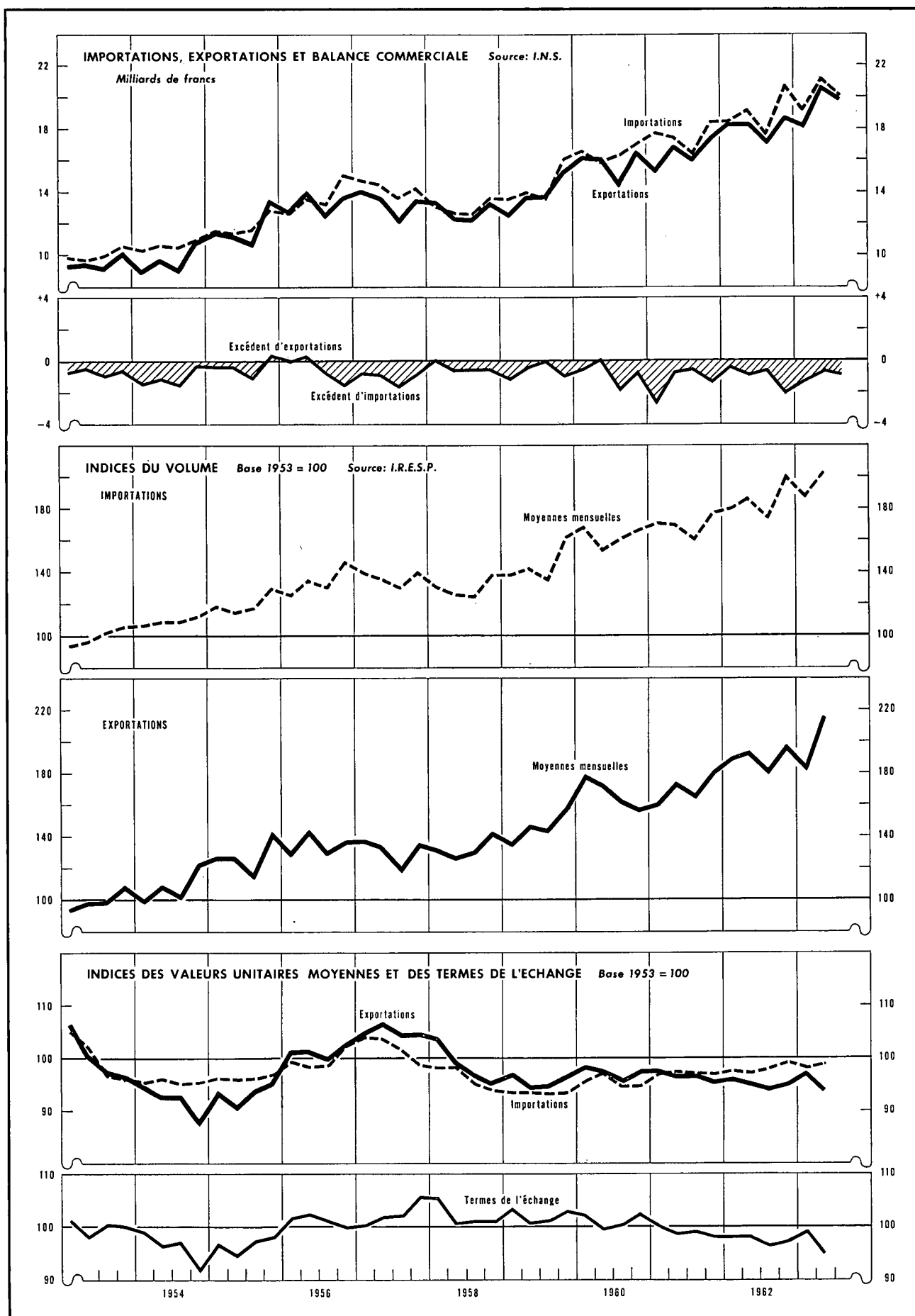
Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 68 produits		Produits alimentaires 86 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 6 produits		
1954	101,30		102,7		99,2		100,0		
1955	100,80		101,6		99,2		101,0		
1956	103,65		104,2		101,5		105,5		
1957	106,93		107,0		104,5		111,7		
1958	108,31		107,9		106,2		114,6		
1959	109,64		109,5		106,6		120,0		
1960	109,97		109,3		107,0		122,6		
1961	111,06		110,5		107,4		125,7		
1962	112,62		112,5		108,3		128,5		
1963	115,05		114,7		109,9		136,3		
		1962		1963		1962		1963	
1 ^{er} trimestre	111,56	114,13	110,8	113,7	107,9	109,3	127,5	134,5	
2 ^e trimestre	113,36	114,26	114,1	113,6	107,9	109,6	127,8	136,2	
3 ^e trimestre	112,77	115,07	112,7	114,6	108,3	110,0	128,1	137,0	
4 ^e trimestre	112,80	116,70	112,1	117,0	108,9	110,8	130,5	137,5	
Janvier	111,51	113,19	110,9	112,4	107,9	109,1	127,2	132,5	
Février	111,49	114,58	110,7	114,4	108,0	109,3	127,6	135,4	
Mars	111,67	114,63	110,9	114,4	107,9	109,4	127,7	135,6	
Avril	112,22	114,42	112,1	113,9	107,9	109,5	127,6	135,8	
Mai	113,61	114,10	114,5	113,3	107,9	109,6	127,7	136,2	
Juin	114,26	114,27	115,8	113,5	107,9	109,6	128,0	136,6	
Juillet	113,66	114,91	114,7	114,7	108,0	109,7	128,1	136,6	
Août	112,25	114,77	111,7	114,1	108,3	110,0	128,2	137,2	
Septembre	112,41	115,54	111,8	115,1	108,7	110,3	128,1	137,3	
Octobre	112,74	116,02	112,1	115,9	108,8	110,6	129,6	137,4	
Novembre	112,92	116,57	112,5	116,8	108,9	110,8	129,6	137,5	
Décembre	112,74	117,51	111,8	118,2	109,1	111,1	132,4	137,5	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		importations	du volume		des prix à	
				importations		exportations	l'importation	l'exportation	
1954	10,6	9,6	— 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	— 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	— 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	— 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	— 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	— 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	— 0,8	95	160	164	96	97	102
1961	17,6	16,4	— 1,2	93	171	169	97	96	99
1962	19,0	18,0	— 1,0	95	185	189	98	95	97
1962 1 ^{er} trimestre	18,5	18,2	— 0,3	98	181	190	98	96	98
2 ^e trimestre	19,1	18,2	— 0,9	95	187	192	97	95	98
3 ^e trimestre	17,6	17,0	— 0,6	97	173	179	98	94	96
4 ^e trimestre	20,8	18,7	— 2,1	90	200	196	99	95	97
1963 1 ^{er} trimestre	19,4	18,1	— 1,3	93	188	183	98	97	99
2 ^e trimestre	21,2	20,6	— 0,6	98	203	216	99	94	95
3 ^e trimestre	21,0	19,9	— 1,1	95	203	204	99	96	97
1962 Janvier-Novembre	18,8	18,1	— 0,7	96					
1963 Janvier-Novembre p	21,1	20,1	— 1,0	95					
1962 Novembre	19,2	19,0	— 0,2	99					
Décembre	20,7	17,1	— 3,6	83					
1963 Janvier	18,2	17,4	— 0,8	96					
Février	18,1	16,5	— 1,5	91					
Mars	21,3	20,5	— 0,8	96					
Avril	21,1	21,1	—	100					
Mai	21,6	21,1	— 0,5	98					
Juin	19,9	19,7	— 0,2	99					
Juillet	20,0	21,0	+ 1,0	105					
Août	20,6	18,1	— 2,5	88					
Septembre	20,9	20,5	— 0,4	98					
Octobre	24,2	24,7	+ 0,5	102					
Novembre	22,0	20,0	— 2,0	91					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1962 1 ^{er} trimestre	3,28	4,37	1,40	2,90	1,31	0,23	0,50	0,54	0,93	0,61	2,16	18,23
2 ^e trimestre	3,36	4,46	1,45	2,90	1,35	0,22	0,48	0,54	0,75	0,54	2,11	18,16
3 ^e trimestre	3,03	4,19	1,18	2,72	1,20	0,22	0,47	0,47	0,78	0,62	2,14	17,02
4 ^e trimestre	3,14	4,35	1,42	3,16	1,25	0,22	0,41	0,51	0,88	0,96	2,35	18,65
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,14
2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
3 ^e trimestre	3,24	4,96	1,51	3,02	1,41	0,26	0,80	0,53	0,96	0,80	2,39	19,88
1962 Octobre	3,46	4,70	1,50	3,34	1,28	0,23	0,42	0,59	0,93	0,99	2,50	19,94
Novembre	3,15	4,35	1,37	3,15	1,34	0,22	0,51	0,49	1,04	0,98	2,38	18,98
Décembre	2,84	3,98	1,39	3,02	1,11	0,20	0,32	0,45	0,77	0,91	2,15	17,14
1963 Janvier	3,02	4,20	1,17	2,90	1,21	0,17	0,41	0,51	0,91	0,86	2,06	17,42
Février	2,48	4,01	1,25	2,87	1,29	0,09	0,42	0,43	0,82	0,81	2,03	16,50
Mars	3,47	4,82	1,58	3,34	1,49	0,20	0,69	0,46	0,96	1,06	2,42	20,49
Avril	3,49	5,42	1,72	3,28	1,53	0,33	0,60	0,49	0,78	0,96	2,52	21,12
Mai	3,30	5,69	1,54	3,23	1,46	0,27	0,79	0,49	1,15	0,72	2,47	21,11
Juin	3,27	4,95	1,60	3,18	1,50	0,24	0,63	0,43	0,79	0,71	2,41	19,71
Juillet	3,43	5,75	1,60	3,07	1,45	0,24	0,75	0,53	1,02	0,74	2,45	21,03
Août	3,18	4,30	1,23	2,73	1,43	0,26	0,91	0,49	0,60	0,72	2,28	18,13
Septembre	3,10	4,81	1,69	3,26	1,35	0,27	0,74	0,56	1,27	0,96	2,46	20,47
Octobre	3,71	6,06	1,93	4,14	1,84	0,28	0,78	0,60	1,13	1,33	2,91	24,71

N B - Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, no 1, juillet 1962; de l'année 1962 : XXXVIII^e année, vol. II, no 1 - 2, juillet-août 1963.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total			non durables			durables 12
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 9	autres produits 10				alimentaires			
													liquides 8	autres							produits animaux	produits végétaux	autres 11	
Ancienne série																								
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76			484	340	202		856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094	
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
1960 2 ^e trimestre	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232		894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.653	1.897	16.713	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1961 4 ^e trimestre	12.777	4.147	1.527	1.418	868	347	191	284	131	246	77	618	390	757	773	297	706	3.466	486	901	334	1.745	2.273	18.516
1962 1 ^{er} trimestre	12.758	4.259	1.683	1.505	733	194	222	220	94	213	79	627	457	720	756	308	688	3.281	367	742	337	1.835	2.472	18.511
2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.289	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404
2 ^e trimestre	14.187	4.723	1.561	1.297	945	291	217	260	118	309	87	898	366	1.013	941	344	817	4.011	374	1.003	372	2.262	2.976	21.174
3 ^e trimestre	14.051	4.494	1.621	1.373	913	434	194	277	121	319	71	986	312	973	848	344	771	4.018	512	892	354	2.260	2.949	21.018

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires

1 Rubrique modifiée, à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement » ;

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960, : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée :

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1961				1962			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5	95,9	94,5	95,8	96,6	95,6	95,9	95,5	94,7	93,7	94,3
Biens de consommation	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3	93,3	93,2	92,9	93,3	92,8	94,6	93,0	94,7	93,3	94,3
Biens d'équipement	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1	102,8	108,4	103,9	106,7	104,4	105,1	108,8	108,1	110,3	108,4
Ensemble ...	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6	96,1	95,7	95,9	96,8	95,9	96,5	96,5	96,1	95,3	95,7
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1	102,4	97,4	103,6	103,5	102,3	100,8	98,5	97,6	96,6	96,8
Fabrications métalliques	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8	98,6	99,1	98,3	98,3	98,8	100,2	100,0	99,3	99,7	99,3
Métaux non ferreux	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5	92,5	91,4	91,8	94,7	91,1	92,7	92,8	91,8	90,1	91,1
Textiles	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1	83,1	82,7	82,8	82,8	83,5	83,4	82,8	82,8	82,7	82,6
Produits chimiques	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2	89,6	85,9	91,3	88,9	88,5	90,8	87,1	87,7	85,4	85,5
Industrie houillère	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8	89,3	91,4	92,1	89,0	87,0	89,9	86,7	89,2	93,5	97,3
Industrie pétrolière	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4	172,4	168,3	177,9	175,5	167,7	170,7	171,5	170,5	166,2	167,6
Verres et glaces	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7	112,5	111,0	111,8	113,5	114,5	113,2	113,3	112,2	110,1	108,7
Produits agricoles	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7	106,9	111,9	106,2	107,8	104,0	108,7	112,5	116,6	109,0	112,2
Ciments	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0	101,6	100,9	99,4	98,3	103,1	104,8	105,2	100,8	100,6	98,2
Carrières	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3	116,3	114,7	121,6	116,3	115,2	113,8	119,0	113,0	116,6	112,6
Céramiques	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5	103,7	108,9	103,3	100,8	103,9	104,1	104,4	109,0	111,4	108,4
Bois et meubles	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5	102,5	100,1	101,8	104,0	101,0	102,3	98,1	100,2	100,1	100,7
Peaux, cuirs et chaussures	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1	94,8	93,5	95,9	90,4	96,2	95,9	98,3	93,2	93,5	96,2
Papier et livre	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3	89,3	92,1	92,4	91,8	90,8	91,4	92,6	92,5	92,8	90,4
Tabacs manufacturés	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3	93,8	104,2	89,1	93,8	95,9	96,5	97,9	103,8	114,7	101,5
Caoutchouc	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1	78,4	76,4	79,6	77,7	78,4	78,1	76,4	78,4	76,0	74,6
Industries alimentaires	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5	83,5	82,1	83,4	83,4	84,0	84,3	82,7	81,3	82,2	84,0
Divers	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7	92,3	90,0	92,7	95,1	89,3	92,5	86,9	99,8	85,6	93,2
Ensemble ...	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1	96,2	94,9	96,5	96,5	95,8	96,5	95,5	95,4	94,5	94,9
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6	100,1	99,2	100,6	99,7	99,9	100,0	99,0	99,3	99,2	99,2

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 4 b. — INDICES DU VOLUME

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1961				1962			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	172,3	191,6	172,0	173,5	163,8	184,4	186,9	192,1	178,3	206,6
Biens de consommation	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	165,6	170,4	169,2	166,7	160,4	173,9	168,4	169,7	165,8	188,0
Biens d'équipement	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	209,4	228,9	200,5	208,3	197,4	215,1	219,7	227,2	215,7	243,5
Ensemble ...	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	175,2	191,5	174,6	175,9	166,7	185,7	186,9	191,7	180,1	207,3
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	165,4	179,1	146,4	178,1	168,6	169,4	182,1	187,7	171,4	176,6
Fabrications métalliques	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	210,6	245,6	205,1	232,7	204,3	231,8	250,2	263,7	232,3	237,3
Métaux non ferreux	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	161,0	165,0	174,0	155,9	149,3	166,9	167,0	174,5	145,9	172,8
Textiles	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	170,4	194,3	167,8	169,8	160,7	184,4	194,3	194,3	180,5	211,6
Produits chimiques	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	198,7	209,8	198,1	204,6	199,6	195,0	219,4	223,1	205,5	202,3
Industrie houillère	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	71,6	69,5	58,2	71,2	80,1	76,8	76,8	71,1	66,8	63,4
Industrie pétrolière	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	166,4	183,4	136,5	164,8	194,2	170,2	193,5	185,5	186,7	164,1
Verres et glaces	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	231,7	269,5	200,7	214,0	258,5	226,6	275,3	283,1	246,8	272,0
Produits agricoles	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	211,2	263,8	237,2	183,5	199,1	271,3	250,9	216,1	295,5	320,4
Ciments	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	73,6	72,3	47,5	83,4	89,7	73,6	57,7	78,5	73,8	79,0
Carrières	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	152,7	178,7	122,0	161,5	165,2	165,7	149,5	191,3	195,5	188,7
Céramiques	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	259,0	221,7	189,5	281,2	297,6	290,6	229,0	245,5	206,9	235,4
Bois et meubles	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	325,5	454,7	276,4	333,7	326,8	408,3	417,3	460,9	427,1	545,5
Peaux, cuirs et chaussures	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	185,2	203,3	185,6	188,9	179,2	190,7	195,8	207,4	197,2	204,1
Papier et livre	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	288,7	333,2	274,4	297,8	277,7	284,9	328,0	334,6	343,6	373,3
Tabacs manufacturés	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	527,8	493,5	537,9	520,4	511,3	540,9	548,4	425,9	474,5	524,1
Caoutchouc	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	248,4	277,7	232,7	276,5	226,0	266,6	274,5	281,7	259,3	304,3
Industries alimentaires	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	154,6	186,4	142,2	143,1	159,3	174,4	179,0	185,4	170,1	213,5
Divers	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	128,4	133,4	138,7	120,4	123,7	135,2	156,3	96,6	155,0	125,2
Ensemble ...	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	175,0	195,3	167,6	179,9	173,0	185,1	197,7	200,4	186,9	198,8

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1962 1 ^{er} trimestre	3,44	2,79	- 0,65	2,76	2,15	- 0,61	2,86	4,07	+ 1,21
2 ^e trimestre	3,48	3,17	- 0,31	2,72	2,30	- 0,42	2,65	4,15	+ 1,50
3 ^e trimestre	3,48	3,21	- 0,27	2,49	1,97	- 0,52	2,64	3,85	+ 1,21
4 ^e trimestre	3,79	3,56	- 0,23	3,10	2,53	- 0,57	3,07	4,36	+ 1,29
1963 1 ^{er} trimestre	3,56	3,25	- 0,31	2,93	2,59	- 0,34	2,92	3,98	+ 1,06
2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
3 ^e trimestre	4,10	3,78	- 0,32	2,89	2,72	- 0,17	3,10	4,54	+ 1,44
1962 Octobre	4,03	3,72	- 0,31	3,34	2,56	- 0,78	3,19	4,66	+ 1,47
Novembre	3,67	3,58	- 0,09	2,92	2,53	- 0,39	3,09	4,23	+ 1,14
Décembre	3,60	3,39	- 0,22	3,00	2,49	- 0,51	2,80	4,20	+ 1,40
1963 Janvier	3,08	2,97	- 0,11	2,76	2,59	- 0,17	2,70	3,60	+ 0,90
Février	3,47	3,02	- 0,45	2,86	2,24	- 0,62	2,74	3,68	+ 0,94
Mars	4,12	3,77	- 0,35	3,14	2,94	- 0,20	3,20	4,67	+ 1,47
Avril	4,16	4,02	- 0,14	3,35	3,42	+ 0,07	3,10	4,70	+ 1,60
Mai	4,20	4,02	- 0,18	3,43	3,02	- 0,41	3,26	4,95	+ 1,69
Juin	3,86	3,68	- 0,18	3,11	2,91	- 0,20	2,96	4,49	+ 1,53
Juillet	3,88	3,60	- 0,28	2,95	2,92	- 0,03	2,80	5,15	+ 2,35
Août	3,99	3,75	- 0,24	2,74	2,09	- 0,65	2,97	3,91	+ 0,94
Septembre	4,36	3,99	- 0,37	2,91	3,15	+ 0,24	3,44	4,55	+ 1,11
Octobre	4,66	4,36	- 0,30	3,95	3,39	- 0,56	3,74	5,36	+ 1,62
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1962 1 ^{er} trimestre	0,56	0,69	+ 0,13	9,62	9,70	+ 0,08	12,37	12,79	+ 0,42
2 ^e trimestre	0,55	0,68	+ 0,13	9,40	10,30	+ 0,90	12,20	13,29	+ 1,09
3 ^e trimestre	0,57	0,63	+ 0,06	9,18	9,66	+ 0,48	11,77	12,47	+ 0,70
4 ^e trimestre	0,57	0,86	+ 0,29	10,53	11,31	+ 0,78	13,68	14,45	+ 0,77
1963 1 ^{er} trimestre	0,62	0,93	+ 0,31	10,03	10,75	+ 0,72	12,94	13,83	+ 0,89
2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
3 ^e trimestre	0,82	1,08	+ 0,26	10,91	12,12	+ 1,21	13,85	15,21	+ 1,36
1962 Octobre	0,65	0,91	+ 0,26	11,21	11,85	+ 0,64	14,42	15,04	+ 0,62
Novembre	0,52	0,81	+ 0,29	10,20	11,15	+ 0,95	13,27	14,50	+ 1,23
Décembre	0,54	0,85	+ 0,31	9,94	10,93	+ 0,99	13,00	13,81	+ 0,81
1963 Janvier	0,58	0,88	+ 0,30	9,12	10,04	+ 0,92	11,77	13,23	+ 1,46
Février	0,60	0,86	+ 0,26	9,67	9,80	+ 0,13	12,50	12,47	- 0,03
Mars	0,69	1,04	+ 0,35	11,15	12,42	+ 1,27	14,38	15,77	+ 1,39
Avril	0,71	0,99	+ 0,28	11,32	13,13	+ 1,81	14,31	16,48	+ 2,17
Mai	0,74	0,95	+ 0,21	11,63	12,94	+ 1,31	14,87	16,34	+ 1,47
Juin	0,68	1,04	+ 0,36	10,61	12,12	+ 1,51	13,85	15,34	+ 1,49
Juillet	0,78	0,98	+ 0,20	10,41	12,65	+ 2,24	13,24	15,86	+ 2,62
Août	0,82	1,02	+ 0,20	10,52	10,77	+ 0,25	13,54	13,88	+ 0,34
Septembre	0,80	1,25	+ 0,45	11,51	12,94	+ 1,43	14,34	15,91	+ 1,57
Octobre	0,95	1,33	+ 0,38	13,30	14,44	+ 1,14	17,05	18,67	+ 1,62

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.
2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1962 1 ^{er} trimestre	1,81	1,94	+ 0,13	1,48	0,85	- 0,63	1,18	0,83	- 0,35
2 ^e trimestre	2,04	1,83	- 0,21	1,54	0,88	- 0,66	1,27	0,68	- 0,59
3 ^e trimestre	1,67	1,61	- 0,06	1,44	0,87	- 0,57	0,93	0,68	- 0,25
4 ^e trimestre	2,00	1,52	- 0,48	1,65	0,99	- 0,66	1,17	0,78	- 0,39
1963 1 ^{er} trimestre	1,77	1,53	- 0,24	1,69	1,04	- 0,65	1,19	0,86	- 0,33
2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
3 ^e trimestre	1,90	1,83	- 0,07	1,62	1,11	- 0,51	1,42	0,73	- 0,69
1962 Octobre	1,86	1,80	- 0,06	1,77	0,95	- 0,82	0,99	0,90	- 0,09
Novembre	2,06	1,61	- 0,45	1,58	1,06	- 0,52	0,87	0,74	- 0,13
Décembre	1,99	1,18	- 0,81	1,55	0,95	- 0,60	1,51	0,62	- 0,89
1963 Janvier	1,54	1,27	- 0,27	1,43	1,08	- 0,35	1,19	0,89	- 0,30
Février	1,62	1,51	- 0,11	1,72	0,91	- 0,81	1,06	0,80	- 0,26
Mars	2,11	1,80	- 0,31	1,90	1,13	- 0,77	1,29	0,88	- 0,41
Avril	2,05	1,75	- 0,30	1,67	1,17	- 0,50	1,26	0,82	- 0,44
Mai	1,78	1,88	+ 0,10	1,88	1,28	- 0,60	1,32	0,82	- 0,50
Juin	2,07	1,53	- 0,54	1,94	1,23	- 0,71	1,16	0,76	- 0,40
Juillet	1,88	2,00	+ 0,12	1,60	1,21	- 0,39	1,49	0,85	- 0,64
Août	1,88	1,54	- 0,34	1,64	1,09	- 0,55	1,35	0,68	- 0,67
Septembre	1,86	1,96	+ 0,10	1,54	1,04	- 0,50	1,00	0,67	- 0,33
Octobre	2,23	2,42	+ 0,19	2,06	1,54	- 0,52	0,93	0,96	+ 0,03
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1962 1 ^{er} trimestre	0,71	0,67	- 0,04	0,69	0,26	- 0,43	0,51	0,54	+ 0,03
2 ^e trimestre	0,93	0,59	- 0,34	0,88	0,22	- 0,66	0,52	0,57	+ 0,05
3 ^e trimestre	0,83	0,55	- 0,28	0,77	0,20	- 0,57	0,65	0,46	- 0,19
4 ^e trimestre	0,91	0,51	- 0,40	0,71	0,16	- 0,55	0,78	0,44	- 0,34
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
3 ^e trimestre	0,98	0,46	- 0,52	0,72	0,20	- 0,52	0,76	0,47	- 0,29
1962 Octobre	0,77	0,61	- 0,16	0,75	0,19	- 0,56	0,81	0,45	- 0,36
Novembre	0,84	0,50	- 0,34	0,40	0,17	- 0,23	0,70	0,44	- 0,26
Décembre	1,03	0,39	- 0,64	0,95	0,11	- 0,84	0,73	0,41	- 0,32
1963 Janvier	0,85	0,49	- 0,36	1,05	0,18	- 0,87	0,53	0,41	- 0,12
Février	0,84	0,37	- 0,47	0,49	0,17	- 0,32	0,50	0,28	- 0,22
Mars	0,93	0,46	- 0,47	0,60	0,16	- 0,44	0,51	0,45	- 0,06
Avril	0,86	0,45	- 0,41	0,76	0,18	- 0,58	0,51	0,44	- 0,07
Mai	0,90	0,44	- 0,46	0,89	0,17	- 0,72	0,63	0,56	- 0,07
Juin	0,74	0,47	- 0,27	0,30	0,20	- 0,10	0,72	0,41	- 0,31
Juillet	0,93	0,48	- 0,45	0,63	0,19	- 0,44	0,71	0,46	- 0,25
Août	1,01	0,52	- 0,49	0,85	0,18	- 0,67	0,84	0,41	- 0,43
Septembre	0,95	0,38	- 0,57	0,61	0,23	- 0,38	0,68	0,52	- 0,16
Octobre	1,06	0,59	- 0,47	0,79	0,26	- 0,53	0,75	0,52	- 0,23

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — *cf.* N.B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴ :										
a) valeurs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,5	+ 1,5
b) valeurs étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	- 4,5	- 4,7
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX 2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

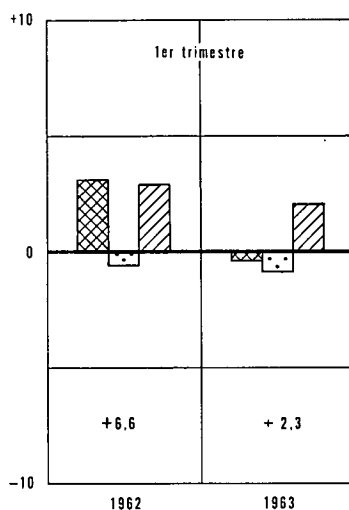
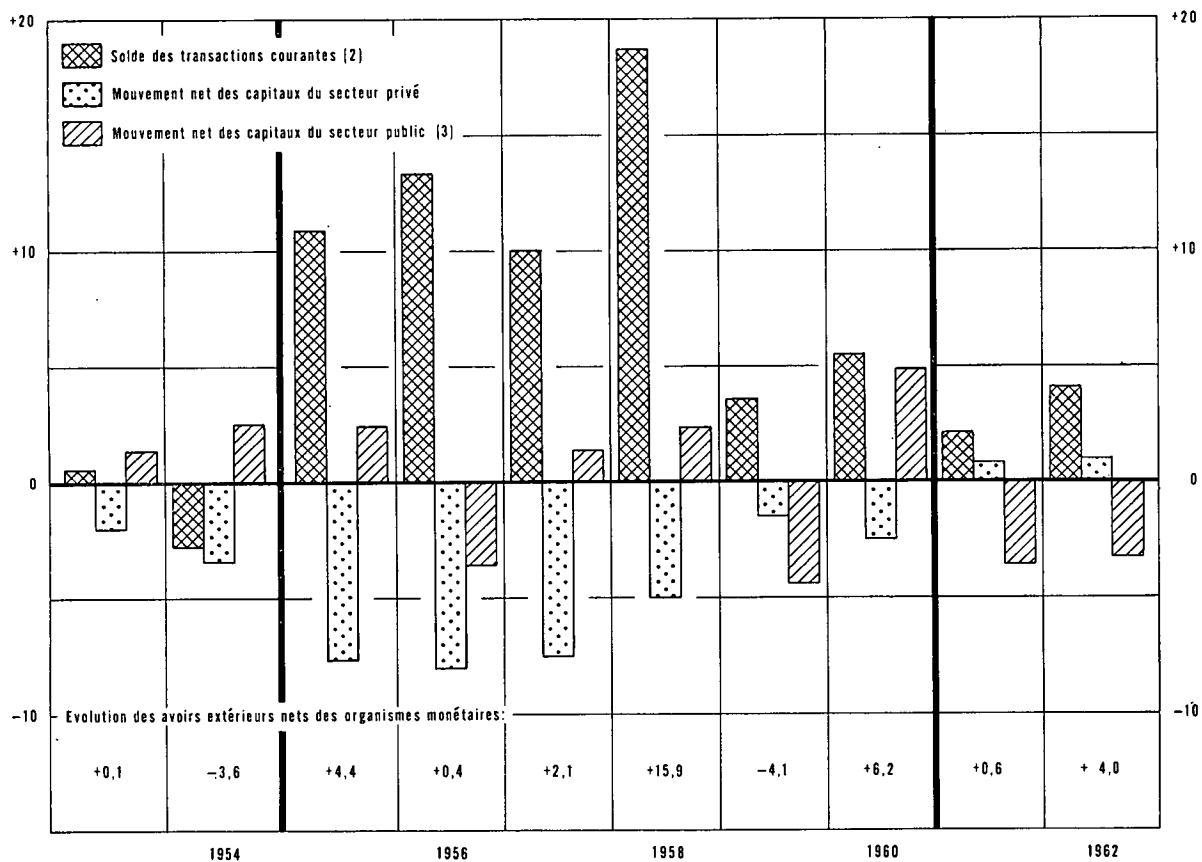
³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3) ; pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois ; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

IX — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1958 et 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes. En outre, les balances des années 1961 et 1962 ne peuvent être rapprochées exactement de celles des années antérieures en raison notamment de la ventilation, pour ces deux années, de la rubrique « Opérations non déterminées » entre le « Solde des transactions courantes » et le « Mouvement net des capitaux du secteur privé ».

² Les transactions courantes regroupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paratatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961			1962			1963
	1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre p
A. Transactions sur biens et services :							
1. Opérations sur marchandises :							
1.1 Exportations et importations ¹	— 5,0	— 1,1	— 6,1	— 2,9	— 3,5	— 6,4	— 2,7
1.2 Travail à façon	+ 1,4	+ 1,3	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,8	+ 3,8	+ 1,7
1.3 Opérations d'arbitrage	+ 1,2	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1	+ 0,9
2. Or non monétaire	— 0,4	— 0,5	— 0,9	— 0,2	— 0,3	— 0,5	— 0,1
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	— 0,3 ³	— 0,1 ³	— 0,4 ³	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,7	...
4. Autres frais de transport	— 1,8	— 0,6	— 2,4	— 0,1	— 0,1	— 0,2	+ 0,4
5. Déplacements à l'étranger	— 1,8	— 0,6	— 2,4	— 1,2	— 1,0	— 2,2	— 1,3
6. Revenus d'investissements	+ 0,9	+ 1,1	+ 2,0	— 0,3	+ 1,2	+ 0,9	— 0,7
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	— 0,6	— 0,6	— 1,2	...	— 1,8	— 1,8	— 1,3
8. Autres :							
8.1 Ouvriers frontaliers	+ 1,6	+ 1,7	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,8	+ 3,7	+ 1,9
8.2 Autres	+ 0,8	+ 1,0	+ 1,8	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,6
Total des transactions sur biens et services	— 2,2	+ 3,3	+ 1,1	+ 2,3	+ 0,3	+ 2,6	— 0,6
B. Transferts :							
9. Transferts privés	+ 0,8	+ 2,2	+ 3,0	+ 1,3	+ 1,3	+ 2,6	+ 1,4
10. Transferts de l'Etat	— 0,5	— 1,4	— 1,9	— 0,5	— 0,6	— 1,1	— 1,2
Total des transferts ...	+ 0,3	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,8	+ 0,7	+ 1,5	+ 0,2
C. Mouvement des capitaux :							
11. Etat	— 6,2	+ 0,4	— 5,8	— 1,3	— 1,5	— 2,8	+ 2,8
12. Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	+ 0,5	+ 1,4	+ 1,9	+ 0,3	— 0,4	— 0,1	...
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2	— 0,6	— 0,1	— 0,7	+ 0,5
15. Autres :							
15.1 Court terme recensé	+ 0,1	— 1,4	— 1,3	— 0,3	+ 0,1	— 0,2	— 0,8
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières :							
a) valeurs belges	+ 1,1	+ 0,4	+ 1,5	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,4
b) valeurs étrangères	— 3,6	— 1,1	— 4,7	— 1,4	— 1,6	— 3,0	— 2,7
15.3 Autres	+ 2,3	+ 3,1	+ 5,4	+ 1,8	+ 1,6	+ 3,4	+ 2,2
Total du mouvement des capitaux ...	— 5,7	+ 3,0	— 2,7	— 0,6	— 1,6	— 2,2	+ 2,4
16. Erreurs et omissions	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,6	+ 0,5	+ 2,1	+ 1,8
17. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	— 7,6	+ 8,2	+ 0,6	+ 4,1	— 0,1	+ 4,0	+ 3,8

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.

La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :

- les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
 - les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3e édition du « Balance of Payments Manual »;
 - la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celles-ci;
 - les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 5) et « Autres mouvements de capitaux » (rubrique 15);
 - les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubrique 8 « Autres services » à la rubrique 7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».
- Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1963, pp. 482 à 485.

1 Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.
 2 Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).
 3 Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 8 et 4 pour 1962. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, en 1962, sont incluses dans la rubrique 8, ni les achats et ventes de provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes qui, en 1962, sont inclus dans la rubrique 4.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ¹**

Chiffres trimestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1961	1962				1963		
	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre <i>P</i>	2 ^e trimestre <i>P</i>	3 ^e trimestre <i>P</i>
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	+ 3,5	+ 3,4	+ 0,2	+ 1,4	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,1	- 1,4
2. Transferts de l'Etat	- 1,2	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,9	- 0,3	- 0,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	+ 2,2	+ 2,9	- 4,2	- 1,8	- 0,1	+ 2,0	+ 1,3	- 0,9
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme recensé	- 0,4	- 1,2	+ 0,9	- 1,7	+ 1,8	- 0,7	- 0,1	+ 0,4
4.2 Autres	+ 1,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,8	- 1,6	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5
5. Erreurs et omissions	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,4	- 0,3	+ 0,8	+ 1,6	+ 0,2	- 0,6
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 6,0	+ 6,6	- 2,5	- 0,8	+ 0,7	+ 2,3	+ 1,5	- 2,2

¹ Certains chiffres du présent tableau diffèrent de ceux qui ont figuré dans ce tableau jusqu'au numéro de juin 1962 et de ceux qui figurent au tableau IX 1. La différence la plus importante est que les opérations non déterminées (rubrique D du tableau IX 1 et antérieurement rubrique 5 du présent tableau) ont été reclassées sous la rubrique 1 « Transactions sur biens et services » et sous la rubrique 4.2 « Mouvement des autres capitaux : Autres ». Cette nouvelle classification, plus précise que l'ancienne, sera désormais utilisée dans les balances des paiements qui seront publiées pour les années 1962 et ultérieures, avec des chiffres comparables pour 1961.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVIII^e année, vol. I, n^o 5, page 417 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1962 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES (francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	13,19 ¹ 13,85 ²	11,54	11,95 ¹ 12,51 ²	8,03	9,65	6,98	7,22	50,469 ³ 48,153 ⁴	50,468 ³ 48,149 ⁴	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09
1962 4 ^e trimestre .	49,75	10,15	139,41	13,81	11,52	12,43	8,01	9,63	6,96	7,20	46,222	46,220	173,82	192,68
1963 1 ^{er} trimestre .	49,82	10,17	139,64	13,84	11,52	12,45	8,02	9,61	6,97	7,22	46,224	46,224	174,09	192,88
2 ^e trimestre .	49,86	10,17	139,64	13,87	11,53	12,51	8,03	9,61	6,98	7,22	46,277	46,276	174,06	193,10
3 ^e trimestre .	49,90	10,18	139,69	13,84	11,55	12,53	8,03	9,62	6,98	7,23	46,164	46,163	174,09	193,37
4 ^e trimestre .	49,87	10,18	139,50	13,84	11,56	12,54	8,01	9,60	6,97	7,22	46,244	46,243	173,95	192,99
1962 Décembre	49,75	10,15	139,45	13,82	11,53	12,45	8,01	9,59	6,96	7,21	46,233	46,233	173,86	192,69
1963 Janvier	49,78	10,16	139,61	13,82	11,51	12,43	8,02	9,61	6,97	7,21	46,208	46,208	174,05	192,73
Février	49,81	10,17	139,64	13,83	11,52	12,45	8,02	9,61	6,97	7,21	46,212	46,211	174,10	192,83
Mars	49,87	10,18	139,66	13,87	11,52	12,48	8,03	9,61	6,98	7,23	46,253	46,252	174,12	193,07
Avril	49,84	10,17	139,60	13,87	11,51	12,48	8,03	9,60	6,98	7,22	46,282	46,282	174,02	192,94
Mai	49,85	10,17	139,58	13,87	11,53	12,51	8,03	9,61	6,98	7,22	46,272	46,270	173,98	192,99
Juin	49,90	10,18	139,74	13,86	11,54	12,54	8,03	9,63	6,99	7,23	46,277	46,276	174,18	193,38
Juillet	49,90	10,18	139,76	13,85	11,54	12,53	8,03	9,63	6,98	7,23	46,221	46,219	174,20	193,38
Août	49,89	10,18	139,69	13,83	11,56	12,52	8,04	9,61	6,98	7,22	46,075	46,073	174,09	193,37
Septembre ...	49,90	10,18	139,61	13,83	11,56	12,54	8,02	9,62	6,97	7,23	46,196	46,196	173,98	193,37
Octobre	49,93	10,19	139,70	13,86	11,57	12,55	8,02	9,61	6,98	7,23	46,320	46,320	174,11	193,28
Novembre	49,85	10,17	139,46	13,84	11,55	12,54	8,01	9,60	6,96	7,22	46,251	46,250	173,94	192,77
Décembre	49,83	10,17	139,34	13,83	11,55	12,54	8,01	9,59	6,96	7,22	46,162	46,160	173,79	192,91

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 8 mars 1961. — ² Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁴ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 31 décembre 1963

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,500	- 0,500	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor.
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,500	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global	Financement du solde budgétaire					
	Dépenses	Recettes	Solde (8) = (2)-(1)	Dépenses	Recettes	Solde (6) = (5)-(4)		(7) = (8)+(6)	Emprunts consolidés intérieurs	Dette flottante intérieure	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs	Fonds de tiers	Encaisses (augmentation - diminution +)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9	
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0	
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4	
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6	
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4	
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1	
1961 9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7	
1962 3 prem. mois	37,6	30,9	- 6,7	3,3	0,1	- 3,2	- 9,9	+ 7,2	+ 4,1	- 1,8	- 0,7	+ 1,1	
6 prem. mois	68,6	61,7	- 6,9	7,2	0,2	- 7,0	-13,9	+ 7,7	+13,6	- 6,7	- 1,0	+ 0,3	
9 prem. mois	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2	
1963 3 prem. mois	39,3	32,6	- 6,7	5,5	0,2	- 5,3	-12,0	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 3,1	+ 0,3	
6 prem. mois	72,5	63,8	- 8,7	9,2	0,3	- 8,9	-17,6	+ 6,0	+ 7,5	+ 6,7	- 3,2 ²	+ 0,6	
9 prem. mois	104,2	103,8	- 0,4	15,4	0,3	-15,1	-15,5	+10,1	+ 3,4	+ 7,5	- 5,4 ²	- 0,1	
1962 Septembre	9,4	8,4	- 1,0	1,5	...	- 1,5	- 2,5	...	+ 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,4	
Octobre	9,6	10,7	+ 1,1	1,9	...	- 1,9	- 0,8	...	+ 3,5	- 1,3	- 2,0	+ 0,6	
Novembre	10,6	11,4	+ 0,8	2,3	0,1	- 2,2	- 1,4	+10,2	- 7,8	- 0,4	- 0,8	+ 0,2	
Décembre	12,1	15,2	+ 3,1	2,0	0,1	- 1,9	+ 1,2	...	- 4,0	+ 0,9	+ 2,6	- 0,7	
1963 Janvier	14,0	13,5	- 0,5	2,0	0,1	- 1,9	- 2,4	...	+ 4,3	+ 0,5	- 2,2	- 0,2	
Février	10,5	9,2	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 0,5	+ 1,0	+ 0,1	+ 1,6	
Mars	14,8	9,9	- 4,9	1,5	...	- 1,5	- 6,4	+ 4,9	+ 1,5	+ 2,1	- 1,0	- 1,1	
Avril	11,9	10,0	- 1,9	1,3	0,1	- 1,2	- 3,1	...	+ 3,5	+ 0,6	- 1,5	+ 0,5	
Mai	9,2	10,7	+ 1,5	1,2	...	- 1,2	+ 0,3	...	- 1,9	+ 2,1	- 0,3 ²	- 0,2	
Juin	12,1	10,5	- 1,6	1,1	...	- 1,1	- 2,7	+ 1,1	- 0,2	+ 0,3	+ 1,7 ²	- 0,2	
Juillet	14,0	18,8	+ 4,8	2,4	...	- 2,4	+ 2,4	+ 4,1	- 3,7	+ 0,3	- 2,2 ²	- 0,9	
Août	7,7	10,4	+ 2,7	2,1	...	- 2,1	+ 0,6	...	- 1,1	+ 0,3	- 1,0 ²	+ 1,2	
Septembre	10,0	10,8	+ 0,8	1,7	...	- 1,7	- 0,9	...	+ 0,7	+ 0,2	+ 1,0 ²	- 1,0	

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

² Y compris les avances au Fonds des Routes.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Source : Ministère des Finances.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	+ 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	- 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1962 6 premiers mois	17,5	+ 0,1	11,7	+ 0,1	23,5	- 0,6	52,7	- 0,4	
1963 6 premiers mois	16,5	- 0,1	12,1	- 0,1	24,7	- 0,2	53,3	- 0,4	
Exercice 1962	1962 Octobre	3,8	- 0,2	2,0	...	4,5	+ 0,1	10,3	- 0,1
	Novembre	4,3	+ 0,5	2,3	+ 0,2	4,2	+ 0,1	10,8	+ 0,8
	Décembre	5,7	+ 2,2	2,0	- 0,3	4,5	+ 0,1	12,2	+ 2,0
Exercice 1963	1963 Janvier	4,9	+ 0,1	0,4	- 0,1	5,3	...
	Février	1,2	- 0,2	1,2	- 0,2
	Mars	1,0	+ 0,1	1,0	+ 0,1
Ex. 1963	1963 Janvier	2,7	...	1,6	+ 0,1	3,9	- 0,2	8,2	- 0,1
	Février	1,7	...	1,9	- 0,1	3,6	- 0,2	7,2	- 0,3
	Mars	1,8	...	2,1	- 0,1	4,2	- 0,2	8,1	- 0,3
	Avril	3,1	- 0,1	2,1	...	4,2	- 0,1	9,4	- 0,2
	Mai	3,5	+ 0,1	2,3	+ 0,1	4,5	+ 0,3	10,3	+ 0,5
	Juin	3,7	- 0,1	2,1	- 0,1	4,3	+ 0,2	10,1	...
	Juillet	11,1	+ 0,8	2,0	- 0,2	4,3	...	17,4	+ 0,6
	Août	3,7	+ 0,7	2,4	+ 0,2	4,4	+ 0,3	10,5	+ 1,2
Septembre	3,6	- 0,1	2,2	...	4,6	+ 0,3	10,4	+ 0,2	
Octobre	4,2	+ 0,1	2,4	+ 0,2	4,9	+ 0,3	11,5	+ 0,6	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1962 ²		Exercice 1962 : octobre 1962		Exercice 1963 : octobre 1963	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	51,4	49,2	3,8	3,9	4,2	4,1
contribution foncière	0,7	0,5	0,1	0,1
taxe mobilière	4,3	4,6	0,2	0,2	0,1	...
précompte mobilier	—	—	—	—	0,3	0,3
taxe professionnelle ³	34,4	31,5	2,6	2,7	1,0	1,0
précompte professionnel	—	—	—	—	1,9	1,7
impôt complémentaire personnel ..	6,0	5,7	0,7	0,7	0,6	0,7
contribution nationale de crise ...	1,8	2,6	0,1	0,2
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,1	3,2
divers ⁴	1,1	1,1	0,1	...	0,3	0,4
II. Douanes et accises	24,5	24,7	2,0	2,1	2,4	2,1
dont : douanes	6,6	6,9	0,6	0,6	0,7	0,6
accises	16,7	17,6	1,3	1,4	1,6	1,5
taxes spéciales de consommat.	0,9		0,1		0,1	
III. Enregistrement	48,5	49,0	4,5	4,4	4,9	4,7
dont : enregistrement	4,3	4,5	0,4	0,4	0,5	0,4
successions	2,3	2,3	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ..	41,4	41,7	3,8	3,7	4,2	4,0
Total ...	124,4	122,9	10,3	10,4	11,5	10,9
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 1,5		- 0,1		+ 0,6	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1962, commencé le 1^{er} janvier 1962, a été clôturé le 31 mars 1963.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1961 9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1962 3 premiers mois	4,0	2,0	3,9	9,9	0,38
6 premiers mois	3,9	2,0	3,9	9,8	0,25
9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
9 premiers mois	4,7	2,1	4,2	11,0	1,18
1962 Novembre	4,3	2,3	4,2	10,8	0,04
Décembre	5,7	2,0	4,5	12,2	1,49
1963 Janvier	7,6	2,0	3,9	13,5	1,78
Février	2,9	1,9	3,6	8,4	0,04
Mars	2,8	2,1	4,2	9,1	0,13
Avril	3,1	2,1	4,2	9,4	0,20
Mai	3,5	2,3	4,5	10,3	0,08
Juin	3,7	2,1	4,3	10,1	0,22
Juillet	11,1	2,0	4,3	17,4	8,14
Août	3,7	2,4	4,4	10,5	0,04
Septembre	3,6	2,2	4,6	10,4	0,03
Octobre	4,2	2,4	4,9	11,5	0,23
Novembre	3,1	2,1	4,5	9,7	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (D.N.B.) : XXXVI^e année, vol. II, no 5, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

1. — ENCOURS DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 1960 ¹

Source : Banque Nationale de Belgique.

(Milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE														Total des dettes (15) = (6) + (7) + (14) + (16)		
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger	Intermédiaires financiers							Secteurs indéterminés et ajustements (14)	
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Total des secteurs nationaux non financiers (6) = (1) à (5)	Organismes monétaires (8)		Fonds des Rentes (9)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (11)	Organismes publics de crédit non monétaires * (12)	Total des intermédiaires financiers (13) = (8) à (12)				
															(15) = (6) + (7) + (14) + (16)			
données non disponibles																		
... nihil ou inférieur à 50 millions																		
— opération non effectuées																		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Accept., effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	26,0	—	2,4	—	2,9	31,4	6,6	37,9	
		Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	25,2	—	0,2	—	0,1	25,6	—	25,6	
		Obligations	8,0	—	—	—	8,0	0,2	—	—	—	1,0	13,1	—	14,1	—	22,4	
		Autres emprunts à moyen et long terme	13,0	0,1	—	—	13,1	—	—	—	—	68,2	22,9	66,9	158,0	—	171,1	
		Divers	4,3	1,1	1,5	0,2	7,5	—	—	—	—	1,6	5,9	0,5	7,9	—	22,6	
		(Actions et parts)	(155,2)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(0,4)	(—)	(0,7)	(1,3)	(—)	(2,5)	(...)	(...)	(157,8)		
	Total ...	25,4	1,2	1,5	0,2	7,5	35,8	0,2	51,3	—	73,5	41,9	70,4	237,0	6,6	279,6		
	Secteurs nationaux non financiers	Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	—	—	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1
		Accept., effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	0,1	0,9	—	0,9
		Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	—	0,1	1,1	—	1,1
		Oblig. accessibles à tout placeur	15,1	0,1	—	—	15,2	3,0	1,4	0,7	3,1	5,0	0,6	10,9	0,2	29,3		
		Oblig. non accessibles à tout placeur	—	0,3	—	0,1	0,3	0,1	0,3	—	1,5	3,0	—	4,8	0,3	5,6		
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	—	0,1	0,1	1,4	—	—	—	0,2	—	2,4	0,1	4,0		
	Divers	3,9	—	4,2	0,1	8,3	0,7	—	—	—	—	—	0,1	1,9	11,0			
	(Actions et parts)	(0,7)	—	(13,2)	(3,2)	(...)	(17,2)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(18,0)			
	Total ...	19,0	0,4	4,2	0,4	0,1	24,0	5,3	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	2,6	52,1		
	Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	—	0,6	2,6	—	31,0	—	—	—	0,4	31,4	5,4	39,4		
		Certificats à court terme	—	0,3	—	2,5	2,8	33,8	42,3	2,6	2,0	0,3	10,2	57,4	— 0,1	93,8		
		Oblig. accessibles à tout placeur	101,7	2,2	—	1,4	105,8	8,3	27,2	3,7	27,3	34,3	5,3	97,7	0,6	212,4		
Oblig. non accessibles à tout placeur		1,3	—	—	—	1,8	11,5	37,2	—	2,5	2,6	0,5	42,8	1,1	57,2			
Divers		—	0,6	—	—	0,5	1,1	—	—	—	0,1	1,7	0,1	1,9	3,0			
Total ...	105,0	3,0	—	4,5	1,6	114,1	53,6	137,7	6,3	31,9	38,8	16,5	231,2	6,9	405,8			
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	—	—	—	2,1	—	2,1		
	Oblig. accessibles à tout placeur	16,1	0,3	—	0,2	16,5	0,5	0,2	1,0	1,0	6,2	1,0	9,3	0,3	26,6			
	Oblig. non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8	7,1	—	9,9	—	9,9		
	Autres emprunts à moyen et long terme	—	4,2	—	—	4,2	—	—	—	—	0,6	—	39,4	39,9	—	44,1		
Divers	1,5	0,4	3,3	—	5,3	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	6,9			
Total ...	17,6	4,9	3,3	0,2	—	26,0	0,5	2,3	1,0	4,3	13,3	40,4	61,2	1,9	89,6			
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,4	—	—	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,4		
	Divers	3,2	—	1,9	—	5,1	—	—	—	—	0,6	—	0,6	1,0	6,8			
Total ...	12,6	—	1,9	—	—	14,5	—	—	—	—	0,6	—	0,6	1,0	16,2			
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	(6) = (1) à (5)	Total des secteurs nationaux non financiers	179,5	9,5	10,9	5,3	9,2	214,5	59,5	194,8	8,0	114,2	102,9	130,3	550,2	19,0	843,3
		Etranger (7)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	0,2	—	0,2
	Accept. et effets commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	5,1	—	0,4	—	—	1,7	7,2	0,6	7,8	
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	1,0	—	—	—	—	1,1	—	—	—	—	—	1,1	—	2,1	
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations	9,6	—	1,0	—	—	—	—	84,9	—	—	—	—	84,9	—	85,0		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,6	—	—	—	—	—	0,9	0,9	0,4	3,3	0,2	5,7	— 0,1	16,1	
	Divers	—	—	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,4	—	20,0	
	(Actions et parts)	(48,9)	(0,1)	(0,4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	9,9	
	Total ...	9,6	1,3	25,7	—	—	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers																								
	Organismes monétaires (8)				Fonds des Rentes (9)				Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)				Organ. d'assur.-vie et soci. de travail, fonds de pension (11)				Organismes publics de crédit non monétaires* (12)				(13) = (8) à (12)		Secteurs indét. minés et ajustements (14)		(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
Monnaie	205,2	1,9	2,3	6,8	0,7	216,8	0,2	—	...	1,6	1,6	0,4	3,6	...	220,5										
Argent à très court terme	—	...	—	0,2	—	...	0,7	2,0	...	2,2										
Engagements bruts envers l'étranger ...	—	—	—	—	—	—	21,6	—	—	—	—	—	—	—	21,6										
Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	7,2										
Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	15,6										
Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	18,8	—	—	—	0,3	—	0,3	...	19,1											
Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	0,2	—	8,0	...	—	—	...	8,0	...	8,3										
Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	7,6	—	—	—	—	—	—	—	...	7,6										
Divers	0,2	...	0,2	0,3	—	—	7,5	7,9										
(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	(6,0)	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	(0,6)	—	(6,6)										
Total ...	254,6	1,9	2,7	6,8	0,7	266,6	21,8	9,3	...	2,3	1,9	0,4	14,0	7,5	309,9										
Argent à très court terme	—	...	—	5,8	—	—	—	—	5,8	—	5,8										
Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—										
Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—										
Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8										
Dotation	—	—	2,8	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1										
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1										
Total ...	—	...	2,8	2,8	...	5,8	—	5,8	0,1	8,7										
Dépôts à vue	2,5	0,4	0,4	3,3	—	—	...	—	0,4	0,2	0,6	— 0,3	3,6										
Dépôts sur livrets	104,3	0,6	—	—	—	104,9	—	—	...	—	—	—	—	...	104,9										
Dépôts à terme	0,6	1,2	1,9	3,7	—	—	...	—	0,1	—	0,1	— 0,1	3,7										
Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	—	...	—	—	8,0	—	—	...	—	—	—	—	...	8,0										
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	...	0,4										
Divers	4,0	...	0,2	4,2	—	0,2	...	0,1	0,3	1,7	6,1										
(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	(1,1)	—	—	...	—	—	—	—	...	(1,1)										
Total ...	119,8	0,6	0,2	1,6	2,3	124,5	—	0,2	...	0,2	0,4	0,2	1,0	1,3	126,7										
Oblig. accessibles à tout placeur	0,1	0,8	...	0,2	4,3	...	5,4	0,4	6,0										
Oblig. non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	—	—	...	—	—	—	—	—	16,7										
Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	16,7	—	—	...	—	—	—	—	—	118,7										
Réserves mathématiques	118,7	—	—	—	—	118,7	—	—	...	—	—	—	—	—	2,7										
Divers	0,2	...	0,6	0,1	0,9	1,7	—	—	...	0,6	0,6	0,4	2,7										
Total ...	135,5	...	0,6	0,1	1,0	137,1	0,1	0,8	...	0,2	4,9	...	6,0	0,8	144,0										
Dépôts à vue	0,9	0,4	...	1,4	—	—	...	—	—	—	—	...	1,4										
Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1	0,1	...	—	—	—	0,1	0,5	0,8										
Dépôts sur livrets	3,3	—	—	3,3	—	—	...	—	—	—	—	...	3,3										
Dépôts à terme	1,0	0,2	...	2,2	...	3,5	—	—	...	—	—	—	—	...	3,5										
Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	...	0,5	0,5	...	0,5										
Oblig. accessibles à tout placeur	54,6	0,2	0,8	55,6	1,7	5,4	0,3	9,1	12,8	0,2	27,8	...	85,1										
Oblig. non accessibles à tout placeur	0,4	0,4	7,8	8,6	...	16,4	2,0	18,9										
Divers	2,6	...	10,1	0,2	...	12,9	0,2	0,2	3,0	16,0										
(Actions et parts)	(0,7)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(1,4)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(...)	(1,6)										
Total ...	62,4	0,3	10,1	3,0	1,3	77,1	1,8	5,5	0,3	17,6	21,4	0,2	45,0	5,4	129,5										
Total des intermédiaires financiers	572,3	2,7	16,4	11,5	5,2	608,1	23,8	21,6	0,4	20,3	28,7	0,9	71,8	15,1	718,8										
Secteurs indét. minés et ajustements (14)	— 7,1	2,2	1,0	— 1,2	0,1	— 4,9	7,1	7,5	0,4	0,5	0,2	— 0,6	8,0	—	10,3										
Total des créances	754,3	15,7	54,1	15,5	14,6	854,3	90,4	320,4	9,7	135,9	135,1	133,0	734,1	34,7	1.713,5										
16. Total des dettes [colonne (15)]	279,6	52,1	405,8	89,6	16,2	843,3	141,1	309,9	8,7	126,7	144,0	129,5	718,8	10,3	1.713,5										
17. Soldes des créances (+) et des dettes (—) [(15) — (16)]	+474,6	—36,3	—351,7	—74,1	— 1,6	+11,0	—50,7	+10,5	+ 1,0	+ 9,1	— 8,9	+ 3,5	+15,3	+24,4	...										

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 * Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Crédit Communal (pour son activité non monétaire), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour son activité non monétaire), Associations de crédit de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour leur activité non monétaire), Société Nationale du Logement, Institut National de Crédit Agricole, Office Central de Crédit Hypothécaire, Institut de Récompte et de Garantie (pour son activité financée au moyen de ressources non monétaires), Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (à l'exclusion de sa caisse d'assurance-vie), Fonds du Logement et Fonds des Etudes de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique.
 † Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, Vol. I, n° 2, février 1963.

XII - 2. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DETTES EN 1960 ¹

(Milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE														Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)													
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (7)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (14)														
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Total des secteurs nationaux non financiers (6) = (1) à (5)		Organismes monétaires (8)	Fonds des Rentes (9)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)	Organismes d'assurance vie et accidents de travail, fonds de pension (11)	Organismes publics de crédit non monétaires (12)	Total des intermédiaires financiers (13) = (8) à (12)															
données non disponibles																													
... nihil ou inférieur à 50 millions																													
— opération non effectuée																													
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Accept., effets commerciaux et promesses							- 0,1	+ 3,1		+ 0,7		+ 1,1	+ 4,9	- 0,7	+ 4,2											
			Engag. en comptes courants ou d'avances									+ 2,5		+ 0,1		...	+ 2,6	...	+ 2,6										
			Obligations									- 0,1	...		- 0,5	+ 0,1	...	- 0,4	...	- 0,4									
			Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,2		+ 7,8	+ 2,3	+ 7,5	+ 17,6	...	+ 17,8									
			Divers	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,1						- 0,2	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 2,6									
			(Actions et parts)	(+ 5,6)	(...)	(...)		(...)	(+ 5,6)	(+ 0,6)	(+ 0,1)				(+ 0,1)	(- 0,2)	(-)	(...)	(...)	(+ 6,2)									
			Total ...	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,3	- 0,1	+ 5,6				+ 8,0	+ 3,0	+ 8,7	+ 25,3	- 0,7	+ 26,8									
		Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme					+ 0,1	+ 0,1	- 0,1									
			Accept., effets commerciaux et promesses	- 0,3				...	- 0,3		- 0,6					+ 0,1	- 0,5	...	- 0,7										
			Engag. en comptes courants ou d'avances													...	- 0,1	...	- 0,1										
			Oblig. accessibles à tout placeur	- 0,2								- 0,2	- 0,7	+ 0,4	- 0,2	+ 0,5	- 0,3	...	- 0,7										
			Oblig. non accessibles à tout placeur									+ 0,1	...		+ 0,4	+ 0,3	...	+ 0,7	- 0,5										
			Autres emprunts à moyen et long terme									+ 0,7					+ 0,8									
			Divers	+ 0,7	...	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,6									
		(Actions et parts)	(...)		(+ 0,4)	(+ 0,3)	(...)	(+ 0,7)		(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(- 0,3)	(+ 0,4)										
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,1	...	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,7	- 1,3	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,8	- 0,8	+ 0,3												
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 0,6	...		- 2,3	...	- 1,6	...	+ 2,7	+ 2,7	+ 0,6	+ 1,7												
	Certificats à court terme		- 1,8		- 0,4	...	- 2,2	+ 6,7	- 0,5	- 0,7	- 2,3	- 0,2	+ 2,4	- 1,2	- 0,1	+ 3,1													
	Oblig. accessibles à tout placeur	+ 9,0	+ 0,3		+ 0,2	...	+ 9,5	+ 0,9	+ 0,2	+ 1,0	+ 1,4	+ 3,6	+ 1,0	+ 7,0	+ 0,6	+ 18,0													
	Oblig. non accessibles à tout placeur	- 1,9	+ 0,2	- 1,7	- 1,6	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,1	...	+ 0,9	+ 0,4	- 2,0													
	Divers		+ 0,1		...	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,6	- 0,2	+ 0,4	...	+ 0,9													
Total ...	+ 7,8	- 1,4		- 2,5	+ 0,5	+ 4,4	+ 6,0	+ 3,7	+ 0,3	- 1,3	+ 4,0	+ 3,3	+ 10,0	+ 1,4	+ 21,7														
Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme																			
	Engag. en comptes courants ou d'avances								+ 0,1						+ 0,1	...	+ 0,1												
	Oblig. accessibles à tout placeur	- 1,4	...				- 1,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,1	...	+ 0,2	+ 0,7	- 0,3	- 1,1													
	Oblig. non accessibles à tout placeur								+ 0,5	+ 0,2	...	+ 0,7	...	+ 0,7													
	Autres emprunts à moyen et long terme		+ 0,1				+ 0,1		+ 4,8	+ 4,8	...	+ 4,9													
Divers	+ 0,1	...	+ 0,1	+ 0,2		- 0,9	- 0,7													
Total ...	- 1,4	+ 0,1	+ 0,1	- 1,2	- 0,1	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2	+ 5,0	+ 6,4	- 1,2	+ 3,9														
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,3					+ 0,3										+ 0,3												
	Divers	+ 0,5	...	+ 1,2	...		+ 1,7								+ 0,1	+ 1,9													
	Total ...	+ 0,8	...	+ 1,2	...		+ 2,0								+ 0,1	+ 2,2													
(6) = (1) à (5)		Total des secteurs nationaux non financiers													+ 8,0	- 0,9	+ 1,7	- 2,4	+ 1,6	+ 8,0	+ 6,4	+ 8,1	+ 1,1	+ 7,4	+ 8,0	+ 16,9	+ 41,7	- 1,2	+ 54,9
Etranger (7)	Argent à très court terme (francs belges)								+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,1												
	Accept. et effets commerciaux								+ 1,1		+ 0,1			- 0,4	+ 0,9	- 0,1	+ 0,8												
	Engag. en comptes courants ou d'avances			+ 0,4			+ 0,4		+ 0,6						+ 0,6	...	+ 1,0												
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)																												
	Obligations	- 1,2	...	- 0,1			- 1,2				+ 9,8				+ 9,8	...	+ 9,8												
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique														+ 0,6	- 0,2	+ 0,5	- 0,1											
	Divers		+ 0,7	+ 1,4	- 0,3		+ 1,8								- 0,1	...	- 0,1	...											
(Actions et parts)	(+ 4,1)	(...)	(...)			(+ 4,1)	(-)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(- 0,1)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 4,1)												
Total ...	- 1,2	+ 0,7	+ 1,9	- 0,3	...	+ 1,1		+ 11,6	+ 0,1	...	+ 0,6	- 0,5	+ 11,8	- 0,2	+ 12,8														

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers																		
	Organismes monétaires (8)				Fonds des Rentes (9)				Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)				Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (11)				Organismes publics de crédit non monétaires* (12)		
Monnaie	+ 4,4	...	+ 0,2	- 0,6	...	+ 4,0	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,5	...	+ 4,5			
Argent à très court terme	+ 0,2	+ 0,5			
Engagements bruts envers l'étranger	+ 7,1	+ 6,5			
Dépôts en devises des résidents	+ 2,9	+ 2,9	+ 2,9			
Dépôts sur livrets des résidents	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2			
Dépôts à terme des résidents	+ 3,3	+ 3,3	+ 3,2			
Engagements non rangés ailleurs	- 0,3	- 0,3	+ 0,5	...	+ 0,2			
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,7			
Divers	+ 0,7			
(Actions et parts)	(+ 0,5)	...	(...)	(+ 0,5)	(- 0,1)	(...)	...	(- 0,1)	...	(+ 0,5)			
Total ...	+11,7	...	- 0,1	- 0,6	...	+10,9	+ 7,3	+ 0,2	...	+ 0,7	- 0,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 0,1	...	+ 19,3			
Argent à très court terme	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1			
Certificats à court terme	+ 1,2	+ 1,2	...	+ 1,2			
Engag. en comptes courants ou d'avances			
Opérations à rémunéré			
Dotation			
Divers			
Total	+ 1,2	...	- 0,1	+ 1,1	+ 1,2			
Dépôts à vue	- 0,2	- 0,3	- 0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,8			
Dépôts sur livrets	+ 7,0	+ 7,0	+ 7,0			
Dépôts à terme	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	...	- 0,2	- 0,1			
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	+ 1,0	+ 1,0			
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation			
Divers	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 0,9			
(Actions et parts)	(+ 0,2)	(+ 0,2)	(+ 0,2)			
Total ...	+ 8,2	...	+ 0,2	+ 0,2	- 0,4	+ 8,1	...	- 0,1	...	- 0,1	- 0,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,3	...	+ 7,9			
Oblig. accessibles à tout placeur			
Oblig. non accessibles à tout placeur	+ 1,5			
Réserves de sécurité sociale	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5			
Réserves mathématiques	+ 9,5	+ 9,5	+ 9,5			
Divers	+ 0,1	...	+ 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,1			
Total ...	+10,0	+ 0,1	...	+10,1	...	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,5	...	+ 1,0	+ 0,2	...	+ 11,4			
Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1			
Argent à très court terme	+ 0,1	+ 0,1	- 0,8	- 0,8	+ 0,3	- 0,4			
Dépôts sur livrets	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3			
Dépôts à terme	+ 0,3	+ 0,2	...	+ 0,4	...	+ 0,8	- 0,1	...	+ 0,8			
Engag. en comptes courants ou d'avances	+ 0,2	+ 0,2	...	+ 0,2			
Oblig. accessibles à tout placeur	+ 8,4	+ 8,4	...	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,6	+ 1,2	- 0,3	+ 1,9	+ 10,3			
Oblig. non accessibles à tout placeur	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 1,1	...	+ 1,4	- 0,1	...	+ 1,6			
Divers	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,5			
(Actions et parts)	(+ 0,1)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,2)			
Total ...	+ 9,9	+ 0,2	...	+ 0,4	+ 0,2	+10,7	...	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 2,2	- 0,3	+ 2,7	+ 0,8	...	+ 14,2			
Total des intermédiaires financiers	+39,8	+ 0,1	+ 0,1	...	- 0,2	+39,8	+ 7,4	+ 2,0	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,3	- 0,1	+ 5,4	+ 1,4	...	+ 54,0			
Secteurs																			
indéterminés et ajustements (14)	- 1,8	- 0,3	- 0,5	+ 0,4	- 0,2	- 2,4	+ 1,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,2	+ 0,3	- 1,3	- 1,6	-	-	- 2,2			
(15) = (7) + (13)																			
Total des créances	+44,9	- 0,4	+ 3,2	- 2,3	+ 1,2	+46,6	+15,5	+21,1	+ 1,2	+ 8,8	+11,3	+14,9	+57,3	+ 0,1	...	+119,5			
16. Total des dettes [colonne (15)]	+26,8	+ 0,3	+21,7	+ 3,9	+ 2,2	+54,9	+12,8	+19,3	+ 1,2	+ 7,9	+11,4	+14,2	+54,0	- 2,2	...	+119,5			
17. Solde des créances (+) et des dettes (-) [(15) - (16)]	+18,1	- 0,7	-18,5	- 6,3	- 1,0	- 8,3	+ 2,7	+ 1,8	...	+ 0,9	- 0,1	+ 0,8	+ 3,3	+ 2,3			

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

* Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Crédit Communal (pour son activité non monétaire), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour son activité non monétaire), Associations de crédit de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour leur activité non monétaire), Société Nationale du Logement, Institut National de Crédit Agricole, Office Central de Crédit Hypothécaire, Institut de Récompte et de Garantie (pour son activité financée au moyen de ressources non monétaires), Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (à l'exclusion de sa caisse d'assurance-vie), Fonds du Logement et Fonds des Etudes de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique.

1 Pour les années 1958 et 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. 1, no 2, février 1963.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics 6	Total (10) = (7) à (9)	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)			
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 3	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 4	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 4	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 4	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 4	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 4	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	+ 6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	+ 6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	+ 7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	+ 8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	-10,4	+ 9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,0	7,8	163,8	72,9	86,7	-11,1	+10,1	- 5,8
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	7,2	6,0	173,0	74,5	88,6	-11,1	+10,3	- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,3	...	332,8	84,4	164,5	7,5	6,4	178,4	78,7	92,5	-11,2	+10,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	272,4	51,3	8,2	...	331,9	81,6	167,3	7,5	5,3	180,1	79,0	92,8	-11,2	p+10,2	- 7,8
Septembre	267,8	53,1	8,4	...	329,3	p 79,1	p 166,5	6,9	p 5,4	p 178,8	82,2	95,7	-11,3	p+10,1	p- 9,6

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

3 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

6 Y compris les créances sur les fonds de pension.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63				
A. Créances sur l'étranger :																			
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4				
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0				
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1				
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8				
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1				
6. Autres :																			
a) en monnaies étrangères ²	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6				
b) en francs belges ²	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5	1,5				
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Total des créances sur l'étranger .	74,8	77,3	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5				
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																			
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3				
2. Autres :																			
a) sur la Banque Nationale de Belgique :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1	0,2				
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	1,5				
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																			
1. Sur l'Etat :																			
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2				
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3				
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0				
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																			
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																			
a) acceptations	1,2	1,0	0,2				
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	6,3	2,5	2,5	1,9				
c) avances	0,1	0,4				
d) obligations :																			
— généralement accessibles au public				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	—	—	—				
5. Sur les paraétatiques de crédit :																			
a) à un an au plus	0,6	0,3				
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	29,2	33,4	35,0				
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2				

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — (Chiffres trimestriels)

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63				
A. Engagements envers l'étranger :																			
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2				
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Autres :																			
a) en monnaies étrangères				
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8				
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0				
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																			
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6				
2. Autres :																			
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) envers les organismes publics				
c) envers les banques de dépôts	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1				
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																			
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8	144,1				
2. Monnaie scripturale :																			
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3				
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Liquidités quasi monétaires :																			
a) détenues par les entreprises et particuliers :																			
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1				
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
5. Autres :																			
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	...	—	—	—				
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1				
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2				

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	30-4-62	31-5-62	30-6-62	31-7-62	31-8-62	30-9-62	31-10-62	30-11-62	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	65,7	65,9	66,8	66,8	67,1	67,1	67,1	67,0	68,3	68,1	68,2	68,6	68,6	68,6	68,6	67,7	68,2	68,4	68,3	68,3	
2. Participation au F.M.I.	6,5	6,5	7,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,5	6,8	6,8	7,0	7,1	7,1	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,5	1,0	2,3	3,5	0,3	0,8	2,0	3,0	3,8	3,5	1,6	3,0	2,7	2,3	3,1	5,0	4,2	3,8	4,0	3,0	
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	15,2	15,9	13,4	14,8	14,2	14,3	13,7	13,1	12,8	14,4	15,7	17,8	19,0	19,4	19,5	20,3	20,2	19,6	20,9	21,5	
b) en francs belges ²	0,1	...	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger .	88,3	89,7	90,4	92,3	88,7	89,4	89,9	90,2	92,0	93,0	92,5	96,4	97,3	98,8	99,5	101,5	101,1	100,5	102,0	101,6	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	...	0,2	0,2	...	
c) sur les banques de dépôts	1,5	1,3	0,1	...	0,3	0,2	1,1	0,4	1,5	0,8	0,3	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	8,6	7,5	8,1	7,2	10,0	9,9	9,5	4,6	5,2	7,3	9,2	8,8	8,6	9,3	9,9	6,1	9,2	8,2	8,0	9,2	
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	
b) effets commerciaux	1,8	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7	1,7	2,3	6,3	2,5	2,4	2,5	2,2	2,1	2,5	4,1	2,4	1,9	2,2	1,7	
c) avances	
d) obligations:																					
— généralement accessibles au public	0,1	0,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,4	...	0,5	1,0	0,6	0,3	...	0,3	0,3	0,3	...	0,1	0,5	
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	25,4	25,3	23,6	24,3	23,9	22,6	21,6	19,5	19,9	21,5	26,6	29,2	30,5	31,6	33,4	33,9	34,0	35,0	35,2	36,4	
TOTAL DE L'ACTIF ...	161,1	161,3	160,8	162,4	161,6	160,5	160,1	156,3	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	

¹ Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	30-4-62	31-5-62	30-6-62	31-7-62	31-8-62	30-9-62	31-10-62	30-11-62	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,7	0,6	0,8	0,7	0,8	0,7	0,9	0,8	1,0	0,9	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	0,6	0,9	1,0	0,8	0,8	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	2,5	2,6	2,4	2,7	2,3	2,3	2,3	2,2	2,6	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,3	2,6	2,5	2,5	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6	0,1	0,1	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	126,9	127,3	129,7	130,5	130,8	131,0	132,2	131,8	135,9	134,7	136,9	138,0	139,7	141,8	143,8	144,7	144,7	144,1	144,5	144,6	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	3,5	3,0	2,1	2,1	2,0	1,7	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	27,0	27,3	25,3	25,9	25,2	24,3	23,4	21,1	21,1	23,2	27,0	30,5	32,4	33,7	34,9	35,6	35,6	36,1	37,1	38,2	
TOTAL DU PASSIF ...	161,1	161,3	160,8	162,4	161,6	160,5	160,1	156,3	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63				
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...				
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...				
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1				
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique				
b) sur les organismes publics	0,3				
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4	...				
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	37,5	40,0	41,2	41,2	40,2				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,5	5,5				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1				
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,9				
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1				
d) obligations :																				
— généralement accessibles au public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—				
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public				
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1				
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,6	5,0	5,2	4,5	3,1				
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,7	55,3	56,9	56,2	53,6				

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C5a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 5	30-9-63				
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5				
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5				
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4				
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1				
b) envers les organismes publics	0,3				
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6	0,5				
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0				
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,6	33,9	32,6				
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2				
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	—	—	—	—				
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	...	—	—	—	—	—	—				
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3				
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,7	55,3	56,9	56,2	53,6				

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63				
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	p 0,8				
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	2,1	1,7				
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,3	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0	25,4				
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,4	3,8	4,1				
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—				
Total des créances sur l'étranger .	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	25,5	30,4	30,6	p32,0				
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6				
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1				
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4				
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9				
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	19,1	22,1	22,1	p24,1				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	29,9	29,2	32,0	p31,9				
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	20,2	20,3	20,3	p20,3				
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,9	1,3	1,6	0,5	p 0,6				
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	p 1,0				
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	4,9	4,4				
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4	35,1				
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7				
d) obligations :																				
— généralement accessibles au public	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,9	2,9	3,1	2,4	p 2,4				
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	p 1,0				
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	—	—	—	—				
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1				
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,8	9,2	9,9	9,9	p10,1				
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	p 0,5				
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	36,2	40,4	39,3	p37,4				
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5				

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63				
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4				
b) en francs belges ^{1 2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6				
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—				
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0				
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5				
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,3	...				
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9				
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6				
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Liquidités quasi monétaires:																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6				
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4				
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4				
b) détenues par le Trésor	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3				
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	—	—	—	—				
b) envers les parastatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3				
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,2	48,2	45,8	45,5				
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5				

¹ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. 11, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 4	30-9-63						
A. Créances sur l'étranger :																						
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4						
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0						
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8 ^p	0,9						
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	5,3	5,5						
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1						
6. Autres :																						
a) en monnaies étrangères ²	15,0	18,2	18,6	23,9	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5	45,0						
b) en francs belges ²	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,9	5,3	5,6						
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	-	-						
Total des créances sur l'étranger .	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,6	106,8	113,1	113,5	111,8	111,9	115,9	122,0	130,0	130,2 ^p	132,5					(6)	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0						
2. Autres :																						
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1						
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,6						
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3	7,4						
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Sur l'Etat :																						
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	57,1	67,9	73,2	73,2 ^p	72,5					(7)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations généralement accessibles au public	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	37,7	37,0	39,8 ^p	39,7					(7)	
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	54,2	54,3	54,3 ^p	54,3					(7)	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																						
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4					(9)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations généralement accessibles au public	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,2	1,7	1,9	0,8 ^p	1,0					(9)	
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0 ^p	1,0					(9)	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																						
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	3,1	3,7	5,0	5,0	4,5					(11)	
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	34,1	35,5	36,1	36,6	37,9					(11)	
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4	39,8					(11)	
d) obligations :																						
— généralement accessibles au public	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,9	2,9	3,1	2,4 ^p	2,4					(15)	
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0 ^p	1,0					(15)	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ³	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	-	-	-	-					(8)	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																						
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3					(14)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations généralement accessibles au public	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,8	9,2	9,9	9,9 ^p	10,1					(14)	
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6 ^p	0,6					(14)	
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,6	70,1	79,0	77,2 ^p	75,5					(15)	
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,5	457,4	481,3	480,6	487,3						

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.
² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.
³ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».
⁴ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-9-63 7	30-9-63					
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2					
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	34,9					
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	18,4					
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—					
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5					
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0					
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3	1,6					
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	0,3	...					
c) envers les banques de dépôts	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4	6,5					
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1					(1)
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,9	110,0	106,5					(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2					(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6					(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4					(2)
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4					(3)
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1					(4)
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3					(13)
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	—	—	—	—					(8)
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,6					(14)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					(7)
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,7	83,2	80,8	81,6					(15)
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,5	457,4	481,3	480,6	487,3					

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

1 Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

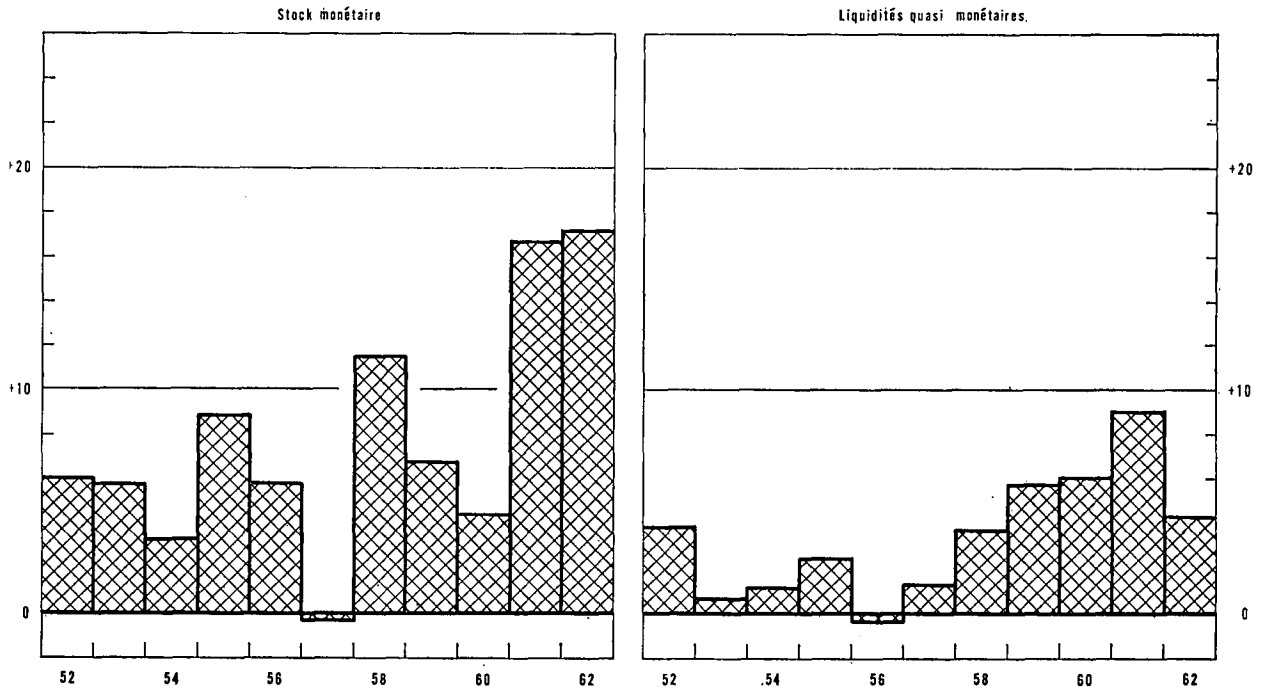
6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

7 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

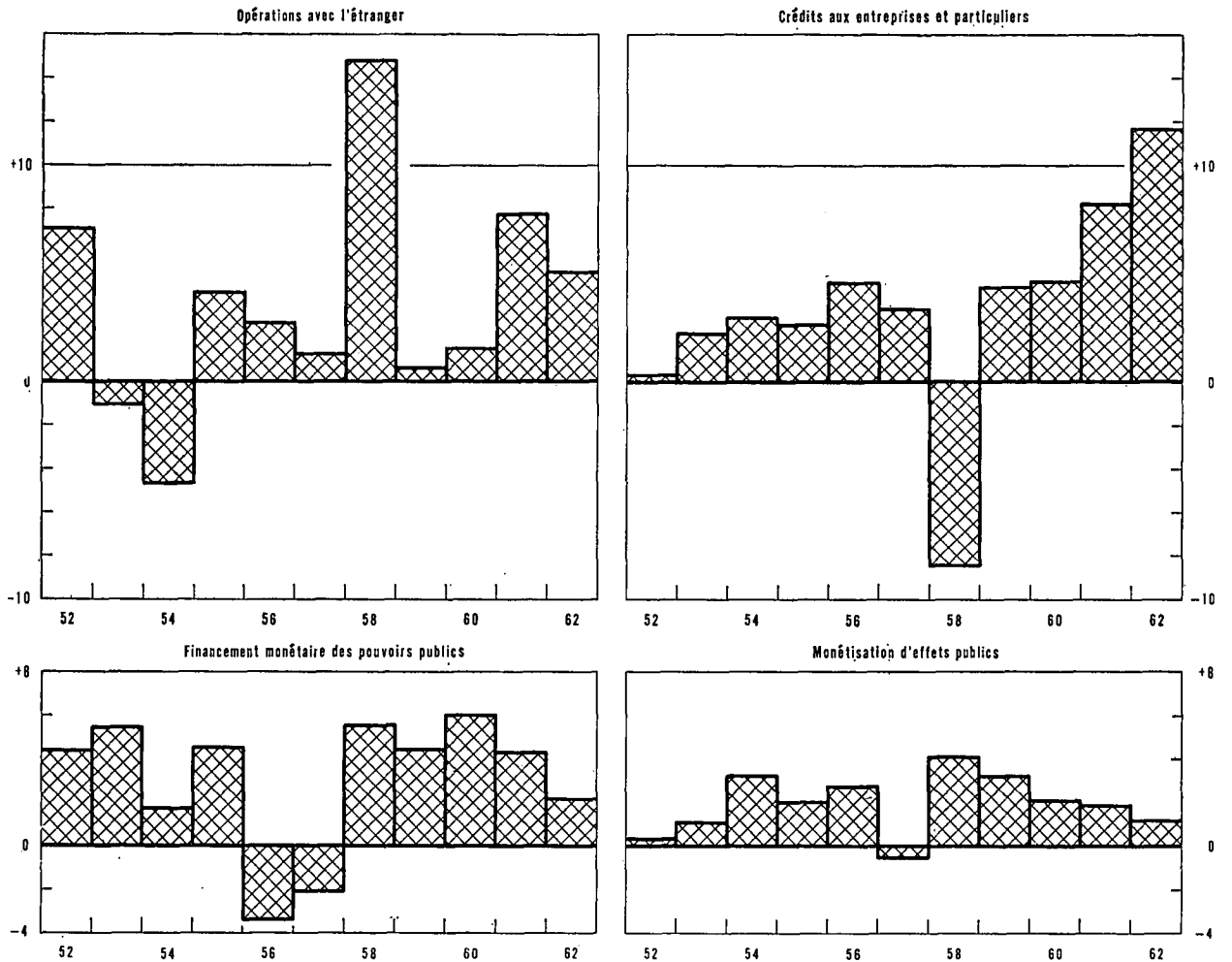
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (18)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics 3 (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 2,7 ¹	+ 0,7 ¹	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+12,9 ¹	+ 2,4 ¹	+15,3	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	+ 0,6	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	...	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,2	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,9	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,2 ²	+ 2,8 ²	- 2,4 ²	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ²	... ²	+ 6,1 ²	+ 1,6	- 5,2	+ 5,3	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,4	- 0,5
Total ...	+ 4,4 ²	+ 6,1 ²	+10,5 ²	+ 1,6	+ 3,0	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	- 0,1	- 3,2
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ²	+ 3,3 ²	+ 5,4 ²	- 1,5	+ 5,2	...	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,4	+ 5,9	- 6,4	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 ^e trimestre	+ 1,7 ²	+ 3,6 ²	+ 5,3 ²	+ 4,5	+ 3,6	- 1,5	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ²	+ 1,8 ²	+10,6 ²	+ 5,6	- 6,2	+ 0,6	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5
Total ...	+16,7 ²	+ 9,1 ²	+25,8 ²	+ 9,0	+ 8,5	- 7,3	+ 2,1	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,4	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 4,0	- 1,2	+ 2,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 0,4	- 0,5	- 0,2	- 1,1
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 2,0	+ 4,0	- 4,1	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	- 0,7	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 0,4	+ 4,4	- 2,2	+ 0,9	+ 0,4	- 0,1	+ 3,3	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 0,2	- 4,3	+ 0,1	+ 1,6	- 0,7	+ 0,9	+ 6,1	- 0,6	+ 0,6	+ 1,9
Total ...	+17,1	+ 4,3	+21,4	+ 6,2	+ 2,9	- 3,9	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	+11,6	- 2,4	+ 2,5	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+10,3	+ 2,9	+10,3	+ 0,9	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	+ 1,6	- 0,1	...	- 4,0
2 ^e trimestre (est.)	+10,6	+ 1,4	+12,0	+ 0,4	+ 5,1	+ 0,8	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	+ 4,2	- 0,1	...	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 1,9	- 2,6	p - 0,9	p - 0,7	p - 1,3	p + 0,1	p - 0,5	- 0,4	+ 3,2	- 0,1	p - 0,2	p - 1,8

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Les comptes bancaires à plus d'un mois des sociétés financières qui jusqu'en juillet 1958 étaient englobés dans le stock monétaire ont pu être reclassés dans les liquidités quasi monétaires à partir d'août 1958. Les chiffres qui figurent aux colonnes (1) et (2) du présent tableau pour les variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires au 3^e trimestre de 1958 et durant l'année 1958 font abstraction des mouvements comptables qui ont résulté de cette modification de la statistique. — 2 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers » ; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8 0,2 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (8) du présent tableau. — 3 Y compris les fonds de pension.

XIII - 4. — STOCK MONÉTAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Total			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1952 Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
1962 Octobre	6,1	134,5	137,9	8,6	0,4	30,2	69,5	100,1	108,7	246,6	55,9
Novembre	6,1	134,0	137,5	8,4	0,3	29,5	71,1	100,9	109,3	246,8	55,7
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Janvier	6,2	137,1	140,5	9,2	0,3	32,7	70,5	103,5	112,7	253,2	55,5
Février	6,2	139,3	142,7	10,1	0,4	30,0	73,1	103,5	113,6	256,3	55,7
Mars	6,2	140,5	143,8	12,5	0,3	30,9	75,1	106,3	118,8	262,6	54,8
Avril	6,2	142,2	145,5	11,4	0,3	32,2	73,5	106,0	117,4	262,9	55,4
Mai	6,2	144,2	147,6	11,7	0,3	31,9	75,7	107,9	119,6	267,2	55,3
Juin (est.) ⁶	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série⁶</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,3	109,9	122,7	272,3	54,9
Juillet	6,3	147,3	150,7	10,6	0,4	34,2	73,1	107,7	118,3	269,0	56,0
Août	6,3	147,1	150,7	10,1	0,3	30,9	75,2	106,4	116,5	267,2	56,4
Septembre	6,3	146,8	150,1	11,2	0,3	31,3	74,9	106,5	117,7	267,8	56,1
Octobre	6,3	146,9	150,4	9,3	0,2	33,3	75,4	108,9	118,2	268,6	56,0

¹ Y compris des organismes para-étatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4.)

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Révision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 178.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	+ 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	74,7 ^{7 8}	- 3,5	71,2 ^{7 8}	- 1,6 ^{7 8}	+ 0,9	- 0,7 ^{7 8}	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	72,3 ⁷	- 1,6	70,7 ⁷	- 2,5 ⁷	+ 1,9	- 0,6 ⁷	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,1 ^{7 8}	+ 2,0	- 4,1 ^{7 8}	- 4,0	- 0,8 ⁸	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,7 ⁹	74,8 ⁹	+10,8	+ 3,7 ⁹	+ 7,1 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,6	...	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,9 ⁹	+ 4,3 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,9	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,0 ⁹	- 1,8 ⁹	...	- 0,3	- 1,5	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,4	+ 0,3	+ 0,4	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	-15,1 ⁹	70,9 ⁹	+ 3,4	- 0,4 ⁹	+ 3,0 ⁹	- 1,5	...	+ 4,5	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	-14,9 ⁹	77,8 ⁹	+ 6,7	- 0,4 ⁹	+ 6,3 ⁹	+ 0,6	+ 0,1	+ 5,6	- 0,3	+ 6,0
				+12,2	-10,4 ⁹	+ 1,8 ⁹	- 7,3	+ 0,1	+ 9,0	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,3	+ 0,3	+ 4,0	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 4,1	...	+ 2,0	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 2,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	+ 0,1	...	- 0,2	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 3,9	+ 0,4	+ 6,2	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre	95,4	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,6	+ 3,8	+ 0,9	...	+ 2,9	- 1,5	+ 2,3
2 ^e trim. (est.)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 0,8	...	+ 0,4	+ 0,3	+ 1,5
Nouvelle série 10											
2 ^e trimestre	98,6	-17,0	81,6								
3 ^e trimestre	99,6	p-20,5	p79,1	+ 1,0	p- 3,2	p- 2,2	p- 1,3	...	p- 0,9	p ...	p - 2,2

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

5 Cette différence comprend : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.; d) depuis le 3^e trimestre 1963 l'ensemble des avoirs nets des résidents luxembourgeois auprès des banques belges.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

10 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n^o 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	—	—	—	—	1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N.B. -- Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 5 novembre	1963 4 novembre	1962 10 décembre	1963 9 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	67.061	68.337	67.124	68.568
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	14.028	20.926	12.921	21.419
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	4.148	10.103	3.102	10.362
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	—	1.500	—	1.500
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	260	126	255	122
b) A.M.E.	55	...
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	6.738	6.738	7.064	6.738	7.064
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	13.353	20.613	12.254	20.766
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	3.558	6.152	2.616	3.662
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	534	232	1.017	525
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.840	8.325	9.265	9.475
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	392	336	370	308
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	2	2	...	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.627	2.703	2.627	2.703
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.539	1.593	1.539	1.593
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.221	1.333	1.227	1.341
Divers	515	698	544	1.778	1.067	1.511	1.142	1.518
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.210	160.368	184.856	156.252	184.927
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	610	1.279	1.181	1.110
PASSIF								
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	134.306	146.877	133.268	146.407
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	7	24	1	5	12	17	11	8
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	24	18	26	17
{ compte spécial liqui- dation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	349	281	303	276
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	2.556	760	1.676	666
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	344	249	200	185	211	149	224	107
b) autres accords	224	263	365	413	359	261	219	324
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	138.452	142.972	137.817	148.363	135.727	147.805
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	17.496	30.702	15.353	31.115
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.221	1.333	1.227	1.341
Divers	767	938	1.007	1.016	1.207	1.755	1.318	1.963
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.227	2.303	2.227	2.303
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.210	160.368	184.856	156.252	184.927
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	610	1.279	1.181	1.110

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 30 sept.	1963 30 sept.	1962 31 octobre	1963 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	5.972	5.933	7.533	6.523	3.000	3.409	3.016	3.186
Prêts au jour le jour	1.013	1.277	1.214	1.272	1.443	1.071	605	883
Banquiers	6.696	8.103	10.782	13.192	11.353	18.632	12.195	18.046
Maison-mère, succursales et filiales	2.345	3.236	4.287	4.717	3.546	6.129	5.004	6.970
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.205	6.017	6.742	8.248	8.194	10.150	7.759	10.441
Portefeuille-effets	52.469	55.155	66.088	46.685	74.364	71.077	76.896	72.907
a) Effets publics ²	34.341	33.627	40.213	16.569	40.824	30.720	42.278	31.196
b) Effets commerciaux ³	18.128	21.528	25.875	30.116	33.540	40.357	34.618	41.711
Reports et avances sur titres	1.364	1.168	1.237	1.317	1.175	1.253	1.208	1.334
Débiteurs par acceptations	11.944	12.682	14.318	17.927	16.145	18.437	16.354	18.492
Débiteurs divers	22.792	26.064	30.726	38.608	33.991	43.927	35.310	44.225
Portefeuille-titres	34.988	39.274	53.444	75.148	55.205	70.752	54.004	70.995
a) Valeurs de la réserve légale	366	401	429	468	468	537	469	538
b) Fonds publics belges ^{2 4}	32.021	36.199	50.094	71.460	51.764	66.817	50.345	67.024
c) Fonds publics étrangers ⁴	231	275	473	317	282	407	328	436
d) Actions de banques	1.340	1.291	1.261	1.282	1.273	1.556	1.300	1.556
e) Autres titres	1.030	1.108	1.187	1.621	1.418	1.433	1.562	1.441
Divers	1.730	1.570	1.552	2.339	1.941	2.436	1.897	2.398
Capital non versé	7	7	9	9	9	9	8	8
Total disponible et réalisable ...	146.525	160.486	197.932	215.985	210.366	247.282	214.256	249.885
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	23	20	19	17	18	20	20	20
Immeubles	1.126	1.190	1.251	1.301	1.299	1.427	1.313	1.437
Participations dans les filiales immobilières	257	258	273	265	265	264	265	265
Créances sur les filiales immobilières	350	345	278	312	317	317	309	318
Matériel et mobilier	140	153	166	200	191	215	195	227
Total de l'immobilisé ...	1.896	1.966	1.987	2.095	2.090	2.243	2.102	2.267
Total de l'actif ...	148.421	162.452	199.919	218.080	212.456	249.525	216.358	252.152

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

3 Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques

(millions de francs)

1959 31 décembre	6.835	1961 31 décembre	6.999	1962 30 septembre	6.627	1963 30 septembre	6.881
1960 31 décembre	6.547	1962 31 décembre	8.488	1962 31 octobre	6.296	1963 31 octobre	8.117

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les fonds publics étrangers.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Passif

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 30 sept.	1963 30 sept.	1962 31 octobre	1963 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	415	330	398	1.747	2.190	1.904	374	1.236
Emprunts au jour le jour	644	1.332	2.110	871	2.142	1.601	2.603	1.484
a) Garantis par des sûretés réelles	571	1.247	1.986	815	2.068	1.390	2.519	1.183
b) Non garantis par des sûretés réelles	73	85	124	56	74	211	84	301
Banquiers	8.568	14.208	28.067	26.553	22.543	38.548	24.795	38.577
Maison-mère, succursales et filiales	2.398	3.165	3.911	4.300	3.162	7.838	3.664	8.182
Acceptations	11.945	12.683	14.319	17.928	16.145	18.443	16.373	18.492
Autres valeurs à payer à court terme	2.690	2.382	2.776	3.875	4.335	5.468	5.322	6.380
Créditeurs pour effets à l'encaissement.....	889	990	967	1.095	1.020	1.190	1.003	1.171
Dépôts et comptes courants	99.256	103.790	121.118	130.986	131.319	142.149	131.354	144.044
a) A vue	62.077	61.080	66.746	71.259	69.201	76.315	69.345	77.202
b) A un mois au plus	3.319	4.873	6.112	5.532	6.477	5.629	6.566	5.556
c) A plus d'un mois	14.800	19.200	27.902	29.392	32.638	29.157	32.038	29.245
d) A plus d'un an	1.495	956	1.529	2.201	2.083	1.488	2.112	1.425
e) A plus de deux ans	2.097	1.975	2.495	2.671	2.455	3.029	2.469	2.943
f) Carnets de dépôts	13.730	14.115	14.613	17.937	16.527	24.432	16.868	25.617
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.738	1.591	1.721	1.994	1.938	2.099	1.956	2.056
Obligations et bons de caisse	6.891	7.573	8.619	11.060	10.385	11.288	10.511	11.350
Montants à libérer sur titres et participations	664	635	615	689	646	677	755	674
Divers	4.451	4.940	6.007	6.104	6.426	6.573	6.838	6.715
Total de l'exigible ...	138.811	152.028	188.907	205.208	200.313	235.679	203.592	238.305
C. Non exigible :								
Capital	5.746	6.201	6.520	7.636	7.299	8.169	7.627	8.169
Fonds indisponibles par prime d'émission	283	284	292	785	430	793	725	793
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	369	406	428	467	467	538	468	538
Réserve disponible	3.106	3.363	3.652	3.828	3.817	4.161	3.817	4.162
Provisions	106	170	120	156	130	185	129	185
Total du non exigible ...	9.610	10.424	11.012	12.872	12.143	13.846	12.766	13.847
Total du passif ...	148.421	162.452	199.919	218.080	212.456	249.525	216.358	252.152

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

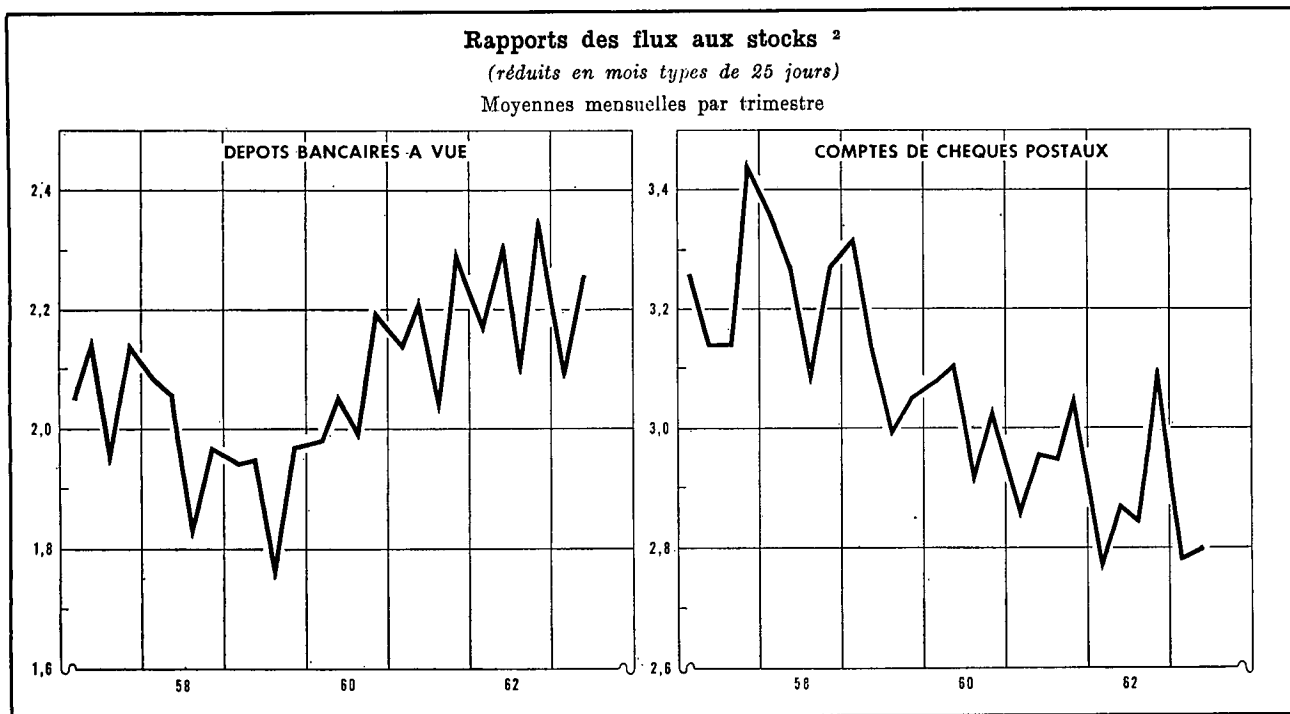
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières)	Avoirs des particuliers 2 (moyennes mensuelles ou mois)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,8	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1962 1 ^{er} trimestre	887	42,7	31,5	46,6	114,9	47,4	114,9	323,7	92
2 ^e trimestre	891	43,4	32,1	49,3	115,5	48,6	115,5	328,8	92
3 ^e trimestre	900	43,4	31,8	48,4	114,8	48,7	114,8	326,7	92
4 ^e trimestre	907	44,2	31,6	54,7	128,4	52,8	128,4	364,3	92
1963 1 ^{er} trimestre	913	48,8	34,5	52,1	127,5	52,9	127,5	359,8	93
2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,0	92
3 ^e trimestre	924	48,5	34,6	56,6	133,8	57,6	133,8	381,7	91
1962 Novembre	906	43,0	31,0	52,0	126,1	51,8	126,1	356,2	93
Décembre	907	46,1	32,4	60,4	134,3	53,9	134,3	382,9	93
1963 Janvier	909	51,2	34,7	56,9	132,5	53,9	132,5	375,8	92
Février	911	50,6	34,8	45,9	126,3	54,4	126,3	352,7	93
Mars	913	44,5	34,0	53,4	123,6	50,3	123,6	350,9	93
Avril	913	47,1	34,7	51,2	120,4	51,6	120,4	343,7	92
Mai	914	46,9	34,8	52,6	126,3	53,9	126,3	359,0	92
Juin	915	46,4	35,6	52,2	118,6	48,9	118,6	338,4	92
Juillet	917	53,5	35,3	69,1	159,6	69,8	159,6	458,0	93
Août	919	45,8	34,5	49,9	123,6	53,4	123,6	350,3	89
Septembre	924	46,2	34,0	50,8	118,2	49,5	118,2	336,7	92
Octobre	929	48,0	34,7	60,0	145,9	59,0	145,9	410,7	93
Novembre	931	45,9	34,9	51,5	127,4	53,0	127,4	359,2	92

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours ⁵	
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1962 1 ^{er} trimestre	110,1	94,6	204,7	2,24	2,18	2,78
2 ^e trimestre	123,4	99,2	222,6	2,28	2,31	2,87
3 ^e trimestre	112,3	98,0	210,3	2,12	2,10	2,84
4 ^e trimestre	130,1	105,3	235,4	2,36	2,34	3,09
1963 1 ^{er} trimestre	117,8	103,8	221,6	2,12	2,09	2,78
2 ^e trimestre	133,8	105,6	239,4	2,24	2,26	2,80
3 ^e trimestre	131,1	104,8	235,9	2,24	2,18	2,80
1962 Novembre	132,1	108,4	240,5	2,27	2,37	3,30
Décembre	135,1	108,1	243,2	2,40	2,40	3,09
1963 Janvier	122,4	103,6	226,0	2,28	2,19	2,75
Février	115,8	108,3	224,1	1,99	2,07	2,90
Mars	115,3	99,4	214,7	2,10	2,02	2,68
Avril	132,9	103,9	236,8	2,30	2,30	2,74
Mai	138,8	109,3	248,1	2,34	2,34	2,97
Juin	129,9	103,5	233,4	2,07	2,15	2,68
Juillet	143,6	113,2	256,8	2,47	2,38	2,93
Août	118,9	103,8	222,7	2,08	2,00	2,81
Septembre	130,7	97,5	228,2	2,17	2,17	2,66
Octobre	139,9	111,8	251,7	2,46	2,28	3,03
Novembre	138,2			2,16	2,25	

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthodes d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1 3	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
valeur nominale										
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1961 Janvier	6.617	20	1.200	750	1.802	6.966	...	—
Février	6.434	90	...	2.917	1.932	7.932	...	—
Mars	5.978	10	825	1.644	3.273	8.401	...	—
Avril	6.104	18	1.875	1.086	3.569	9.266	...	—
Mai	6.054	25	2.525	2.150	2.685	10.042	...	—
Juin	6.394	78	825	1.916	4.239	10.043	...	—
Juillet	6.288	9	100	3.131	3.272	9.442	...	—
Août	6.371	4.377	3.410	10.800	...	—
Septembre ...	6.448	6.391	2.267	11.701	...	—
Octobre	6.599	166	150	6.876	2.030	12.511	...	—
Novembre ...	6.613	...	150	8.004	2.169	13.605	...	—
Décembre	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	280	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...

1 Y compris les opérations à réméré.

2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

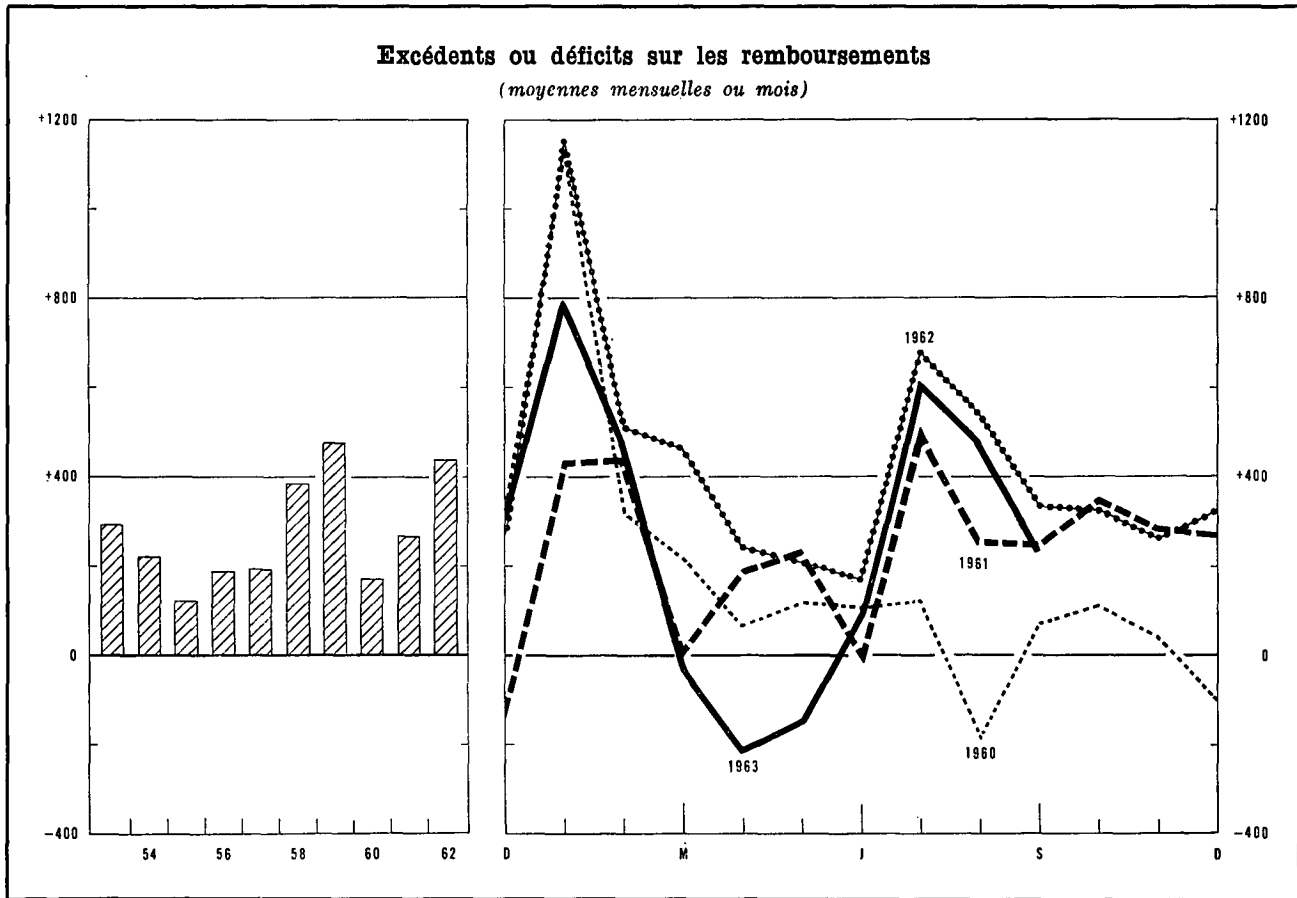
3 Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹	
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹	
Janvier	2.616	2.388	1.458	1.600	1.158	788	85.791	93.442
Février	1.965	2.020	1.456	1.556	509	464	86.300	93.906
Mars	2.193	2.016	1.725	2.047	468	- 31	86.768	93.875
Avril	2.003	p 2.038	1.757	p 2.251	246	p -213	87.014	p 93.662
Mai	2.093	p 2.148	1.878	p 2.298	215	p -150	87.229	p 93.512
Juin	2.152	p 2.188	1.975	p 2.092	177	p 96	87.406	p 93.608
Juillet	2.432	p 2.628	1.748	p 2.011	684	p 617	88.090	p 94.225
Août	2.149	p 2.245	1.609	p 1.763	540	p 482	88.630	p 94.707
Septembre	2.019	p 2.111	1.674	p 1.873	345	p 238	88.975	p 94.945
Octobre	2.188	p 2.285	1.850	p 2.083	338	p 202	89.313	p 95.147
Novembre	1.931	p 2.035	1.664	p 1.927	267	p 108	89.580	p 95.255
Décembre	2.254		1.923		330		92.654 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Disponible ¹	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	7,6	7,7	9,1	10,8	12,4	15,1
Avances à l'industrie	—	2,0	3,3	5,2	7,3	8,6
Crédit d'exportation	—	...	0,2	0,4	0,5	0,7
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,4	1,6	1,7	2,4	2,5	3,0
Certificats de Trésorerie	1,5	5,2	4,3	2,0	4,3	6,2
Prêts au jour le jour	1,3	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9
Total des placements provisoires ...	10,8	17,3	19,7	21,6	27,7	34,5
Placements définitifs :						
Rentés belges directes	18,4	17,3	19,7	20,0	20,2	23,4
Rentés belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	13,6	15,4	16,5	17,8	16,6	14,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6
et communes	1,5	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges	1,5	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
complémentaires aux prisonniers politiques, et	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
guerre	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,8	2,9	3,3	3,8	4,3	4,8
Crédit agricole	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8
Avances à la Société nationale du logement, aux	18,3	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0
sociétés agréées et aux communes en vue de la	18,3	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0
construction d'habitations sociales	18,3	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0
Total des placements définitifs ...	60,8	62,8	68,2	71,0	71,0	74,1

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	60,0	66,5	74,3	78,7	84,5	92,5
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,6	4,9	3,8	3,7	3,7	4,9
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	...
Total des dépôts sur livrets ...	65,0	71,8	78,5	82,8	88,5	97,6
Dépôts en comptes courants ²	1,9	3,5	3,7	3,0	3,4	4,1
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotations, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	6,2	6,7	7,3	7,9	8,7	9,4

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	7,2	7,5	7,7	7,3	7,1	6,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,1	10,1	11,0	11,6	12,5	13,9
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0
Obligations de sociétés belges	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9
Prêts hypothécaires	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	19,5	20,5	21,5	21,5	22,0	22,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	13,2	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4	13,6
Réserves mathématiques ²	6,7	7,4	8,2	8,8	9,4	10,1
Total ...	19,9	20,9	22,0	21,9	22,8	23,7

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) *Depuis 1957* :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation. En vertu de la loi du 5 avril 1962, cette gestion est reprise par la Caisse Nationale des Pensions pour Employés. Le transfert des fonds correspondant a été effectué en 1963 conformément à la situation de clôture au 31 décembre 1962.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 » et, ultérieurement, par la loi du 3 avril 1962, conçues selon le principe de la capitalisation.
- 1 Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	2,0	1,9	2,2	3,0	2,9	2,8
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,7	1,1	1,3	2,0	2,6	3,4
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	3,6	4,0	4,5	6,0	6,5	7,1
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,7	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9	5,3
Fonds de réserve	1,0	1,2	1,4	1,5	1,8	2,0

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers			Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public		
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique		Autres organismes parastatux	Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5
4 ^e trimest.	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 1 ^{er} trimest.	24,1	6,7	5,5	36,3	2,2	20,9	0,5	23,6	7,6	0,2	0,1	0,4	0,4	6,6	15,3	38,9
2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0
3 ^e trimest.	29,9	9,3	6,2	45,4	3,2	25,7	0,4	29,3	10,2	0,5	...	0,5	0,5	8,6	20,3	49,6

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	5,0	6,7	8,6	9,8	10,5	10,9
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	4,4	5,1	5,5	6,2	6,7	7,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o ¹	5,8	7,1	7,8	10,5	13,1	15,7
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,0	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6
Crédits commerciaux à moyen terme	1,1	1,0	0,8	0,8	1,3	1,0
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,7	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3
Crédits gérés pour compte de l'Etat ²	2,2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8
PASSIF						
Obligations	17,2	21,4	24,9	30,1	35,9	37,5
Bons de caisse	3,3	4,1	5,7	6,3	6,9	7,3
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,5	0,7	0,8	1,1	1,2	1,2

¹ Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

² Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements			Total	Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs			débiteurs		
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces			Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires								
(1)	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat		(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1953	1.221	2.565		2.418	4.983	136	4.748	4.884	1.320	20.049	1.160	1.966	406	13.230	
1954	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.785	349	15.518	
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061	
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934	
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.538	810	16.609	
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.537	638	19.044	
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016	
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451	
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917	
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.350	2.288	24.877	
1961 Octobre	3.336	627	153	178	958	59	781	840	3.454		5.268	1.758	1.182	1.982	
Novembre	3.454	443	94	132	669	28	659	687	3.436		5.553	2.026	1.036	1.363	
Décembre	3.436	497	145	133	775	35	723	758	3.453	46.849	5.231	1.737	1.341	1.617	
1962 Janvier	3.453	438	65	74	577	33	610	643	3.387		5.437	1.172	1.988	3.177	
Février	3.387	254	110	106	470	24	493	517	3.340		6.096	1.204	1.829	1.697	
Mars	3.340	448	129	122	699	33	681	714	3.325		6.275	1.614	1.796	2.488	
Avril	3.325	282	86	105	473	28	426	454	3.344		6.417	1.267	1.934	2.026	
Mai	3.344	392	97	114	603	34	545	579	3.368		6.968	1.729	1.491	1.593	
Juin	3.368	745	88	116	949	30	797	827	3.490		7.050	1.725	1.579	1.801	
Juillet	3.490	865	141	109	1.115	35	733	768	3.837		6.798	1.404	2.158	3.202	
Août	3.837	715	105	126	946	34	758	792	3.991		6.536	1.334	2.368	1.458	
Septembre	3.991	521	125	105	751	17	881	898	3.844		6.855	1.188	2.543	1.460	
Octobre	3.844	682	147	114	943	24	917	941	3.846		6.682	1.067	3.234	2.338	
Novembre	3.846	633	154	83	870	40	827	867	3.849		6.654	1.164	3.456	1.990	
Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247	
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781	
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944	
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992	
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401	
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743	
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574	
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470	
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121	
Septembre	4.549	692	112	110	914	16	922	938	4.525	57.066 ¹	7.736	1.726	3.002	1.842	
Octobre	4.525	689	148	192	1.029	38	1.053	1.091	4.463	57.385 ¹	7.323	1.628	2.892	2.589	

¹ Dont consolidation de déficits ordinaires des comptes commerciaux.

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,4	1,7	2,3	2,6	3,1	1,0	1,1	1,2	1,4	1,6
Prêts hypothécaires	7,1	7,8	9,0	10,5	11,4	1,8	2,0	2,3	2,7	3,2
Prêts sur police	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,9	3,5	4,8	5,3	5,7	2,8	3,1	3,2	3,4	3,6
Valeurs étrangères	0,5	0,8	1,3	1,9	1,5	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4
Titres garantis par le Congo	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	2,6	3,1	4,2	4,2	4,6	0,4	0,4	0,7	0,7	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,0	1,2	1,4	1,4	1,6	0,9	1,0	0,9	1,0	1,1
Titres des provinces et com-										
munes	1,7	1,7	1,4	1,7	1,8	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	6,4	7,2	7,2	7,4	8,1	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	2,5	1,7	2,1	2,2	2,3	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Total des valeurs mobilières ...	17,8	19,6	22,5	24,2	25,7	5,9	6,5	6,2	7,2	7,7

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	27,0	31,0	35,3	38,7	41,7	9,0	9,8	10,7	11,6	12,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1962 1 ^{er} trimestre .	2,67
2 ^e trimestre .	2,88
3 ^e trimestre .	3,13
4 ^e trimestre .	3,41
1963 1 ^{er} trimestre .	3,05
2 ^e trimestre .	2,99
3 ^e trimestre .	3,48

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	6,6		5,0		5,0		6,0		5,5		9,8		9,9		6,6		9,3	
Banques	2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0		10,4	
Institutions parastatales de crédit ..	0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2		1,7	
Total ...		10,1		8,3		7,0		5,6		6,1		16,6		15,3		11,8		21,4
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,0		3,4		3,7		3,5		5,1		5,0		3,2		2,5		3,0	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7		1,1	
Caisses de vacances annuelles	0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		-0,1		-0,1		-0,1	
Organismes d'assurances sur la vie ..	2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		6,8		4,9	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		0,1		0,2		0,2	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4		0,5	
Total ...		7,7		7,9		9,0		8,8		10,6		10,3		9,9		10,5		9,6
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	3,2		2,9		2,9		1,8		2,1		1,8		1,8		1,1		2,4	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	4,4		5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,2		9,9	
Constructions d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,4		12,5	
Total ...		14,0		15,4		17,0		15,7		18,0		18,3		20,6		21,7		24,8
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public	6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		13,4		17,0		13,8	
Total (1 à 4)		37,9		44,7		43,5		38,0		48,3		61,4		59,2		61,0		69,6
Doubles emplois ² ...	-0,5		0,6		0,2		-0,6		0,2		-1,4		0,6		0,1		0,1	
Total net (1 à 4) ...		37,4		45,3		43,7		37,4		48,5		60,0		59,8		61,1		69,7
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0		35,9	
Epargne nette	7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		5,2		5,2		7,7		8,4	
Total ...		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		35,9		42,7		44,3
Total général (1 à 5) ...		68,4		76,9		78,7		75,9		88,6		95,0		95,7		103,8		114,0

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement)	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1
	1958	18,2	8,9	0,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	2,8	0,7	2,1	4,0
3. Organismes paraétatiques de crédit	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	2,5	0,2	2,3	5,4
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	6,2	3,5	2,7	18,0
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	12,4	4,0	8,4	35,4
6. Congo et Ruanda-Urundi	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3
	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
	1961
	1962
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	6,2	3,5	2,7	17,7
	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	12,4	4,0	8,4	35,4
7. Rectifications à apporter pour :	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections :	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—
	1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—
	1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été reconstruite. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1950 : - 4,0; en 1957 : - 1,4; en 1958 : 11,4 ; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 8,9; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,8.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la cote officielle est prévue, y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission
Mois	Jour						
1961	Avril	13 R.T.T.	5,25 — 5,50	2 98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25 C.N.C.P.	5,25 — 5,50	2 98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ⁸
	Juin	8 Etat belge 1961-1973	5,25-5,50-5,75	4 98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	24 Ville d'Anvers	5,25-5,50-5,75-6,00	5 98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	2 Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75	6 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre	20 S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75	6 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 ⁸
	Décembre	11 Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75	6 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	1 Etat belge 1962-1982, 1 ^{re} série	5,00-5,25-5,50	7 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1 Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75	6 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29 R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50	7 98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2 S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50	7 99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28 Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50	7 99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14 Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25	8 100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27 Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50	7 100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24 Fonds des Routes	5,00 — 5,25	8 100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12 Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25	9 98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4 Etat belge 1963-1983, 1 ^{re} série	5,00 — 5,25	8 100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ¹⁰
	Avril	18 R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ¹⁰
	Mai	16 S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ¹⁰
	Mai	30 C.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50	11 100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ¹¹
	Juin	20 Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75	12 99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ¹⁰
	Septembre	3 Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80	13 99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ¹⁰
	Septembre	3 Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80	13 99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ¹⁰
	Octobre	8 Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75	12 98,50	à 10, 15 ou 20 ans	3.232	5,80 ¹⁰
	Octobre	8 Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	4.270	6,00 ¹⁰
	Novembre	18 Fonds des Routes 1963-1983	6,00	99,00	à 20 ans	2.500	6,12 ¹⁰
	Décembre	11 Ville de Brux. 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80	14 98,00	à 10 ou 20 ans	1.000	6,14 ¹⁰
	Décembre	11 Ville d'Anvers 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80	14 98,00	à 10 ou 20 ans	1.400	6,14 ¹⁰

1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

2 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.

3 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

4 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.

5 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.

6 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

7 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

8 Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

9 Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

10 Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

11 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.

12 Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.

13 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

14 Intérêts : 5,30 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montants émis (millions d'unités de monnaies étrangères)		Rendement moyen à l'émission
Mois	Jour							
1960	Janvier	12 Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M.	60	6,02
	Février	16 Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S.	50	4,72 ⁴
	Mars	18 Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S.	\$ 20	6,14 ⁴
	Mars	31 Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S.	\$ 5	6,08
	Mars	31 ² Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S.	\$ 28	6,09
	Mars	31 ² Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S.	\$ 7	6,10
1961	Mai	16 S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S.	50	4,50 ⁴
	Mai	18 Etat belge 1961-1981	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B.	75	4,75
	Juillet	3 Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B.	50	4,75
	Juillet	12 S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S.	\$ 3	5,00 ⁴
	Juillet	12 S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80		5,32 ⁴
	Octobre	3 Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B.	22	4,92
	Novembre	14 Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S.	\$ 30	5,61 ⁴
	Novembre	28 Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S.	\$ 25	5,88
	Décembre	12 Sabena 1961-1981 ⁵	5,00	100,0	20 ans	FLux	250	5,06
1962	Mars	27 Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S.	\$ 30	5,55
1963	Mai	10 Etat belge	4,875	100,0	3, 4 et 5 ans	U.S.	\$ 20	4,97 ^{4,6}

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.

3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.

4 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

5 Emprunt de conversion.

6 Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directs									Dettes indirectes	Dettes totales ²
	intérieure					extérieure					
	Consolidée y compris E.A.M. ¹	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²	Total de la dette directe ²		
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961 Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8
Février	222,9	18,4	72,2	33,0	346,5	18,8	26,9	45,7	392,2	25,4	417,6
Mars	222,6	18,4	75,1	32,0	348,1	18,7	26,4	45,1	393,2	25,4	418,6
Avril	221,1	20,4	79,7	33,3	354,5	20,1	23,4	43,5	398,0	25,4	423,4
Mai	220,9	20,2	80,5	32,7	354,3	20,1	23,2	43,3	397,6	25,3	422,9
Juin	220,7	20,0	82,4	32,7	355,8	19,9	20,1	40,0	395,8	25,3	421,1
Juillet	223,8	20,0	79,3	34,0	357,1	19,8	19,9	39,7	396,8	25,2	422,0
Août	223,6	20,0	82,0	32,3	357,9	19,8	19,0	38,8	396,7	25,2	421,9
Septembre	223,4	20,0	82,8	32,4	358,6	19,7	18,4	38,1	396,7	25,2	421,9
Octobre	222,9	22,0	82,3	33,1	360,3	19,7	17,0	36,7	397,0	27,5	424,5
Novembre	232,2	20,9	76,3	33,0	362,4	19,7	16,7	36,4	398,8	27,5	426,3
Décembre	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Janvier	250,7	16,7	56,1	37,4	360,9	19,5	18,1	37,6	398,5	27,5	426,0
Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8
Septembre	256,7	15,7	58,3	35,2	365,9	18,7	25,1	43,8	409,7	27,1	436,8
Octobre	263,5	13,3	55,9	37,4	370,1	18,6	26,6	45,2	415,3	27,0	442,3
Novembre	262,3	13,7	57,1	35,1	368,2	18,6	27,4	46,0	414,2	27,9	442,1

¹ E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat 2	158,6	170,6	187,7	204,2	216,2	53,3	48,7	45,9	44,9	42,5	211,9	219,3	233,6	249,1	258,7
2. Organismes publics de crédit non monétaires.	55,0	64,9	74,2	84,5	96,1	13,6	15,6	17,3	18,8	20,3	68,6	80,5	91,5	103,3	116,4
3. Paraétatiques d'exploitation	24,1	23,6	26,8	26,3	25,5	3,5	4,1	5,3	5,5	6,0	27,6	27,7	32,1	31,8	31,5
4. Fonds de pension	—	—	—	—	—	1,8	3,1	4,4	6,0	7,6	1,8	3,1	4,4	6,0	7,6
5. Secteur public non compris ailleurs	25,0	26,2	27,0	26,2	25,7	7,2	8,3	9,2	9,9	10,2	32,2	34,5	36,2	36,1	35,9
B. Trésor congolais (fonds publics congolais)															
	9,0	12,8	12,2	10,8	10,8	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	10,4	14,1	13,5	12,1	12,1
Total ...	271,7	298,1	327,9	352,0	374,3	80,8	81,1	83,4	86,4	87,9	352,5	379,2	411,3	438,4	462,2

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers 3	148,0	163,5	180,3	194,8	207,1	10,8	9,9	8,7	6,7	6,6	158,8	173,4	189,0	201,5	213,7
2. Paraétatiques d'exploitation	1,7	1,7	2,2	2,5	2,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,9	1,9	2,4	2,7	3,0
3. Secteur public non compris ailleurs 4	1,5	1,4	1,6	1,8	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6	1,5	1,7	1,9	1,7
4. Sécurité Sociale	1,2	1,1	1,0	1,0	1,2	0,6	0,6	0,6	1,0	1,0	1,8	1,7	1,6	2,0	2,2
B. Etranger : Congo et Ruanda-Urundi 5															
	4,0	4,1	4,0	3,4	2,6	1,4	1,1	0,7	0,3	0,3	5,4	5,2	4,7	3,7	2,9
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires 6	25,4	31,5	35,4	35,7	41,1	38,4	36,5	36,3	37,7	37,6	63,8	68,0	71,7	73,4	78,7
2. Fonds des Rentes	4,1	3,3	4,5	6,6	6,9	—	—	—	—	—	4,1	3,3	4,5	6,6	6,9
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	34,0	34,6	38,8	40,7	41,9	11,7	12,7	13,6	14,8	14,2	45,7	47,3	52,4	55,5	56,1
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	47,4	51,4	53,6	58,4	60,8	17,5	20,0	23,2	25,6	27,9	64,9	71,4	76,8	84,0	88,7
5. Organismes publics de crédit non monétaires	4,4	5,5	6,5	7,1	8,3	0,1	—	—	—	—	4,5	5,5	6,5	7,1	8,3
Total ...	271,7	298,1	327,9	352,0	374,3	80,8	81,1	83,4	86,4	87,9	352,5	379,2	411,3	438,4	462,2

1 Sont considérés comme titres généralement accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire).

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Ruanda-Urundi ».

4 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

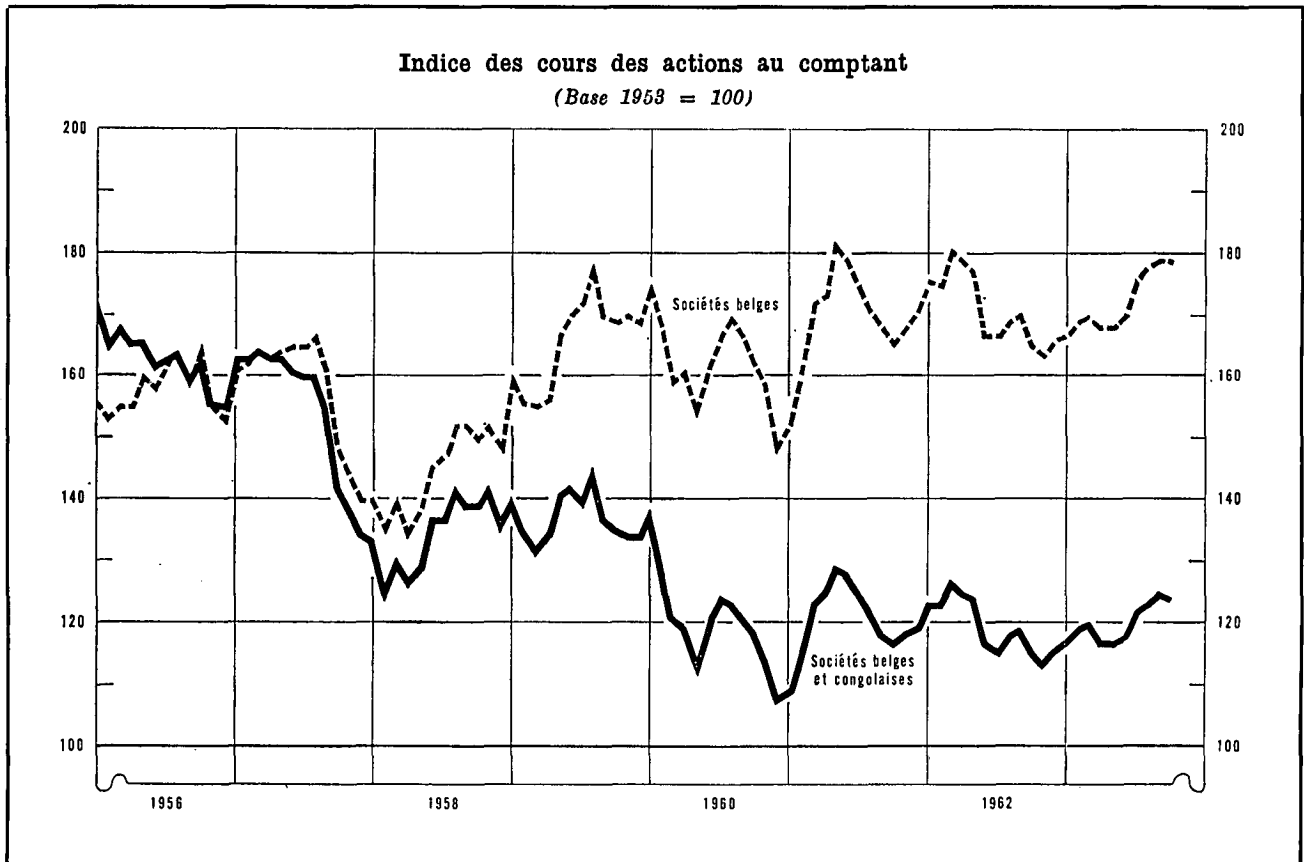
5 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances - (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3	
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges			
(Base 1953 = 100) 2 4						
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	4,2	n.d.
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1
1962 Moyenne mensuelle .	82	119	171	113	3,2	3,2

	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963
Janvier	97	93	123	117	176	167	116	113	3,3	2,9	3,1	3,2
Février	96	89	123	119	175	169	117	117	3,3	2,9	3,1	3,1
Mars	113	79	127	120	181	170	119	116	3,2	2,9	3,1	3,2
Avril	104	89	125	117	179	168	117	114	3,2	2,9	3,1	3,2
Mai	109	83	124	117	177	168	117	114	3,3	2,8	3,2	3,1
Juin	85	83	117	118	167	170	112	114	3,3	2,7	3,3	3,0
Juillet	62	89	116	122	167	176	110	116	3,1	2,5	3,2	2,9
Août	58	84	118	123	169	178	110	118	3,1	2,5	3,2	2,8
Septembre	63	87	119	125	170	179	113	119	3,1	2,5	3,1	2,8
Octobre	65	85	115	124	165	179	107	116	3,1	2,4	3,2	2,8
Novembre	67	95	113	125	162	182	108	117	3,0	2,4	3,2	2,7
Décembre	70		116	126	166	184	111	117	3,1	2,4	3,2	2,7

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vis au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	p10.800	447

Sociétés financières et immobilières ⁵

1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	247
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.534	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	p12.928	602

Industrie des fabrications métalliques

1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	p 1.856	117

Métallurgie du fer

1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	53	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	p 5.437	286

Industrie textile

1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	p 346	24

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Detta obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	<i>p</i> 751	52
Industrie chimique									
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	<i>p</i> 962	66
Electricité									
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	..	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	<i>p</i> 6.997	340
Industrie du charbon									
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	<i>p</i> 398	27
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}									
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.585
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	<i>p</i> 45.172	2.259

Notes : Voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	p 1.019	35

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	p46.191	2.294

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 5 premiers mois	9.500	116,5	71,2	15,7	3,1	8,5	1,0
6 premiers mois	11.429	131,2	82,7	18,2	3,4	9,6	1,3
7 premiers mois	12.018	137,3	87,5	19,2	3,5	10,1	1,5
8 premiers mois	12.226	138,7	88,2	19,4	3,5	10,2	1,6
9 premiers mois	12.601	140,1	89,6	19,6	3,5	10,3	1,7
10 premiers mois	13.183	150,0	94,2	20,9	3,7	11,2	1,9
11 premiers mois	13.550	163,5	102,7	23,1	3,8	12,3	2,1
12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 Janvier	151	4,0	1,0	0,4	...	0,2	0,4
2 premiers mois	390	4,8	2,9	1,0	...	0,8	0,8
3 premiers mois	2.198	19,9	12,9	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	p 103	2,2	0,7	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	p 263	2,9	2,5	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	p 1.660	19,9	11,4	3,1	0,4	2,1	0,6
4 premiers mois	p 4.089	52,3	29,4	7,7	0,9	4,2	0,8

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 5 premiers mois	96	20,9	11,3	5,5	0,2	3,5	...
6 premiers mois	201	31,4	14,0	6,4	0,5	4,0	...
7 premiers mois	246	35,0	15,7	6,7	0,6	4,2	...
8 premiers mois	256	35,3	15,8	6,7	0,7	4,2	...
9 premiers mois	267	36,4	16,3	6,8	0,7	4,2	0,1
10 premiers mois	298	37,5	16,5	7,0	0,7	4,3	0,1
11 premiers mois	316	39,7	17,4	7,1	0,8	4,4	0,1
12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 Janvier	3
2 premiers mois	8	0,1
3 premiers mois	17	0,3	0,1
4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	p 2
2 premiers mois	p 6	0,1
3 premiers mois	p 24	1,7	0,6
4 premiers mois	p 45	2,8	0,9

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 5 premiers mois	9.596	137,4	82,5	21,2	3,3	12,0	1,0
6 premiers mois	11.630	162,6	96,7	24,6	3,9	13,6	1,3
7 premiers mois	12.264	172,3	103,2	25,9	4,1	14,3	1,5
8 premiers mois	12.482	174,0	104,0	26,1	4,2	14,4	1,6
9 premiers mois	12.868	176,5	105,9	26,4	4,2	14,5	1,8
10 premiers mois	13.481	187,5	110,7	27,9	4,4	15,5	2,0
11 premiers mois	13.866	203,2	120,1	30,2	4,6	16,7	2,2
12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 Janvier	154	4,0	1,0	0,4	...	0,2	0,4
2 premiers mois	398	4,9	2,9	1,0	...	0,8	0,8
3 premiers mois	2.215	20,2	13,0	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	p 105	2,2	0,7	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	p 269	3,0	2,5	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	p 1.684	21,6	12,0	3,1	0,4	2,1	0,6
4 premiers mois	p 4.134	55,1	30,3	7,7	0,9	4,2	0,8

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I., et la Sabena.⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels
(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	<i>p</i> 6.016	1.667	1.645	22	844	866	<i>p</i> 6.918	12.660
1962	<i>p</i> 19.173	7.519	3.138	1.845	1.293	1.747	3.040	10.559	15.477

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	269	<i>p</i> 127	...	85	— 85	— 24	— 109	<i>p</i> — 17	— 64
1962	<i>p</i> 398	195	...	36	— 36	...	— 36	159	159

Total général

1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.514	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.282	<i>p</i> 6.143	1.667	1.730	— 63	820	757	<i>p</i> 6.901	12.596
1962	<i>p</i> 19.571	7.714	3.138	1.881	1.257	1.747	3.004	10.718	15.636

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)
1960 6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	3.681	777	4.458	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.172	6.519	1.840	8.359	399	196	...	196
1962 Avril	1.088	687	1.132	1.819
Mai	1.314	707	160	867	37	1	...	1
Juin	1.113	216	52	268
Juillet	5.111	1.027	23	1.050
Août	570	457	3	460
Septembre	1.573	723	...	723	139	165	...	165
Octobre	1.202	790	...	790
Novembre	958	155	50	205	4
Décembre	3.067	490	200	690
1963 Janvier	422	129	102	231
Février	500	200	100	300
Mars p	688	365	...	365
Avril p	1.545	1.046	1.000	2.046
Mai p	1.955	619	...	619
Juin p	1.338	272	...	272
Juillet p	755	203	...	203
Août p	541	161	...	161
Septembre p	1.632	607	...	607
Octobre p	1.211	394	...	394
Novembre p	1.914	242	...	242

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

I. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (3) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1954	2.330	...	21	2.985	19	2.295	2.733	289	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	943	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1963	1.585	202	1.641	...	1.600	122	1.706	...	3.428	49
1962 2 ^e trimestre	1.507	939	...	1.979	1.489	...	1.660	1.276	4.425	243
1962 3 ^e trimestre	1.198	1.573	3	1.640	1.953	...	1.083	1.378	4.414	...
1962 4 ^e trimestre	1.509	820	26	1.431	1.279	...	1.134	1.373	3.786	92
1963 1 ^{er} trimestre	1.780	221	46	1.651	1.430	163	1.198	907	3.698	174
1963 2 ^e trimestre	1.608	373	25	1.609	1.822	56	1.000	737	3.615	20
1963 3 ^e trimestre	1.115	169	64	1.493	1.766	19	591	465	2.841	3
1963 4 ^e trimestre	1.855	51	1.678	...	1.384	252	1.948	...	3.584	...
1962 Décembre	1.758	1.100	43	1.364	1.479	...	1.272	1.514	4.265	...
1963 Janvier	1.996	463	5	1.667	1.505	...	1.668	958	4.131	...
1963 Février	1.438	139	40	1.746	1.397	11	1.138	817	3.363	186
1963 Mars	1.880	45	95	1.544	1.382	478	765	939	3.564	345
1963 Avril	1.913	222	15	1.260	1.536	163	1.078	633	3.410	14
1963 Mai	1.630	515	29	1.913	1.994	...	1.119	974	4.087	44
1963 Juin	1.246	382	31	1.662	1.948	...	784	589	3.321	...
1963 Juillet	944	343	40	1.471	1.713	...	511	574	2.798	9
1963 Août	1.058	52	119	1.737	1.926	5	672	363	2.966	...
1963 Septembre	1.358	96	35	1.276	1.662	55	599	449	2.765	...
1963 Octobre	1.800	...	1.544	...	1.171	420	1.753	...	3.344	...
1963 Novembre	1.114	60	1.950	...	1.767	159	1.198	...	3.124	...
1963 Décembre	2.585	100	1.577	...	1.271	153	2.838	...	4.262	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1962 1 ^{er} trimestre	39	3	146	488	175	491	321	276	64	767	385
2 ^e trimestre	39	3	169	474	182	477	351	282	65	759	416
3 ^e trimestre	39	3	172	436	198	439	370	276	68	715	438
4 ^e trimestre	39	3	143	504	231	507	374	304	73	811	447
1963 1 ^{er} trimestre	39	3	140	451	206	454	346	285	72	739	418
2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
3 ^e trimestre	39	2	112	508	239	510	351	312	72	822	423
1962 Novembre	39	3	137	473	225	476	362	291	70	767	432
Décembre	39	2	152	510	232	512	384	300	75	812	459
1963 Janvier	39	3	167	513	222	516	389	297	78	813	467
Février	39	3	121	360	191	363	312	274	69	637	381
Mars	39	2	132	480	206	482	338	284	68	766	406
Avril	39	3	126	519	221	522	347	318	75	840	422
Mai	39	3	158	526	209	529	367	322	74	851	441
Juin	39	2	116	471	188	473	304	284	65	757	369
Juillet	39	3	118	546	272	549	390	340	76	889	466
Août	39	2	112	468	225	470	337	283	66	753	403
Septembre	39	2	106	509	220	511	326	314	72	825	398
Octobre	39	2	134	596	283	598	417	352	80	950	497
Novembre	39	2	103	512	232	514	335	300	69	814	404

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1959 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		Certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 366 jours	autres effets publics	
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 366 jours 1				
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %		Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,—	
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75	»		»	5,75	
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50	»		»	5,50	
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	»		»	5,25	
30 octobre	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—	»		»	5,—	
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	»		»	4,75	
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25	»		»	5,—	
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»		»	6,25	
		représentatives									
		d'importations	d'exportations								
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»		6,25	
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	»		6,—	
								Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours	
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courtir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 31 décembre 1963.

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyenne 1	
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1963	2,28
1963 Janvier	2,32
Février	1,76
Mars	1,77
Avril	1,78
Mai	2,07
Juin	2,19
Juillet	2,87
Août	2,49
Septembre	2,55
Octobre	2,16
Novembre	2,78
Décembre	2,73

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 6		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
						1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1962 Déc. ...	2,50	2,75	3,—	—	3,30 3,27	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1963 Janv. .	2,50	2,75	3,—	—	3,30 3,30	5 févr. .	3,390	3,400	3,450
Févr. .	2,50	2,75	3,—	—	3,35 3,35	5 mars .	3,400	3,449	3,500
Mars ...	2,50	2,75	3,—	—	3,35 3,35	2 avril .	3,451	3,505	3,550
Avril ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40 3,40	7 mai .	3,500	3,542	3,588
Mai ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40 3,40	4 juin .	3,541	3,600	3,650
Juin ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40 3,40	2 juillet	3,566	3,600	3,675
Juillet .	2,80	3,10	3,40	—	3,75 3,65	6 août .	3,875	3,900	4,000
Août ...	2,80	3,10	3,40	—	3,80 3,80	3 sept. .	3,900	3,950	4,037
Sept. .	2,85	3,15	3,45	—	3,85 3,82	8 sept. .	4,075	4,200	4,120
Oct. ...	3,25	3,50	3,75	—	4,— 3,92	12 nov. .	*	*	4,500
Nov. ...	3,30	3,60	3,90	—	4,20 4,18	10 déc. .	*	4,600	4,750
Déc. ...	3,50	3,80	4,10	—	4,35 4,31				

1 Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 16 novembre 1959, moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

Nous signalons que l'I.R.C. établit ses moyennes en comptant le nombre total de jours du mois.

2 Cfr. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8023).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000, 5.000 et 4.820 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 0,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

6 Les taux donnés pour les adjudications des certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois sont des taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés, tandis que le taux donné pour les certificats de trésorerie B et les certificats du Fonds des Rentes est un taux unique valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 ¹ Compte de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	jusqu'à 200.000 F	au-delà de 200.000 F	3,00 2,00
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F	3,00 ³ 2,00
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00	3,00 ³ 2,00
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
1962 Décembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
1963 Janvier	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ³	2,00 ³	2,75 ³ 2,00 ³
Février	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ³	2,00 ³	2,75 ³ 2,00 ³
Mars	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ³	2,00 ³	2,75 ³ 2,00 ³
Avril	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ³	2,00 ³	2,75 ³ 2,00 ³
Mai	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Juin	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Juillet	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Août	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Septembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Octobre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³
Décembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	3,00 ³ 2,00 ³

¹ Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — ² De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — ³ Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1963 Janvier	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94
Février	4,03	4,32	4,28	4,71	4,82	4,70
Mars	4,02	4,38	4,27	4,64	4,70	4,62
Avril	4,01	4,67	4,42	4,90	4,83	4,83
Mai	4,00	4,59	4,41	4,91	4,85	4,84
Juin	4,00	4,60	4,51	4,94	4,88	4,88
Juillet	4,03	4,71	4,54	5,03	4,92	4,94
Août	4,02	4,71	4,50	5,03	4,95	4,95
Septembre	4,02	4,74	4,47	5,02	4,95	4,94
Octobre	4,02	4,84	4,67	5,12	5,01	5,03
Novembre	4,03	4,89	4,82	5,17	5,08	5,09
Décembre	4,03	4,99	4,87	5,26	5,16	5,18
1964 Janvier	4,04	5,04	4,92	5,32	—	—

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — ² Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 6, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—									15	2,50
Mai											17	4,25	11	5,—		
Juillet ...											16	5,—				
Août			23	3,50	12	5,—										
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50					15	3,—				
Novembre .			7	2,50			20	4,—								
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—					6	4,50		
Avril							26	4,50			25	4,—	8	4,—		
Juin																
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50	18	3,50		
Juin													14	4,—		
Juillet ...			17	3,50												
Novembre .					15	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—				

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 8 novembre	1963 7 novembre	1962 6 décembre	1963 5 décembre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	3.969	5.744	9.985	13.355	13.484	17.038	13.961	17.279
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	1.314	2.546	2.546	2.605	2.546	2.634
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>				2.204	2.204	2.263	2.204	2.263
<i>Autres opérations</i>				342	342	342	342	371
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	—	—	—	630	—	630
Monnaies divisionnaires	101	23	18	8	17	21	15	17
Comptes courants postaux	669	561	553	481	577	717	693	851
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	2.640	901	2.358	3.221	3.448	3.915	4.199	4.350
Portefeuille d'escompte	16.392	18.851	18.675	20.608	17.460	17.184	16.694	16.750
<i>Effets escomptés sur la France</i>	4.232	5.118	5.846	6.310	5.522	6.000	5.326	6.389
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ⁴	699	878	797	1.223	941	384	1.082	692
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	11.460	12.854	12.031	13.074	10.997	10.800	10.286	9.769
Effets négociables achetés en France ⁵	2.827	3.554	2.878	2.412	2.278	3.943	2.488	3.297
Avances à 30 jours sur effets publics ...	169	205	187	166	152	114	156	94
Avances sur titres	83	70	74	67	64	78	68	75
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	863	529	553	870	480	665	444	620
Divers	627	764	834	885	772	1.143	756	1.184
Total ...	39.162	42.680	48.251	54.391	51.050	57.825	51.792	57.553

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	34.947	39.320	44.348	50.082	47.672	53.786	47.827	53.590
Comptes créditeurs :	2.943	2.066	2.590	2.718	1.854	2.198	2.392	2.046
<i>Compte courant du Trésor public</i>	1	...	1	1	1	1	...
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>				200	169	212	158	206
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i>)	1.965	967	1.561	1.291	701	791	678	710
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	978	1.098	1.029	1.226	983	1.194	1.555	1.130
Capital de la Banque	150	150	150	150	150	250	150	250
Divers	1.122	1.144	1.163	1.441	1.374	1.591	1.423	1.667
Total ...	39.162	42.680	48.251	54.391	51.050	57.825	51.792	57.553

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 10 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1988.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1960 29 February	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1962 7 November	1963 6 November	1962 5 December	1963 4 December
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.136	2.237	2.313	2.338	2.313	2.438	2.413	2.538
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	2	1
Amount of Fiduciary Issue	2.150	2.250	2.325	2.350	2.325	2.450	2.425	2.550
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.150	2.250	2.325	2.350	2.325	2.450	2.425	2.550

Notes Issued :								
In Circulation	2.116	2.212	2.302	2.309	2.298	2.421	2.371	2.495
In Banking Department	34	38	23	41	27	29	54	55
Total ...	2.150	2.250	2.325	2.350	2.325	2.450	2.425	2.550

Banking Department

Government Securities	274	425	507	266	342	246	278	179
Other Securities :								
Discounts and Advances	33	28	44	54	48	70	68	78
Securities	20	19	20	22	20	22	20	22
Notes	34	38	23	41	27	29	54	56
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	362	511	595	384	438	368	421	336

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	3	3	3
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	12	18	13	11	9	11	10	10
Special Deposits	—	155	241	—	81	—	81	—
Other Deposits :								
Bankers	264	251	249	280	261	269	242	236
Others Accounts	67	68	73	74	69	70	70	72
Total ...	362	511	595	384	438	368	421	336

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1959 31 December	1960 31 December	1961 31 December	1962 31 December	1962 7 November	1963 6 November	1962 5 December	1963 4 December
ASSETS								
Gold certificate account	18.186	16.413	15.445	14.430	14.481	13.957	14.465	13.928
Redemption fund for F.R. notes	978	1.066	1.170	1.266	1.208	1.348	1.240	1.378
Total gold certificates reserves ...	19.164	17.479	16.615	15.696	15.689	15.305	15.705	15.306
F.R. notes of other Banks	524	525	—	—	—	—	—	—
Cash	359	363	320	288	351	279	315	233
Discounts and advances	458	33	130	38	579	262	191	121
Industrial loans	—	—	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	44	54	48	52	34	43	39	43
Held under repurchase agreement	31	20	3	58	—	24	—	5
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	2.606	2.900	3.193	2.442	2.393	3.574	2.244	4.343
Certificates	10.507	9.060	1.699	13.182	9.527	10.712	13.185	7.066
Notes	11.010	12.481	19.984	10.717	13.924	14.033	10.764	17.729
Bonds	2.484	2.543	3.846	4.137	4.283	4.620	4.082	4.645
Total bought outright ...	26.607	26.984	28.722	30.478	30.127	32.939	30.275	33.783
Held under repurchase agreement	41	400	159	342	197	360	10	193
Total U.S. Government securities ...	26.648	27.384	28.881	30.820	30.324	33.299	30.285	33.976
Total loans and securities	27.181	27.491	29.062	30.968	30.937	33.628	30.515	34.145
Due from foreign banks	—	—	—	—	—	—
Cash items in process of collection	6.438	6.809	6.125	6.518	4.783	5.934	5.422	6.003
Bank premises	100	108	111	104	105	104	105	104
Other assets	262	209	237	357	622	524	367	295
Total assets ...	54.028	52.984	52.470³	53.931³	52.487³	55.274³	52.429³	56.086³
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	28.262	28.449	28.802	30.151	29.364	31.301	29.956	32.162
Deposits :								
Member bank reserves	18.174	17.080	17.387	17.454	16.696	16.971	16.211	17.139
U.S. Treasurer - general account	504	485	465	597	325	676	359	586
Foreign	345	217	279	247	194	157	218	152
Other	693	554	320	424	319	187	316	203
Total deposits ...	19.716	18.336	18.451	18.722	17.534	17.991	17.104	18.080
Deferred availability cash items	4.847	4.941	3.825	3.584	4.043	4.327	3.820	4.186
Other liabilities and accrued dividends ...	29	32	59	73	76	93	78	94
Total liabilities ...	52.854	51.758	51.137	52.530	51.017	53.712	50.958	54.522
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	388	409	445	467	464	490	465	492
Surplus	775	817	888	934	888	934	888	934
Other capital accounts	11	118	138	118	138
Total liabilities and capital accounts ...	54.028	52.984	52.470³	53.931³	52.487³	55.274³	52.429³	56.086³
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	82	230	126	86	67	105	87	101
Industrial loan commitments	—	—	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined ...	39,9 %	37,4 %	34,8 %	31,8 %	33,2 %	30,8 %	33,1 %	30,3 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liabilities combined » includes \$ 817 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F.R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified.

In « the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1959 31 december	1960 31 december	1961 31 december	1962 31 december	1962 5 november	1963 4 november	1962 10 december	1963 9 december
ACTIVA								
Goud	4.281	5.487	5.698	5.698	5.698	5.698	5.698	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	786	1.107	484	586	661	1.104	593	1.176
Buitenlandse betaalmiddelen	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	71	40	14	7	9	4	9	6
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	6	...	48
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	547	249	523	597	286	523	311	523
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	62	12	52	72	6	4	15	5
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	35	51	21	13	17	18	15	16
Belegging van kapitaal en reserves	165	174	183	183	188	187	188	187
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	12	12	8	10	11	12	12	14
Totaal ...	5.967	7.133	7.032	7.167	6.877	7.551	6.842	7.626

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	4.513	4.900	5.279	5.758	5.393	5.980	5.383	5.883
Bankassigntaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.139	1.603	1.421	1.036	1.111	1.133	1.092	1.407
<i>'s Rijks schatkist</i>	528	934	995	620	519	994	458	1.076
<i>Banken in Nederland</i>	484	519	283	283	646	101	489	292
<i>Andere ingezetenen</i>	127	150	143	133	146	38	145	39
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	65	59	77	112	118	166	114	73
<i>Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen</i> ...	56	48	71	106	112	163	109	72
<i>Andere niet-ingezetenen</i>	9	11	6	6	6	3	5	1
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	6	320	14	18	15	29	15	20
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	152	164	168	168	168	168	168	168
Diverse rekeningen	72	67	53	55	52	55	50	55
Totaal ...	5.967	7.133	7.032	7.167	6.877	7.551	6.842	7.626

N. B. Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	105	110	69	63	62	61	62	61
--	-----	-----	----	----	----	----	----	----

XX · 6. — BANCA D'ITALIA*(miliardi di lire)*

	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre	1962 dicembre	1962 agosto	1963 agosto	1962 settembre	1963 settembre
Oro in cassa	5	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	—	—	—	—	—	—	—
Cassa ¹	11	10	13	12	13	29	11	28
Portafoglio ²	430	443	500	616	517	642	549	645
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	46	64	107	260	115	295	129	288
Prorogati pagamenti	—	7	6	12	1	32	...	40
Ufficio italiano dei cambi	—	1.257	1.810	2.146	1.907	2.184	1.916	2.132
Disponibilita in divisa all'estero	62	63	63	63	63	65	63	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	70	75	83	244	100	197	103	155
Immobili
Debitori diversi	2.191	119	123	132	180	142	169	161
Partite varie	3	2	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	64	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	485	485	485	485	440	485	440
Emissioni per forze alleate	145	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	128	20	—	—	—	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	—	—	—	—	—	47
Servizi diversi per conto dello Stato	—	—	1
Spese	44	43	45	56	30	40	33	43
Totale attivo ...	3.557	3.652	4.236	5.026	4.411	5.066	4.458	5.043
Circolazione dei biglietti ⁴	2.237	2.424	2.779	3.235	2.736	3.265	2.802	3.313
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	28	23	39	43	20	21	17	22
Conti in correnti liberi	130	117	118	122	78	54	75	44
Conti correnti vincolati	772	694	797	988	749	1.303	803	1.337
Creditori diversi	173	170	189	237	249	237	240	252
C/c servizio tesoreria	146	159	263	320	530	121	461	—
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	17	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	5	16	—	18	12	17	20	23
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	3	4	4	4	5	4	5
Fondo di riserva straordinario	2	2	2	2	2	3	2	3
Rendite	45	44	45	57	31	40	34	44
Totale passivo e patrimonio ...	3.557	3.652	4.236	5.026	4.411	5.066	4.458	5.043
Depositanti di titoli e valori	3.604	4.407	4.775	4.845	5.521	4.493	5.091	4.800
¹ Comprese monete di Stato	8	5	6	8	8	7	8	7
² Compreso finanziamento ammassi	—	437	482	588	491	581	533	583
³ Comprese operazioni con privati	—	3	3	4	5	2	5	2
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	2	2	3	2	2	2	—
⁵ Compresi vaglia e assegni	16	14	21	18	13	14	12	14

XX · 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1960 31. Dezember	1961 31. Dezember	1962 31. Dezember	1962 7. November	1963 7. November	1962 7. Dezember	1963 6. Dezember
AKTIVA							
Gold	12.286	14.426	14.490	14.447	15.064	14.488	15.125
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	15.905	11.387	10.929	11.252	12.341	11.222	12.981
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	157	292	329	221	316	260	338
Kredite an internationalen Einrichtungen und Konsolidierungskredite	3.657	2.442	2.289	2.307	2.140	2.304	2.137
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	1.993	1.038	897	911	764	908	761
<i>b) an Weltbank</i>	1.560	1.342	1.342	1.342	1.342	1.342	1.342
Deutsche Scheidemünzen	91	57	45	66	93	42	74
Postcheckguthaben	193	281	546	196	186	132	137
Inlandswechsel	1.283	1.146	1.967	973	1.171	1.357	1.654
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	137
Lombardforderungen	419	220	158	33	32	23	71
Kassenkredite	79	167	739	107	511	15	896
Wertpapiere	324	1.484	1.369	1.417	1.222	1.416	1.220
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.561	3.432	4.958	3.689	3.933	4.194	3.740
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	1.387	2.636	2.156	2.146	2.274	2.156	2.284
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	—	3.778	3.703	3.703	3.595	3.703	3.595
Sonstige Aktiva	370	307	253	389	415	368	366
	39.849	42.055	43.931	40.946	43.293	41.680	44.618

PASSIVA

Banknotenumlauf	20.470	22.992	24.147	22.273	23.975	24.266	26.037
Einlagen von	16.696	16.600	16.795	16.024	16.562	14.748	15.769
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter) ...</i>	13.036	11.615	12.232	11.006	11.721	10.436	11.778
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	3.440	4.733	4.284	4.764	4.564	4.077	3.736
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	220	252	279	254	277	235	255
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	447	368	374	381	285	385	314
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	282	274	353	359	233	362	281
<i>Sonstige</i>	165	94	21	22	52	23	33
Rückstellungen	806	867	950	950	1.076	950	1.076
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	562	588	638	638	701	638	701
Sonstige Passiva	578	350	737	390	404	403	431
	39.849	42.055	43.931	40.946	43.293	41.680	44.618

XX . 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 7 novembre	1963 7 novembre	1963 7 décembre	1963 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	8.369	9.455	11.078	11.543	10.606	10.915	10.487	10.936
Devises	535	583	842	867	773	1.034	795	974
Portefeuille effets sur la Suisse	58	53	70	124	64	66	58	85
<i>Effets de change</i>	58	53	70	79	64	66	58	64
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i>	45	21
Avances sur nantissement	40	38	66	72	14	15	29	31
Bons du Trésor de l'étranger en FS	—	—	—	207	207	207	207	207
Titres	44	43	43	43	43	50	43	50
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	17	16	16	...	16	...
<i>autres</i>	44	42	26	27	27	50	27	50
Correspondants :	52	52	65	88	21	31	25	20
<i>en Suisse</i>	45	45	58	78	11	13	11	9
<i>à l'étranger</i>	7	7	7	10	10	18	14	11
Autres postes de l'actif	28	30	30	41	40	51	43	49
Total ...	9.126	10.254	12.194	12.985	11.768	12.369	11.687	12.352

PASSIF								
Fonds propres	51	52	53	54	54	55	54	55
Billets en circulation	6.344	6.854	7.656	8.506	7.598	8.175	8.001	8.571
Engagements à vue	2.535	2.756	2.947	2.800	2.467	2.472	1.981	2.061
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.330	2.288	1.996	2.294	1.779	2.076	1.598	1.743
<i>Autres engagements à vue</i>	205	468	951	506	688	396	383	318
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	—	390	293	373	400	400	400	400
Autres postes du passif	196	202	210	217	214	232	216	230
Total ...	9.126	10.254	12.194	12.985	11.768	12.369	11.687	12.352

Références bibliographiques : *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bolletino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	30	30	Passif	31	31	31	31	30	30
	décembre 1961	décembre 1962	octobre 1962	octobre 1963	novembre 1962	novembre 1963		décembre 1961	décembre 1962	octobre 1962	octobre 1963	novembre 1962	novembre 1963
I. Or en lingots et monnayé	2.340	1.883	2.610	2.058	2.538	1.998	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	79	49	60	43	48	39	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable : ...	193	667	247	480	265	586	II. Réserves	24	25	25	25	25	25
1. Effets de commerce et acceptations de banque	16						1. Fonds de Réserve légale	11	12	12	12	12	12
2. Bons de Trésor	177						2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	59	9	24	65	9	99	III. Dépôts (or) :	2.089	2.214	2.187	2.382	2.178	2.510
V. Dépôts à terme et avances : ...	1.217	1.344	1.123	1.558	1.189	1.616	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	1.019	1.184	926	1.232	982	1.393	a) de 9 à 12 mois	28	38	21	21	38	21
b) à 3 mois au maximum (or)	4	3	3	3	3	4	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	154	121	155	309	168	216	c) de 3 à 6 mois	10	10	15	—	21	10
d) de 6 à 9 mois	—	29	9	11	20	3	d) à 3 mois au maximum ...	182	559	175	550	204	643
e) de 9 à 12 mois	7	4	26	3	12	—	e) à vue	1.802	1.479	1.913	1.731	1.848	1.756
f) à plus d'un an	33	3	4	—	4	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	665	740	597	1.032	687	1.129	a) de 9 à 12 mois	10	—	—	—	—	—
1. Or :							b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	10	3	41	108	17	115	c) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	10	10	3	51	—	50	d) à 3 mois au maximum ...	28	—	—	—	—	—
c) de 6 à 9 mois	—	75	15	10	17	11	e) à vue	29	128	63	80	67	80
d) de 9 à 12 mois	78	87	44	86	73	95	IV. Dépôts (monnaies) :	2.159	2.160	2.165	2.387	2.236	2.485
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an	71	84	79	47	79	47
a) à 3 mois au maximum ...	375	65	180	287	64	424	b) de 9 à 12 mois	—	—	—	70	—	70
b) de 3 à 6 mois	113	367	170	321	394	326	c) de 6 à 9 mois	69	72	108	...	7
c) de 6 à 9 mois	2	34	24	86	14	24	d) de 3 à 6 mois	338	272	389	333	357	448
d) de 9 à 12 mois	10	28	41	6	45	25	e) à 3 mois au maximum ...	1.465	1.343	1.235	1.348	1.318	1.398
e) à plus d'un an	67	71	79	77	63	59	f) à vue	40	19	18	18	18	19
VII. Actifs divers	1	1	2	1	1	1	2. Autres déposants :						
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	4.622	4.761	4.731	5.305	4.795	5.536	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
							c) de 3 à 6 mois	3	—	15	31	—	—
							d) à 3 mois au maximum ...	220	359	324	418	428	480
							e) à vue	22	14	33	14	36	16
							V. Effets :						
							à 3 mois au maximum	—	—	—	140	—	140
							VI. Divers	36	40	32	42	34	47
							VII. Comptes de profits et pertes ...	8	8	8	8	8	8
							VIII. Prov. pour charges éventuelles	181	189	189	196	189	196
							<i>Total passif ...</i>	4.622	4.761	4.731	5.305	4.795	5.536

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.880.— confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
	B.N.B. Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G. Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
	C.G.E.R. Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P. Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A. Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B. Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
	I.N.S. Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.P. Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	I.E.G. Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E. Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.
	O.C.P. Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économiques.
	O.N.E. Office National de l'Emploi.
	O.N.J. Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
	O.N.S.S. Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
	R.T.B. Radiotélévision Belge.
	R.T.T. Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	R.V.A. Régie des Voies Aériennes.
	SABENA Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B. Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	S.N.C.I. Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.V. Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
	S.N.D.E. Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VII. — Prix et indices de prix.	
1. Population	I - 1	1. Prix de gros mondiaux	VII - 1
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3	3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
4. Affectation du produit national :		4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
a) Estimations à prix courants	I - 4a	VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b	1. Tableau général	VIII - 1
II. — Emploi et chômage.		2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	3. Importations par groupes de produits	VIII - 3
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2	4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3	b) Indices du volume	VIII - 4b
III. — Agriculture et pêche.		5. Orientation géographique	VIII - 5
1. Production agricole	III - 1	IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.	
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2	1. Chiffres annuels	IX - 1
IV. — Industrie.		2. Chiffres semestriels et annuels (nouvelle série)	IX - 2
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1	3. Chiffres trimestriels	IX - 3
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	X. — Marché des changes.	
3. Energie	IV - 3	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1
4. Métallurgie	IV - 4	2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2
5. Construction : données annuelles	IV - 5	XI. — Finances Publiques.	
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	1. Situation de Trésorerie	XI - 1
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7	2. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 2
V. — Services.		3. Détail des recettes fiscales	XI - 3
1. Transports :		4. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
b) Navigation maritime	V - 1b	1. Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960	XII - 1
c) Navigation intérieure	V - 1c	2. Mouvements des créances et des dettes en 1960	XII - 2
2. Tourisme	V - 2	XIII. — Organismes monétaires.	
3. Commerce intérieur :		1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
a) Indices des ventes	V - 3a	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
b) Ventes à tempérament	V - 3b	a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a
VI. — Revenus.		b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1	c) Banque de dépôts	XIII - 2c
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2	d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d
		3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
		4. Stock monétaire	XIII - 4
		5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
		6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 6
		Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6
		7. Situation globale des banques	XIII - 7
		8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8
		9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9

Numérotation
des tableaux

Numérotation
des tableaux

XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10

XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3

4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5

XX. — Banques d'Émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4a et b
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 1
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - — Balance des paiements de l'U.E.B.L. .	IX
XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 5